

1700

L. VIVIEN

LES

Familles du Refuge

EN

Pays Neuchâtelois



Préface

de M. BERNUS-DE PRESSENSÉ, prof.

Rédacteur de la France Protestante.



A
MA PAROISSE
ET A
MES AMIS DES BRENETS

L. VIVIEN

LES

FAMILLES DU REFUGE

EN

PAYS NEUCHATELOIS



PRÉFACE DE M. BERNUS-DE PRESSENSÉ, PROF.

RÉDACTEUR DE LA *France Protestante*.



NEUCHATEL

IMPRIMERIE L.-A. BOREL

1900

PRÉFACE

La recherche de leurs origines qui, pour les familles et les individus, s'allie parfois à une mesquine vanité, n'en est pas moins légitime en soi ; elle a sa source dans les plus nobles sentiments, ceux de la solidarité, de la reconnaissance et de la piété filiale. Lorsque le mélange des races et des nationalités intervient, la question présente encore un plus grand intérêt historique. C'est le cas en particulier pour ces milliers de réfugiés français que les guerres de religion et les persécutions forcèrent au XVI^{me} et au XVII^{me} siècle à chercher sous un ciel étranger un asile hospitalier, et qui ont apporté dans leurs nouvelles patries des trésors d'énergie, et souvent des richesses intellectuelles et industrielles d'une grande importance.

De nombreux historiens dans notre siècle se sont occupés de ce sujet, dans son ensemble ou dans ses détails variés. La création, relativement récente, de sociétés huguenotes, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, a donné un nouvel élan à ces travaux, et les publications de ces asso-

ciations augmentent chaque année la masse des renseignements précis. Dans ces pays, les recherches sont facilitées par le fait que les réfugiés, isolés à l'origine par la langue, formaient des corporations ecclésiastiques et civiles bien distinctes, avec leurs archives spéciales. Il en est tout autrement dans la Suisse romande, où les réfugiés français, en nombre considérable, trouvant des coréligionnaires de même langue, ne formèrent point d'églises particulières et se mêlèrent rapidement à la population; les noms de famille eux-mêmes sont en partie analogues, et ne permettent pas de distinguer à première vue avec assurance la diversité d'origine. Les recherches, ainsi plus compliquées et plus délicates, ont à tenir compte, en outre des dépôts cantonaux, des archives communales et ecclésiastiques de très nombreuses localités et des papiers de famille; un contrôle sévère doit s'exercer sur les traditions de famille, si souvent peu précises ou même erronées. Ces difficultés expliquent pourquoi l'histoire des familles réfugiées est encore peu avancée dans nos contrées, où le refuge a trouvé cependant des historiens de mérite, comme MM. Jules Chavannes et Ernest Combe pour le pays de Vaud, Guillebert et Frédéric Godet pour Neuchâtel. À Genève, le recueil généalogique des Galliffe, père et fils, et de leurs zélés continuateurs, et récemment le *Livre des bourgeois* de M. Covellé, fournissent de nombreux renseignements précis.

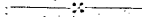
Le premier, M. Vivien, entre courageusement dans une voie nouvelle; il nous présente l'ensemble des familles neuchâtelaises, encore actuellement existantes, qui proviennent du refuge. Seules les per-

sonnes qui se sont occupées de ce genre de recherches peuvent se rendre compte de l'intensité du travail caché sous ce petit volume, qui non seulement rendra grand service aux membres des familles en question, mais qui fournit une très utile contribution à l'histoire de Neuchâtel et à celle du protestantisme français. Nous espérons que l'accueil qui lui sera fait récompensera l'auteur de son patient labeur, et l'encouragera à achever son œuvre en nous donnant ensuite un ouvrage du même genre sur les familles éteintes; si celles-ci intéressent moins directement les contemporains, elles n'en ont pas moins une importance historique égale. Mon souhait ambitieux va plus loin encore : nous n'avons parlé que des réfugiés qui ont fait souche dans le canton de Neuchâtel, c'est-à-dire d'une infime minorité; je voudrais que M. Vivien, aidé de nombreux collaborateurs locaux, pût recueillir encore les noms de cette foule de réfugiés, dont les uns sont venus mourir sur terre neuchâteloise, dont les autres, individualités isolées ou groupes de famille, y ont passé seulement, ou s'y sont arrêtés quelque temps, pour trouver ailleurs leur asile définitif; les registres d'assistance et les actes d'état-civil, systématiquement explorés, fourniraient ces noms en grand nombre; ils nous feraient mieux comprendre toute l'étendue du refuge, et ils aideraient singulièrement à éclairer et à compléter l'histoire, jusqu'ici fragmentaire, de beaucoup de familles réfugiées dans d'autres pays. Mon désir est ambitieux, je le sais; mais M. Vivien est un vaillant; et c'est pour cela que je n'arrête pas ma plume sur un *merci* très cordial pour son travail

actuel, mais que j'y ajoute un *bon courage*, pour lequel je voudrais trouver un écho chez tous les lecteurs de ce livre.

Septembre 1899.

Aug. BERNUS.



INTRODUCTION

Enfant du refuge français à Genève et exerçant le saint ministère dans le canton de Neuchâtel, intéressé également par l'histoire du pays et par celle du protestantisme français, nous avons été amené au travail que nous présentons aujourd'hui au public par des recherches entreprises tantôt pour nous-même, tantôt pour des amis. Il nous a semblé intéressant et utile de recueillir, avant qu'elles ne se perdent, des traditions déjà bien altérées, avant que le feu, le manque de soin ou quelque autre chose fâcheuse ne les anéantisse, des documents déjà bien diminués, enfin de faire connaître le résultat des divers travaux et des diverses recherches de ces dernières années. Les bouches les plus autorisées nous affirment que les réfugiés dans le canton de Neuchâtel sont du nombre de ceux que l'on connaît le moins et nous serions heureux de combler cette lacune dans la mesure de nos faibles moyens; heureux également si les résultats auxquels nous arrivons se trouvaient quelque peu en rapport avec les encouragements que nous avons reçus de M. Frédéric Godet, notre

vénérable prédécesseur dans l'histoire du refuge à Neuchâtel, de M. le baron de Schickler¹, président de la Société d'histoire du protestantisme français, et de bien d'autres encore.

Beaucoup de familles neuchâteloises, se fiant à leurs traditions, s'étonneront de ne point se trouver citées dans ce modeste ouvrage. Les traditions de famille sont souvent fausses, on le verra en lisant certaines de nos notices, parce qu'en se les transmettant, les générations les amplifient et les dénaturent, et encore parce que souvent les mères de famille parlent à leurs enfants de leurs propres ancêtres qui sont bientôt confondus avec les ancêtres paternels.

Quelques-uns nous reprocheront de nous être borné à parler des familles encore existantes. Il nous en coûte de ne rien dire des Bourguet, des Garcin, des Bertrand, et de tant d'autres qui ont illustré notre pays, ni des gens dont la race s'est depuis peu éteinte et dont le souvenir vit encore, comme c'est le cas du capitaine Claparède aux Montagnes, des Jean Goud et des Ordinaire au Val-de-Travers. Mais l'absence ou la dissémination des documents rend des recherches de ce genre trop difficiles. Et puis, où s'arrêter ? Il y a dans nos archives, comme le dit M. Godet, une liste de 280 noms de réfugiés ayant prêté serment à l'Etat ; nous sommes persuadé qu'en consultant soigneusement les manuels du Conseil d'Etat, on arriverait facilement à trouver un chiffre

¹ Qui a bien voulu consulter pour nous les tables manuscrites des Archives de la Société.

double ou triple de naturalisations. Si l'on voulait parler de tous les réfugiés qui ont traversé notre pays, on n'en finirait pas. M. Gust. Petitpierre nous dit que les *passades* se sont élevées à Couvet de 26 livres en 1672, à 1,056 livres en 1708, à cause des *passants de la religion* ou réfugiés. M. le Dr Covelle a relevé dans les registres du Locle que, de 1686 à 1711, 4,725 réfugiés, chiffre tout à fait minimum, ont été secourus. *Ab uno disce omnes.*

La mutilation que nous avons dû faire subir à notre sujet, nous a empêché de parler longuement de ce que le refuge a été pour le pays neuchâtelois à bien des points de vue, empêché aussi de raconter bien des histoires touchantes, celle de la pauvre veuve à laquelle on donne à garder *l'aveugle du village*, celle de l'enfant dont on recherche la mère en Hollande, etc. Nous espérons au moins n'avoir oublié personne dans les étroites limites que nous nous sommes imposées et nous avons consulté, ou fait consulter de notre mieux les Archives et registres à notre disposition.

Nous avons écrit tout à l'heure les noms de quelques-uns de ceux qui ont bien voulu nous encourager ou nous conseiller. Il nous reste à remercier avec eux MM. les pasteurs H^{ri} DuBois et Ch. Chatelain, le dernier disparu, hélas ! MM. les professeurs Bernus-de Pressensé, Monvert, Ph. Godet, M. le conseiller d'Etat Quartier-la-Tente, M. J. Colin, héraldiste, M. Ed. Seitz, une foule de collègues, de fonctionnaires communaux, d'aimables correspondants, que nous avons trouvés sans peine dans nos villages et dans nos familles. Puisse la lecture des pages qui sui-

vent leur procurer quelque plaisir et leur être de quelque utilité, de même qu'à tous ceux qui aiment le pays neuchâtelois et la vieille église réformée.

Les Brenets, septembre 1899.

Louis VIVIEN, *pasteur*.



DE BÉLLY



C'est au Val-de-Ruz et dans le temps où Farel évangélisait lui-même le vignoble neuchâtelois, que nous apparaît pour la première fois le premier personnage, connu en Suisse, de la famille de Bellé, Jean de Belly, gentilhomme, originaire de Crest en Dauphiné.

« Au delà de Valangin », dit Merlé d'Aubigné, « à quelque distance de Fontaines et sur le chemin de Cernier, à gauche de la route, se trouvait une pierre qui y est encore aujourd'hui. C'est là, en plein air, comme dans un temple magnifique, que l'évangéliste dauphinois se mit à annoncer le salut par grâce, ayant devant lui le versant de Chaumont semé des délicieux villages de Fenin, de Villars, de Saule, de Savagnier et pouvant apercevoir par une large ouverture la chaîne lointaine et pittoresque des Alpes. » Sa prédication ne demeura pas sans effet et les plus zélés de ses auditeurs lui demandèrent d'entrer dans l'église où ils le conduisirent. Mais voici que tout à coup le curé du lieu et son vicaire

« *survinrent avec grand bruit.* » Il s'avancent vers la chaire sans que nul ose les arrêter, ils y montent et ils en arrachent le réformateur dont ils interrompent ainsi brusquement la prédication. Puis s'adressant à ceux qui les craignent le plus, aux femmes, aux jeunes gens, ils les exhortent à « *battre et à déchasser l'évangéliste* » comme nous le raconte le manuscrit du pasteur Choupart.

L'échec du réformateur, non complet du reste, n'était pas l'échec de la réformation. Quelques jours plus tard, de Belly avait oublié les outrages et les coups ; fidèle à la vocation dont il avait conscience et accompagné cette fois de jeunes gens bien armés, de Neuchâtel, il recommence ses prédications, et ni les menaces de la dame de Valangin, ni celles de l'abbé de Fontaine-André, Louis Collomb, ne réussirent à l'arrêter. Ses auditeurs, du reste, ne tardèrent pas à ouvrir les yeux et à accepter la foi évangélique. En attendant qu'il pût la leur annoncer dans le temple, il continua à la leur annoncer dans la plaine, près de la borne sur laquelle il ne pouvait guère monter comme le rapporte *La France Protestante*, mais qui demeura comme au premier jour le rendez-vous des habitants des villages voisins et sur laquelle plus tard il aimait à se reposer un peu, lorsque vieux et cassé il allait de sa cure de Fontaines à Cernier, son annexe. On la connaît encore aujourd'hui sous le nom de *La pierre à Maître Jean*.

D'où venait ce Maître Jean de Belly. Nos annales le font naître à Crest en Dauphiné, toutefois le pasteur Arnaud n'a retrouvé nulle trace de lui ni de sa famille dans le pays, et d'autre part, c'est dans la généralité

de Bourgogne et dans le district de Bellay, que d'Hozier enregistre en 1698 à la demande de René de Belly, esquier et seigneur de Derlaud, « *le paon rouant d'or sur fond d'azur* », qui appartenait aussi à Maître Jean quoiqu'abandonné par ses descendants et était peut-être une sorte d'armoiries parlantes, un emblème de beauté.



La Pierre à Maître Jean.

Sa naissance à Crest, ses attaches en Bourgogne, voilà tout ce que nous savons de Maître Jean de Belly, en latin *Johannes Belleius*, jusqu'au moment où il apparaît dans le pays neuchâtelois comme compagnon et comme ami de Farel, dont il avait sans doute fait connaissance en Dauphiné. Réformateur du

Val-de-Ruz, il fut nommé comme pasteur de Fontaines et Cernier en 1536, lorsque René de Challand reconnut la religion réformée dans sa seigneurie de Valangin et régla les traitements des pasteurs qui avaient succédé aux curés. Jusqu'à sa mort survenue au commencement de 1574, il a joué un rôle important dans l'église.

En 1539 il fut délégué par les Classes de Neuchâtel et de Valangin aux nocés de Jean Calvin et d'Idelette de Bure, à Strasbourg. En 1562 il donne l'exemple de l'établissement des consistoires monitifs qui sont devenus nos collèges d'anciens. On se souvient de l'incident survenu au Locle, le 22 juillet 1532, à la foire de la Madelaine.

Guillemette de Vergy défendit à un réformateur venu soit avec elle, soit à son insu, de prêcher au peuple, mais elle le mit en présence du curé Bezancenet qui fut invité à confondre l'hérétique. Malgré deux heures de discussion, en présence de la comtesse, il n'y parvint pas, mais n'en jugea pas moins son adversaire digne d'égards puisqu'il lui fit servir une collation¹ et s'il est vrai qu'il ait été arrêté, procura son élargissement. M. de Perrot fait de Jean de Belly le héros de cette aventure attribuée à Farel lui-même par M. Andrié à Marcourt, par M. Junod.

Les traditions ecclésiastiques se sont conservées assez longtemps dans la famille de Jean de Belly dont l'homonyme consacré en 1623 fut prêté jusqu'en juillet 1625 à l'église de la Neuveville, envoyé comme

¹ Dans le *Musée neuchâtelois* de 1885, M. Junod fait observer que les rafraichissements sont un détail à supprimer de l'histoire et qu'une confusion a été faite, collation signifiant conférence.

diacre à Valangin, puis en octobre 1631 à Neuchâtel. Nommé pasteur à Travers en juin 1632, il exerça son ministère à Dombresson à partir d'août 1636; jusqu'au moment où sa carrière pastorale se termina brusquement en avril 1641.

Jaques de Belly, petit-fils de celui que l'on se plaisait à appeler « *le spectacle Maître Jean* », bachelier et sous-maître au collège de Neuchâtel en 1587, arrive en 1590, grâce à sa consécration, au poste encore modeste de diacre et maître d'école de Môtiers-Travers. Enfin pasteur à la Sagne en septembre 1592, à Dombresson en 1611, il termine sa carrière pastorale à St-Martin, où il arrive en décembre 1612 et meurt en mai 1642. Son fils Pierre fit des études à Genève et obtint en 1631 les fonctions de maître au collège et de diacre de Neuchâtel. En 1637, il fut nommé pasteur à Corcelles où il mourut en 1655. Un autre fils de Jaques de Belly qui s'appelait lui aussi Jaques, débuta de la même manière par des études à Genève et en 1628 fut chargé de diriger une classe au collège de Neuchâtel. Diacre en 1633, puis pasteur de Valangin en 1651, il devint en 1640 le suffragant et en 1642 le successeur de son père à St-Martin, où par grande faveur de M. d'Affry, qui s'était jusque là montré plus difficile, il obtint 22 écus et des matériaux pour s'établir une chambre d'études. Il passa successivement en 1645 à Dombresson et en 1655 à Fontaines où il mourut le 5 septembre 1682. Son fils Pierre, consacré en 1662, après avoir étudié à Genève, exerça son ministère aux Ponts-de-Martel dès octobre 1670, à Corcelles dès septembre 1678, au Locle dès janvier 1690. C'est dans cette

dernière paroisse qu'il mourut le 27 septembre 1720. Des inscriptions relevées dans les registres de Corcelles nous le montrent se plaisant à servir de parrain aux enfants de ses paroissiens préférés, tantôt au fils de *Jean-Jaques Wauchier, le justicier*, tantôt à la fille de *Pierre Richardet, le maytre d'eschole*. Au Locle ses paroissiens regrettaient quelque peu qu'il fût si riche en vignes parce que les vendanges le retenaient longtemps loin de sa paroisse. Son déménagement avait coûté 139 livres 6 gros, car il avait fallu 34 paires de bœufs, plus 4 chars supplémentaires pour les bagages.

Un jour que le marguillier creusait une fosse, M. de Belly voulut lui faire quelques observations sur son ouvrage. — « Prate le mingé (prenez le manche) M. de Belly, » lui répondit l'autre en lui tendant la pioche. — La répartie est demeurée légendaire.

C'est à Cernier que se sont fixés surtout et qu'ont pris commune les descendants de Maître Jean de Belly. Ils y possédaient une belle maison connue sous le nom de *Petit Château*, qui a brûlé, mais dont les armoiries relevées en octobre 1879 par l'architecte A. Lambert, ont été transportées au Musée de Neuchâtel. A droite et à gauche d'un médaillon portant IADS SMP, deux lions soutiennent un écriteau avec la date de 1712 et cette devise « *La fin couronne l'œuvre* ». Devenus la famille la plus nombreuse du village, alliés aux Jacot, aux Monnier, aux Soguel, aux Jeanneret de la vieille roche neuchâteloise, les de Belly qui écrivent presque tous maintenant leur nom Debély se livrent surtout à l'agri-

culture et à l'horlogerie. Vers 1800 Jonas Debély était bien connu comme orfèvre à Neuchâtel, où François-L. Debély figure en 1732 comme caporal, Jaques-Phil. Debély en 1732 comme sergent de la noble compagnie des grenadiers.

Les Debély se sont toujours volontiers occupés d'affaires publiques; le nom du gouverneur de paroisse Jean Debély est gravé sur une des cloches de Cernier fondue en 1640. Jean-Ulysse est actuellement secrétaire communal.

Un autre est retourné en France, et faisant usage de la procédure édictée en 1790, il a déclaré à la mairie de Marseille son intention de fixer son domicile dans la patrie de ses pères, il a prêté le serment civique entre les mains du président du tribunal dont la première chambre civile l'a réintégré dans les droits de ses ancêtres. C'est le docteur Adhémar de Belly, qui après avoir débuté dans la carrière médicale par une magnifique thèse sur « *Le rétrécissement de l'artère pulmonaire et son rôle dans la cyanose* », est devenu administrateur des hôpitaux de la ville de Marseille qui l'avait appelé déjà à différentes fonctions.

La médaille d'or qui est venue récompenser son dévouement lors du choléra de 1884, prouve que l'amour de l'humanité peut encore accompagner le sang des réformateurs chez leurs fils. N'en est-il du reste pas de la charité d'après l'Évangile, comme de la devise des de Belly : « *Nec interit unquam* ». Elle ne périt jamais.

BERTRAND

On dit que les serfs du seigneur de St-Bertrand de Comminges formaient une sorte de clan appelé les Bertrand, et que le même seigneur donnait encore ce nom à tous ses bâtards. Ce n'est probablement qu'une légende, mais ce qui est sûr, c'est que les familles qui sont l'objet de cette légende se multiplièrent rapidement en France et partout où elles émigrèrent, en Italie où elles se firent appeler Beltrami, en Angleterre où elle prirent le nom de Bertram, même en Allemagne et au Canada. C'est de l'une d'elles que doivent descendre les Bertrand qui nous occupent, à moins qu'il ne faille les rattacher à ces Bertrand qu'avait chez lui le seigneur de Ferrières et à celui qui égorgea l'évêque de Castres. En tout cas, quelques-uns, comme leurs voisins les Cabrol, restèrent catholiques; les autres se firent d'abord Albigeois, plus tard huguenots, et s'enfuirent dans les Cévennes pour éviter l'attaque des dragons. Nombreuses, et terribles furent leurs aventures; les vieillards de la famille aimaient à raconter à leurs petits-enfants, au commencement de ce siècle, les grandes choses dont ils avaient presque tous été les témoins ou les héros; car on nous parle d'un trisaïeul mort à l'âge de 113 ans; et d'un grand-père qui ne vécut que 14 ans de moins que lui.

Du nombre des plus fidèles, les Bertrand étaient souvent chargés d'annoncer en secret le prêche à leurs coreligionnaires, de conduire le pasteur à l'endroit choisi au milieu des forêts pour le culte qui avait lieu quelquefois de nuit; c'était eux souvent qui disposaient la pile de bois tenant lieu de chaire à défaut d'un roc élevé. Ils ont gardé et transmis à leurs enfants le souvenir inoubliable de ces assemblées où l'on chantait lentement chaque syllabe de psaume pour la mieux accentuer et où le pasteur ne pouvait se résoudre à terminer un sermon qui pouvait être son dernier. L'amitié qu'ils avaient pour leurs pasteurs, leur fidélité à la foi ne rendaient point ces braves huguenots intransigeants. Leurs enfants se souviennent que l'un d'eux sauva un prêtre de la main de ceux qui voulaient lui faire un mauvais parti, en le cachant pendant huit jours dans le tambour par lequel il faisait passer son foin de la grange au ratelier. Il est juste de dire qu'un autre membre de la famille fut à son tour sauvé par un brave prêtre qui le dissimula dans un tas de foin.

Quoique le protestantisme compte encore aujourd'hui une foule de Bertrand, qui se distinguent en général par leur goût pour la politique et les mathématiques, leur haine pour tout despotisme, et leur bouillant attachement à la cause protestante, la famille dont nous venons de dire les traditions ne nous paraît plus représentée en France que par M. L. J. Bertrand, conférencier bien connu de la *Mission intérieure*.

C'est en Alsace, alors terre allemande, que, dans

le cours du XVII^me siècle, les membres de la branche devenue neuchâteloise ont d'abord cherché et trouvé un refuge au milieu des persécutions dont ils étaient victimes. Notre pays est devenu pour eux un asile plus calme et plus sûr encore dès le début de ce siècle. Ils ont habité Peseux et sont communiers de Couvet, mais leur nombre ne s'est pas augmenté. M. Jules Bertrand, honorablement connu à Neuchâtel comme instituteur, se trouve être le dernier représentant de la famille.

BON (Jean Girard dit)

Au commencement du XVII^me siècle, le protestantisme avait fait de tels progrès à Pontarlier et dans les environs que, dès 1613, une mission permanente de quatre jésuites fut établie dans la ville pour combattre l'hérésie. « Ces missionnaires », dit M. Chenot, « continuèrent leur œuvre de propagande pendant plus d'un siècle. En 1728, les chefs de la catholicité redoutaient encore l'introduction de la Réforme à Pontarlier, puisque le Père Collin demandait au ministre d'Etat, cardinal Fleury, un don de trois cents livres pour secourir la maison des jésuites qui y vivaient en partie des libéralités de quelques particuliers. »

C'est au début de ce mouvement vers le protestantisme que la famille Bon, peut-être en rapports de parenté avec le pasteur Bon-Gouard¹, a dû quitter la patrie et la foi de ses pères. Elle était originaire des Fours près de Pontarlier, et c'est environ quatre-vingts ans après son arrivée à Corcelles que les registres ecclésiastiques nous permettent de la suivre d'un peu près. En ce temps là, en 1678 et 1683,

¹ De Frasne près Pontarlier, il a passé par Neuchâtel, Corcelles et Môtiers, et il est mort dans notre pays en 1581, laissant une veuve et six petits enfants.

Pierre, fils de Jaques Bon, faisait des démarches pour obtenir la naturalisation. Dans une situation voisine de la gêne, il obtint d'être fait bourgeois amodéré pour 80 écus, l'année même de son mariage en secondes nocés avec Marie Simonin. Ses frères ou ses cousins Isaac et Petermann ne l'ont pas imité dans ses démarches et, du reste, n'ont laissé aucune postérité.

La situation de la famille n'a pas tardé à s'améliorer avec Jaques, fils de Pierre Bon, né en 1671. Epoux de Rose Meuron, il figure quelquefois avec les siens sur les registres de baptême en compagnie de notables; tels que le justicier et le receveur Bédoux, le maître bourgeois Marval, le grand conseiller de Pierre, le trésorier de Montmollin, très souvent avec la famille Matthie, le régent Rollier, les anciens Py et Challandes, enfin toute une compagnie de justiciers, Vaucher, Nicoud, Donzel, Colin, etc. Une fois, c'est à l'occasion du baptême d'un personnage énigmatique dont il a fallu rechercher le nom plus tard, « un fils au beau-fils d'Abraham Renaud » (9 mars 1694). Quelquefois désignés comme de la corporation et du village de Corcelles ou de Cormondèche, les Bon ne sont jamais qualifiés du titre de sieur que les registres d'autrefois n'accordent pas volontiers aux étrangers; cependant, leur conduite semble avoir été irréprochable.

Les enfants de Jaques, spécialement Jean-François, né en 1713, son principal descendant, se mirent en tête de réformer leur nom ou plutôt de reprendre le second nom de Jean-Girard que, vers 1680, les actes du Conseil d'Etat leur donnent deux fois sur

trois, et le pasteur de Corcelles a quelque peine à se mettre à la nouvelle mode ; à deux ou trois reprises, il est obligé de tracer les premières lettres ou le mot tout entier de l'ancien usage ; en 1795, il lui arrive d'écrire Bon Jean Girard ; en 1797, Girard dit Bon.

La famille semble s'être occupée surtout de coutellerie, quelques-uns de ses membres ont en tout cas exercé ce métier à Morat et à Neuchâtel, probablement aux Geneveys-sur-Coffrane. Les Bon ont été, lors de la nouvelle loi sur les communes, attribués comme *heimatlos* au village de Bevaix, où ils venaient de se fixer depuis peu et où ils existent encore. Comme les autres réfugiés d'origine franc-comtoise et alors que les fils des huguenots du Midi se faisaient en général les champions des princes qui les avaient recueillis, les Bon se sont montrés attachés aux institutions républicaines, et les portraits de deux d'entre eux, MM. Auguste et Henri Bon, figurent dans le *Livre d'or* neuchâtelois.

BONNET

Les Bonnet ont fourni leur large part du tribut de martyrs et d'exilés que la Saintonge, la Provence, la Savoie, le Dauphiné, le Languedoc, le Berry et la Normandie même (nous en pourrions ajouter d'autres), ont payé à l'Eglise romaine. En parlant des Bonnet, nous ne désignons pas les membres d'une seule famille, mais simplement tous ceux auxquels est commun ce nom de Bonnet, donné sans doute en bien des lieux, à bien des personnages et à cause de leur caractère facile. Telle est du moins l'opinion de Matile dans son *Musée historique*. Fidèles à leur foi, voilà, en tout cas, ce qu'étaient ceux qui, de 1688 à 1692, se sont rencontrés aux Montagnes neuchâtelaises, arrivant de divers points du Dauphiné : c'étaient Reymond Bonnet, de Valdromé, Abram Bonnet et ses deux enfants, de Pragelas, Pierre Bonnet, de Chambron, avec Caterine, du même lieu, et une petite fille de quatre ans, Jean Bonnet, de Ballébout, avec sa femme et son enfant, la veuve de Jacques Bonnet, du Queyras, enfin, Marie Bonnet, veuve d'Estienne Palent, de Pragelas, et Bonnet l'*aveugle*, conduit par sa femme. N'oublions pas Etienne Bonnet, ancien des vallées, avec ses parentes Esabeau née Bonniol, et Marie-Madeleine Bonnet, ainsi que la veuve d'Estienne Bonnet.

Tous ceux-là ont passé par notre pays, mais ils ne s'y sont pas fixés et n'y ont pas même séjourné bien longtemps. Il en a été autrement d'André, de Jacques et de Barthélemy Bonnet, originaires de Molines dans le Quyras, comme les Vasserot, plus exactement d'un hameau de la commune, Fontgillarde. Depuis longtemps sans doute, leurs ancêtres s'y étaient établis, le Rôle de la taille y indique sept familles Bonnet pour 1691, le Rôle des syndicats nous apprend que les fonctions de consul y ont été exercées sept fois par des Bonnet de 1597 à 1694, après cela plus jamais; même, il n'y a plus à Molines, à notre connaissance, qu'une seule famille Bonnet, tenant de près par les liens du sang à nos concitoyens du même nom et dont nous raconterons plus loin les tribulations.

La cause est facile à trouver : Le 10 mai 1684, les commissaires exécuteurs de l'Edit de Nantes condamnèrent l'église et le temple de Molines avec les annexes de Fontgillarde et de Pierregrosse; leur ordonnance fut confirmée par le conseil du roi, le 4 décembre 1684. Le temple était construit au quartier du Serre. Son emplacement, qui n'a jamais trouvé d'acquéreur, appartient à la commune. Le pasteur Jean Riffier eut la faiblesse d'abjurer devant les menaces, mais, bientôt désolé et repentant, il partit pour l'exil, et ses fonctions furent faites par un certain pasteur Bonnet. De Molines partit aussitôt tout un cortège de réfugiés; notre pays a lui seul vu arriver les Fazy, les Arex, les Rona, les Michel, les Hélène, les Blanc, les Bion, les Garimas, les Durban, les Marne, les Bergey, les Fine, les Bartelote,

les Gauliot, les Garcin, les Faye, les Achin, etc., etc.

Chez les enfants qu'avait laissés après lui l'ancien consul Esprit Bonnet, la religion réformée était en honneur. Lorsque Guite, femme de Pierre Ebreu, fait son testament le 13 octobre 1625, elle y stipule qu'elle veut être enterrée dans le cimetière de la religion chrétienne réformée de la commune de Molines. Sa sœur Marie porte aussi la croix de Malte que les protestantes suspendent à leur cou, comme les catholiques la croix latine, et, peut-être, cette Marie Bonnet a-t-elle passé par La Chaux-de-Fonds en 1690; on trouve en tout cas son nom sur un vieux registre de la localité. La famille s'occupait de commerce, ce qui entraînait ses membres à voyager beaucoup; tantôt ils sont à Limoux, tantôt à Montpellier, ou à Béziers, ou au Puy, où ils achètent leurs dentelles. La pensée du refuge n'était pas faite pour les épouvanter; aussi, en juillet 1700, Pierre Ebreu, de Molines, reçoit-il de son beau-frère André Bonnet une lettre intéressante nous montrant l'importante résolution qu'il a prise et qu'il n'a pas été seul à prendre. Cet André est fils de Jean, fils de l'ancien consul Esprit Bonnet. Réfugié dans notre pays, il le trouve « fort beau, fort fertile et abondant, car, » dit-il, « au monde je n'ay point encore veu de nation plus galardé ny mieuz faite de corps, vous n'ay pourriez voire le moindre défaut. Et pour les vivres. ils sont fort bon marché ». Il annonce que « le neveu de Jacques se porte bien » et que « sy le neveu Bartolomy avec sa mère sont en état de venir, ils se doivent préparer, car Jacques les ira prendre ». Il termine enfin sa lettre en disant : « Je vous prie avoir la bonté de

Mon beau frere
après vous avoir fait humblement saluer
et toute une bonne tante. Comme
c'est à ma tante votre femme et
à tout nos parents de de la ve vous
diray que de puis que vous êtes dans
ce pays vous vous en êtes écrit deux fois
tant à ma tante en avoir dit une
de vous donc vous vous fait cette
ty par la voye du beau frere de mont
carnaud qui l'ay va à la tour pour
de propos de son bien et puis revient
dans quelque mois dans ce pays
que vous ne sachiez pas faire de
me faire un mot de réponse si
vous plaît sur ce bel esot que vous
vous marquez quand a tout de
ma tante. Elle est fort bonne tout
est le seigneur comme c'est mon
enfant et c'est le neveu Yaque

saluer mon frère comme ausy mes sœurs, neveux et beaux frères et généralement nos parens et amis de dela et dire de ma part et de la part de Dieu qu'ils travaillent à leur salut avec crainte et tremblement. »

Le Jacques et le Barthélemy, dont il est question dans cette lettre, ont été naturalisés neuchâtelois; l'un d'eux a dû se fixer à Boudry, dont il a acquis la bourgeoisie et où sa descendance vient de s'éteindre. Quant à André Bonnet, qui a aussi habité Boudry en 1706, il a vu ses deux fils Antoine et Jean achever son œuvre de foi et, pour demeurer fidèles à l'Évangile, s'attacher définitivement à leur nouvelle patrie, dont ils ont pris la naturalisation le 13 mars 1725 et où ils ont épousé, le premier, Catherine Comte en 1713, l'autre, Marie-Elisabeth, fille de Pierre Junod, d'Auvernier, en 1732. Longtemps des rapports affectueux ont subsisté avec les parents demeurés à Molines, des visites ont été échangées, et on se souvient encore dans la famille d'avoir entendu parler des cousins français venus en séjour, il y a trois générations et auxquels on disait en plaisantant qu'ils ne connaissaient pas l'usage des escaliers. C'était par allusion aux vieilles demeures dauphinoises qui ne contiennent qu'une seule et vaste pièce destinée à la fois aux gens et aux troupeaux; sorte de vaste cave voûtée, elle a sa fenêtre au niveau du sol; devant, il y a la grande table, les lits sculptés, la cheminée et le fourneau de fonte; au fond, la place du bétail qui passe la journée au pâturage.

Tristes ont été pendant un certain temps les nouvelles de France. Un frère du réfugié André Bonnet a dû fuir en Italie, où il est mort; les enfants d'un

autre frère ont été contraints d'accepter le joug de l'Eglise romaine; l'un d'eux, même nommé consul, a été chargé de l'entretien de la chapelle catholique. Lorsqu'on a sonné l'heure de la liberté religieuse, les opprimés ont repris courage et l'on a pu voir siéger au Consistoire des Hautes-Alpes, de 1874 à 1892 un sympathique descendant du frère du réfugié, M. Pierre Bonnet.

La nouvelle famille neuchâteloise n'a pas connu seulement des jours heureux; plus heureuse, cependant, que la plupart de ses compagnes d'exil, elle avait dû emporter quelque fortune avec elle. Après avoir séjourné à La Chaux-de-Fonds, les frères Bonnet s'établissent comme perruquiers à Hauterive, où ils reçoivent leur naturalisation; le mariage de Jean avec une Junod, d'Auvernier, les décide sans doute à se fixer dans ce dernier village, où, après grande délibération et décision du Conseil, *ils peuvent tenir boutique tant qu'un communier ne le fera pas*. La *galarde* nation ne plaisante pas quand il s'agit des droits de commune. Riches, aimés, estimés, s'intéressant aux affaires publiques, alliés des Junod, des Doudiet, des Bachelin, des Lardy, des Paris, ayant pour beau-père tantôt le justicier, tantôt le président de commune, les Bonnet sont demeurés sujets de l'Etat jusqu'au 21 mars 1834. C'est à cette date, en effet, que M. François-Edouard Bonnet acquit, au prix de 2,000 livres de 10 batz, soit environ fr. 3,000 de notre monnaie, les droits de membre de cette commune d'Auvernier, dont il a été le président aussi bien que son fils, M. le notaire Charles-Edouard Bonnet. Vouant à notre Eglise la même affection

qu'avaient leurs ancêtres pour l'Eglise de France, ce dernier et M. François-Alfred Bonnet ont été tous deux nommés anciens de la paroisse nationale d'Auvernier. M. Ch.-Ed. Bonnet a rendu et rend encore des services au pays, entre autres dans l'administration de la Banque cantonale.

DE BOYVE



Quelques-unes de nos familles envisagent comme un titre d'honneur la permission que leur donne l'histoire de placer leurs premiers ancêtres connus aux côtés de Farel, comme ses amis et ses compagnons d'œuvre. Cette gloire ne suffit pas à la famille de

Boyve, puisqu'elle évoque au milieu des souvenirs de son passé la noble figure de Pierre Valdo, le riche et pieux marchand lyonnais, qui chercha vers la fin du XII^{me} siècle à remettre en honneur les saintes écritures.

La famille de Boyve s'autorise d'une tradition orale, appuyée peut-être de documents et de mémoires, que le notaire Grellet, de Boudry, n'hésita pas à couvrir de son autorité, lorsqu'en 1764 le maire de Bevaix et le major de Neuchâtel, tous deux membres de la famille Boyve, vinrent en son étude pour lui faire dresser devant trois témoins leur généalogie. Ce document nous montre deux gentilhommes lyonnais,

les frères Guillaume et Pierre Boyve, persécutés à cause de Pierre Valdô dont ils sont les disciples. Obligés de fuir de province en province, ils finissent par s'établir, Guillaume, à Gap, en Dauphiné, et Pierre, à Gex.

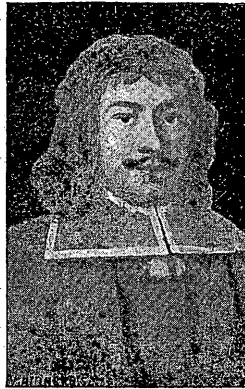
Le nom de Boyve, qu'explique suffisamment la coupe dans les armoiries parlantes de la famille, retombe après eux dans l'oubli pour trois siècles. Bernard, descendant de Pierre, apparaît en 1450 comme bourgeois de Gex et en 1487 comme père d'Antoine Boyve, alias des Costes, lequel « estoit de Tornière de Guebre (ou Mestre) en Savoie et avoit la maison d'Olivier des Costes en 1532 »; raconte le manuscrit Choupard. Il s'agit sans doute ici de cette seigneurie des Costes d'Annecy qu'un acte notarié de Genève (Girard, not. III, 47) nous montre en 1694 entre les mains de noble Claude de Tornex de Montes. Le nom de Tornyer est encore donné à Antoine Boyve dans une reconnaissance de 1544. Quoiqu'il en soit de ses titres nous trouvons ce personnage en 1528 à Zurich, où il écoute avec joie Zwingli prêchant la réforme.

Ami et, dit-on, parent de Guillaume Farel, il vient le rejoindre en 1529 à Neuchâtel dont il reçoit la bourgeoisie en 1531, juste récompense de son zèle pour la Réformation du pays. Était-il ce « maître Antoine » qui, le 15 août 1530, dans le temple de Boudevilliers, arracha l'hostie des mains du prêtre célébrant la messe aux côtés de Farel qui prêchait l'évangile ; chacun cherchant à se gagner la foule ? On l'a cru, mais à tort ; il est établi aujourd'hui que le héros de l'aventure est Antoine Froment. Un autre

fait moins connu, mais incontesté, c'est que Farel voulut être le parrain d'un des fils d'Antoine Boyve qui mourut en 1546.

Avec son fils Esaïe (1536-93), châtelain et gouverneur de Prangins, pour le marquis de Rive et membre du Grand Conseil, commence toute une série de personnages qui ont brillé dans l'église, la politique et l'armée. Voici pour la génération qui succède à Esaïe, la cinquième génération, Abraham (1556-1622), qui est pasteur ; David, du Grand Conseil et du Conseil Etroit en

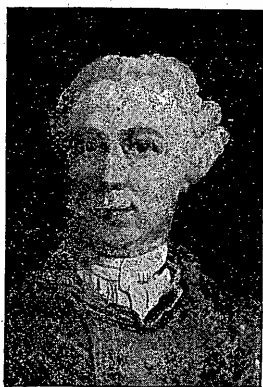
1591, maître-bourgeois chef en 1617. La sixième génération à Isaac (1574-1646), pasteur des Brenets, de Boudry, de La Sagne, de La Chaux-de-Fonds et enfin de Cortailod ; Jérôme, membre du Grand Conseil ; Jaques (1611-70), pasteur de La Chaux-de-Fonds, des Brenets, de Bôle et de St-Martin ; Esaïe (1615-1686), pasteur de Bevaix ;



Abraham Boyve.

Abraham (1623-84), pasteur de St-Martin et de St-Blaise, auteur de la « *Sainte Chronologie de la vie de Jésus-Christ* », et d'un « *Traité encyclopédique de toutes les sciences divines et humaines* » ; Samuel (1624-95), pasteur de la Brévine ; Noé (1697), du Grand Conseil. Dans la huitième génération, à côté de l'annaliste et pasteur Jonas Boyve (1654-1739) on remarque Joseph (né 1643), capitaine-lieutenant de la compagnie Hertlin, lieutenant-colonel au régiment

suisse de Courten, tué au service de la France ; Abraham (1660-99), du Grand Conseil ; Isaac (1647-1742), pasteur de La Chaux-de-Fonds et de Valangin. Dans la neuvième génération où les pasteurs disparaissent avec Abraham (1684-1746) qui a exercé le ministère à Bevaix, Engollon, Dombresson et aux Verrières, à côté du jurisconsulte Jaques-François (1692-1771) on peut signaler encore Jacob (1665-1743), grand conseiller et maître des clefs, ainsi que quatre frères,



Jonas-Pierre Boyve.

tous capitaines au service de la France ; Samuel, dans le régiment de Diessbach ; Isaac et Frédéric, dans le régiment d'Affry ; Jérémie, dans le régiment de May. Dans la dixième génération le nombre des représentants de la famille diminue, mais non pas leur qualité, quoique le chancelier Jérôme - Emmanuel (1731-1810) efface un peu Abraham, grand conseiller (1737), hospitalier (1742), et comme l'avait été son père, maître des Clefs (1748) ; Jonas-Pierre (né 1724), officier au service des Etats généraux de Hollande, aussi maître des Clefs, du Conseil de Ville, enfin major et banneret de Neuchâtel. L'unique représentant de la onzième génération, Paul (1775-1871), qui devint presque centenaire, est rentré en France en 1796. Son fils Eugène (1810-52), payeur général de l'Aube, de la Loire, puis de la Somme, s'est distingué en 1839, lors de l'affaire Barbès, où il fut blessé dans les

rangs de la garde nationale, et en 1848 où il paya de ses propres deniers pour le gouvernement qui l'avait laissé sans argent, mais qui reconnut le premier de ses services par une pension, l'autre par une lettre de félicitations. Le fils de cet Eugène, un publiciste, M. Edouard de Boyve, habite Nîmes, et a déjà les deux aînés de ses fils officiers de cavalerie dans l'armée française.

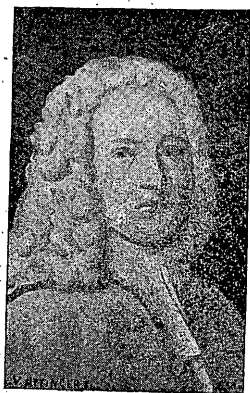
Il vaut la peine de revenir sur quelques-uns des personnages dont nous n'avons fait en général que mentionner brièvement les titres et qualités. David Boyve (5^e génération) était maître-bourgeois en chef lorsque le duc de Longueville, Henri II d'Orléans, prince souverain de Neuchâtel et Valangin, étant parvenu à sa majorité visita sa principauté, et ce fut lui qui, à la tête des magistrats, complimenta le prince à la porte de Notre-Dame, en lui présentant les clefs de la ville. Ce fut lui aussi qui quelques jours plus tard parla au prince avec une énergie qui est restée proverbiale à Neuchâtel. Henri II, à l'instigation de sa mère Catherine de Gonzague, avait fait sonner les cloches au Château pour la messe, à la même heure que l'on sonnait tout à côté à la Collégiale pour le culte réformé. Cet acte qui semblait plutôt dicté par le désir de braver les bourgeois que par un sentiment religieux, excita de l'agitation dans le pays et parmi les pasteurs qui s'adressèrent à répétées fois, mais sans succès, au prince. Alors le maître-bourgeois David Boyve monta au Château de la part de la bourgeoisie et, adressant au prince de sérieuses représentations, il termina par ces mots courageux : « Monseigneur, si vous ne voulez pas

cesser de faire chanter messe chez nous, nous demanderons des troupes à nos combourgeois de Berne pour vous en empêcher ». Cette fermeté de conduite et de langage fit impression sur le prince; il cessa de faire sonner les cloches du Château et se borna à faire célébrer une messe basse en chambre close pour lui et sa maison. Plus tard, lorsqu'il s'agit de prêter les serments réciproques, le prince ayant déclaré qu'il ne promettrait rien avant qu'on lui eut fait connaître par écrit tous les détails et franchises qu'il devait jurer, le maître-bourgeois Boyve lui fit cette réponse bien connue : « Pour ce qui est de montrer toutes nos coutumes par écrit, si le lac était un encrier, et si on prenait tout le papier que la papeterie de Serrières pourrait faire durant cent ans, il n'y aurait pas assez de papier ni d'encre pour les toutes écrire ». Le prince céda !

La carrière du pasteur Jonas Boyve (8^e génération) paraît avoir été celle d'un homme très laborieux, occupé exclusivement soit de ses fonctions pastorales soit de recherches historiques qui ont eu pour résultat l'élaboration des *Annales*. Néanmoins ayant vécu à l'époque où s'éteignirent toutes les branches de la maison de Longueville, il aurait montré, *au milieu de l'agitation générale*, une sympathie décidée soit pour les prétentions du prince de Conti, soit pour celles du comte de Matignon. Ses armoiries se voient encore aujourd'hui sur un des vitraux du temple de Cernier, dont il fut pasteur en résidence à Fontaines. Il y acheva les *Annales* commencées à St-Martin, où il avait été pasteur de 1682 à 1705. Ces *Annales du Comité de Neuchâtel et de Vallengin* ont

été de 1854 à 1860 publiées en cinq volumes in-8° par les soins de M. Gonzalvé Petitpierre, qui dit dans sa préface : « Jonas Boyvé a cru devoir payer son tribut à la patrie d'adoption de ses ancêtres, en consacrant plus d'un demi-siècle d'une existence d'ailleurs sereine et paisible à rassembler tous les matériaux qui pouvaient jeter du jour sur les antécédents du pays de Neuchâtel et sur ceux de la Suisse ; le pays de Neuchâtel faisant, à son avis, partie intégrante de la Suisse. Après avoir, à cet effet, compulsé les actes qui se trouvent dans les Archives de l'Etat, exploré les cartulaires des anciennes maisons religieuses, il s'était mis en rapport avec quelques hommes marquants des contrées voisines de la Suisse et de la Franche-Comté, doués d'un penchant en harmonie avec le sien ». Il appelle encore une intelligence d'élite et un laborieux chroniqueur, ce vaillant qui fut pasteur de dix-neuf à quatre-vingt-six ans et fut plusieurs fois doyen de la Vénérable Classe. Il a laissé à l'état de manuscrits trois *Dictionnaires suisses de monnaies, des antiquités et de l'histoire*, le dernier avec l'explication des termes surannés des anciennes chroniques, des poids et mesures, etc. Quelques démêlés qu'il eut avec la paroisse de Dombresson et pour lesquels il obtint gain de cause, furent l'objet d'un des soixante-quatre griefs de la Bourgeoisie de Valangin en 1724. Ils étaient suscités par sa sympathie pour le prince de Conti et le comte de Matignon.

Jacques-François (9^e génération) fut un des juriconsultes les plus savants de son siècle. Pendant plusieurs années il remplit les fonctions d'avocat à la Chambre suprême des appellations romandes de



Jacques-François Boyve.

Berne; et nous voyons qu'on avait recours à ses lumières et à ses connaissances du droit féodal, non seulement en Suisse, mais même en France et en Allemagne. On lui doit plus de vingt factums imprimés sur des procès difficiles, formant 17 volumes in-folio. Il a publié en outre des *Remarques sur les lois et statuts du pays de Vaud*. Neuchâtel, 1756 : 2 volumes. —

Examens d'un candidat à la charge de justicier de Neuchâtel et Valangin. Neuchâtel, 1757. — *Définitions ou explications des termes de droit consacrés à la pratique judiciaire du pays de Vaud*. Berne, 1750, in-12. Lausanne, 1766, in-12.

La bibliothèque de Neuchâtel possède de lui un grand nombre de manuscrits, dont plusieurs mériteraient les honneurs de l'impression, un Coutumier de Neuchâtel, une Jurisprudence féodale, etc.

Jérôme-Émanuel (1731-1810), docteur en droit, conseiller d'Etat, chancelier du Roi, reçut en 1765 des lettres de confirmation de noblesse « en raison de son extraction noble dont sa famille a négligé de faire usage dans sa nouvelle patrie » ; en 1781, la bourgeoisie de Valangin. Il est l'auteur de *l'Indigenat helvétique* qui servit principalement à lever les objections mises à comprendre la principauté de Neuchâtel dans l'alliance des Suisses avec la France. Le 8 janvier 1787, il reçut une médaille d'or du roi

Frédéric-Guillaume II, dont il était allé notifier l'avènement aux Suisses en leur recommandant les intérêts de la souveraineté, relativement à son inclusion réclamée dans le traité d'alliance de 1777. En 1792, il fut nommé membre de la *Société économique libre*, présidée effectivement par le comte d'Anhalt, et honorairement par l'impératrice Catherine II.

Le 28 octobre 1793, le *Comité du Salut Public* ayant l'intention de proposer à la Convention nationale française de s'emparer de la principauté de Neuchâtel comme province prussienne, le Conseil d'Etat envoya trois de ses membres, MM.^{es} de Boyve, de Sandoz-Travers et de Rougemont, à Berne, pour protester. LL. EE. écrivirent à l'ambassadeur de France pour déclarer qu'elles envisageraient toute agression envers Neuchâtel comme commise contre leur propre territoire. Des témoins oculaires ont déclaré avoir vu l'*Indigenat helvétique* sur la tribune de la Convention. Jérôme-Emmanuel était un des correspondants les plus appréciés du grand de Haller qui, dans une lettre, l'appelle son très honoré ami et déplore qu'il y ait si peu de Boyve en Suisse.

Alliée aux familles les plus considérées du pays de Neuchâtel, la famille Boyve a contracté au dehors des alliances intéressantes à constater. Ainsi Eugène de Boyve (1810-52) s'est allié à une descendante de la famille du célèbre chevalier Guy Fawkes, de la conspiration des poudres. Notons encore que le fils de Victoire (1733), femme Béat de Tavel, a épousé une des filles de Titz-Roy, duc de Grafton.

CACHELIN

On pourrait croire que Jean de Belly, à Fontaines, Jaques Veluzat, à Valangin, pour ne citer que des noms encore représentés chez nous aujourd'hui, ont été l'avant-garde de nombreux réfugiés dans le Val-de-Ruz qui, avec son sol relativement fertile, devait attirer les agriculteurs. Il n'en est rien et le Val-de-Ruz est, avec La Béroche, la partie de notre pays où les descendants des huguenots se sont le moins fixés. Quelques familles, sans doute, se sont éteintes, celle, par exemple, de Pierre Nal, d'Aspre en Dauphiné, demeurant à Savagnier, mais avec les de Belly, les Cachelin et les Caumont, la liste des noms qui nous intéressent se trouve close pour la contrée dont nous parlons, encore nos renseignements sur l'origine des Cachelin sont-ils fort vagues. D'où venaient ces gens? « de France », nous répond très sobrement le manuel du Conseil d'Etat. — A quelle époque sont-ils arrivés? « En 1650 », nous répond le même document. — Dans quelles circonstances et comment se sont-ils réfugiés chez nous? On pourrait croire que c'est à la suite de quelque mauvaise affaire comme les *Convertisseurs* ou *propagateurs de la foi* savaient fort bien, même dans un temps de paix relative, en susciter aux protestants, les poussant avec habileté à condamner la religion du roi ou à prononcer des paroles irrévérencieuses pour la Vierge et les saints.

Mais la famille Cachelin a sa légende et une légende qui fait songer à celle des 10,000 vierges. Elle veut que l'ancêtre ait fui après toutes sortes de persécutions, jeune enfant lui-même, en compagnie de cent cinquante autres jeunes enfants. Tous auraient été vus près d'Arberg mangeant du blé dans un champ de la même manière que les disciples du Seigneur, quand ils furent censurés en un jour de sabbat par les pharisiens. Notons encore que George-Auguste Matile dans son *Musée historique* fait de Cachelin un nom de métier signifiant chasseur.

Ce que les documents authentiques nous apprennent d'une manière positive, c'est qu'en 1709, Jean Cachelin, domicilié à Saint-Martin, et dont le père était arrivé de France soixante ans plus tôt, fut reçu franc-habergeant, mais sans les concessions de l'abri et de la dîme à la pose, pour le prix de dix écus blancs. Son fils Pierre vint se fixer à Villiers, dont les archives, détruites aussi bien que celles de Saint-Martin dans un des innombrables incendies du Val-de-Ruz, ne nous ont fourni aucun détail. Il avait épousé Elisabeth-Madeleine Molé, dont il eut David-Pierre, époux de Judith Morel, puis de Marie-Madeleine Clemin. A partir de 1750, nous pouvons suivre les développements de la famille qui est devenue très nombreuse. En 1757, Pierre Cachelin était déjà mort et son fils David-Pierre avait acquis les droits de communier de Villiers. Leur descendant, M. Louis Cachelin, y habite encore avec sa famille, mais il y a d'autres branches, composées d'horlogers dans les Montagnes, de vigneronns sur les bords du lac, etc. Quelques-uns ont émigré en Amérique.

CARBONNIER

Neuchâtelois depuis bientôt un siècle, les Carbonnier doivent appartenir au protestantisme depuis bien plus longtemps; on trouve déjà à Lourmarin, en 1562, des martyrs, et, à Genève, en 1557, un réfugié de leur nom. La petite ville d'où ils sont originaires, Milhau dans le Rouergue, est une vieille cité protestante, puisqu'en 1562, huit cents de ses habitants demandèrent à la justice l'usage des deux églises, vu que les prêtres et les moines « auraient renoncé à la messe, déclarant vouloir vivre dorés en avant selon la règle de l'Évangile » et que, depuis dix-huit mois, il ne s'était pas dit de messe à Milhau.

Diverses recherches faites dans les Archives de la ville n'ont encore abouti à aucune découverte intéressante sur l'origine et le passé des Carbonnier. Les armoiries que leur attribue l'armorial de Mandrot sont celles des Carbonnier de Marsac, du Périgord, marquis depuis 1875.

A la fin du XVII^{me} siècle, la Révocation avait chassé de Milhau un certain Pierre Carbonnier que nous trouvons à Genève, avec sa femme et ses trois enfants, entre 1699 et 1701. Au milieu du XVII^{me} siècle, les dragonnades, qui se renouvelaient à Milhau

comme à Saint-Affrique et dans d'autres endroits du Rouergue, décidèrent sans doute Jaques Carbonnier à s'expatrier. Fils de Jaques Carbonnier et de Marie née Malvieux, sa femme, il avait perdu de bonne heure son père et sa mère. M. F. Godet⁴ nous le montre s'expatriant à la suite des affreuses lois de 1745, en compagnie de son ami Paul Coulon. Les deux jeunes gens se rendirent à Genève, où Jaques Carbonnier épousa en 1758 la sœur de son ami, Marthe Coulon, fille de Joseph Coulon et de Jeanne née Falliés, sa femme. La jeune épouse, encore mineure, était assistée de son frère, et son père, demeuré à Milhau, avait envoyé son consentement écrit qui fut annexé au contrat de mariage.

De cette union naquirent trois filles qui se marièrent en France et un fils Paul-Louis Carbonnier qui vint se fixer à Neuchâtel, où il entra dans la maison Pourtalès et épousa une demoiselle Meuron, puis une demoiselle Dardel dont il eut une fille qui mourut à vingt ans et un fils appelé comme lui Paul-Louis Carbonnier. Comme son oncle et compatriote Paul Coulon, Paul-Louis Carbonnier père ne tarda pas à acquérir la nationalité neuchâteloise. L'arrêt du Conseil d'Etat qui la lui confère, très sobre de détails, est du 5 août 1805 et mentionne simplement que Paul-Louis Carbonnier est natif de Genève.

Neuchâtelois également par leur mère, née Dupasquier, ses six petits-fils ont empêché le nom des Carbonnier de disparaître et leur race de s'éteindre.

⁴ *Histoire de la Réformation et du Refuge.*

On connaît bien à Wavre et dans tout le canton de Neuchâtel MM. Jean et Max Carbonnier, le premier architecte, l'autre agronome. — Ce dernier est de plus membre du Grand Conseil et du Synode de l'Eglise nationale depuis quelques années.

CAUMONT

Quelles sont les origines de la famille Caumont ? La solution de ce problème aurait peut-être été cherchée, et trouvée par Louis Caumont s'il n'en avait été dégoûté à tout jamais par son père, un jour qu'enfant encore il avait inscrit sur un de ses livres *Louis Caumont la Force*, après avoir lu dans quelque encyclopédie l'histoire de l'illustre famille protestante. Son petit acte d'orgueil naïf aussitôt découvert lui valut un bon soufflet avec ces mots : « Tiens mon enfant, voilà qui t'apprendra ce que c'est que *la Force*. » Et Louis, ou plutôt Jean-Louis Caumont est demeuré pour lui-même comme pour nous le petit-fils d'un simple mais pieux pasteur du désert Nicolas Caumont, peut-être en rapport de parenté, comme nous le suggère M. le professeur Bernus, avec ce proposant Caumont, condamné aux galères en 1686. Ce qui est certain, c'est que Nicolas Caumont est originaire de Sedan, que ses frères et sœurs ont été dispersés par la persécution sous le règne de Louis XV et que lui-même est venu vers le milieu du XVIII^{me} siècle se réfugier à Boudevilliers, où il reçut le sobriquet de Francillon (petit Français). Au bout de quelques années, laissant derrière lui son fils et ses filles pour suivre sa vocation, il se rendit en Allemagne où il acheva sa carrière comme ministre itinérant.

Jean-Daniel, d'après d'autres Daniel-Henri Caumont, son fils, commença par faire un apprentissage d'horlogerie, mais rebuté par diverses difficultés, il s'engagea dans un des régiments suisses au service de la France pour la guerre de sept ans, où il reçut entre autres blessures un coup de sabre qui lui enleva l'annulaire gauche. Dans l'auberge d'une petite ville de Hesse ou de Saxe, il retrouve la Bible et le psautier de son père, mort là sans rien laisser d'autre et inconnu de tous. A Rossbach, il est du nombre de la troupe compacte qui fait dire au grand Frédéric : « Quel est ce morceau de brique rouge qui résiste encore ? » Il s'échappe avec un compagnon déterminé de la ville allemande, où il avait été interné avec cinquante autres, et, en Lorraine, se fait réintégrer dans l'armée. A la suite d'un duel avec un officier qui l'avait souffleté, il s'enfuit, prend le chemin de Boudevilliers et s'y remet à *l'établi*. Ses sœurs s'étaient mariées avec des gens du pays, lui épouse Marie-Anne Azemar. Il mourut en 1818.

Son fils Jean-Louis Caumont, né en 1777, fut le héros de l'aventure que nous avons racontée en commençant et signala son enfance en se montrant bon élève à l'école et en devenant le lecteur attitré de la *Gazette de Lausanne* pour les villageois désireux de suivre les phases de la Révolution. A dix-huit ans, il se voua à l'enseignement et il devient instituteur à Boveresse, puis à Neuchâtel dans une classe secondaire. Il ne s'est pas laissé intimider par les vingt compétiteurs ni par ses examinateurs, dont il ne devait pas plus s'inquiéter que de têtes de choux, lui disait le pasteur qui le reçut à l'examen. Etabli à Neuchâtel

avec ses vieux parents, il épousa une jeune et jolie couturière, Henriette Binder, qui lui donna plusieurs enfants. Pour subvenir à leur entretien, il était obligé de vendre de l'encre, des plumes, etc., quoique si excellent instituteur qu'on l'appela à donner en quatrième des leçons de latin qu'il n'avait jamais appris... Il fonda aussi un pensionnat, qui lui apporta un peu d'aisance et fit grandir sa réputation de pédagogue. Il y a eu à la fois jusqu'à trente-six élèves de douze à dix-huit ans, dont plusieurs sont devenus des hommes distingués. La femme de Chateaubriand voulut même une fois lui confier un négrillon à élever dans le catholicisme. Lorsque Jean-Louis Caumont mourut en 1833, trente-trois ans avant sa femme, le cortège des citoyens qui tinrent à lui rendre les derniers devoirs s'étendait de l'Hôtel-de-Ville à l'Hôtel Rougemont. M. Ph. Godet a publié dans le *Musée neuchâtelois* un article intéressant sur ses autobiographie et souvenirs. Nous renvoyons à ce travail, dans lequel nous avons beaucoup puisé, les amis du vieux Neuchâtel qui retrouveront avec grand plaisir l'école de M. Larsche, l'arrivée des Autrichiens, etc.

La Suisse allemande nous a pris les deux fils de Jean-Louis Caumont, l'un, Henri (1813-1867), fut pasteur de l'Eglise française de Zurich, où il est mort; l'autre, Frédéric-Louis (1807-1876), fut pendant de longues années maître de français à l'école supérieure des jeunes filles de Bâle, où il est mort. Il s'est fait connaître par plusieurs publications : un *Recueil gradué de poésies françaises* dédié à Alexandre Vinet; un

Choix de lectures intéressantes pour le cœur et pour l'esprit; Mes loisirs, poésies diverses, etc.

Son fils, M. Armand Caumont, est depuis bien longtemps professeur de français au Gymnase de Francfort s/M. Il a publié entre autres un volume de poésies : *Les solitaires.*

CLAUDON

Vieille race de cultivateurs lorrains, les Claudon sont originaires de Condé en Barrois, antique village situé à seize kilomètres, de Bar-le-Duc, et leur nom est encore extrêmement répandu et honorablement connu dans le bon pays meusien. Ils ont été aussi, au moins quelques-uns d'entre eux, race de huguenots, ne craignant pas de franchir, chaque dimanche, les six ou sept kilomètres qui séparent Condé de Nettancourt, où se rassemblaient les réformés de la région. C'est dans les registres de cette Eglise disparue que M. le pasteur Dannreuther a retrouvé l'acte de mariage de Paul Claudon, uni le 15 novembre 1682, par le pasteur Jacquelot, à Marie Henrion, de Velaines, fille de Daniel et de Françoise née Horleville. Nous trouvons-nous en présence des parents du réfugié Henry Claudon, souche d'une famille neuchâteloise? La chose est probable, d'autant plus que parmi les témoins du mariage, à côté de Pierre Henry, de Pierre Chaudet, de Jean Maréchal, figure un certain Buvelot; or, la femme du réfugié était aussi une Buvelot (Marie-Anne), peut-être de la même famille que ceux que la *France protestante* signale à New-York.

L'acte de mariage dont nous venons de parler est signé encore par un certain J. Claudon, dans lequel

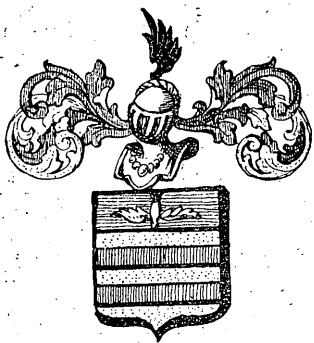
il faut peut-être retrouver le Jacob Claudon, de Condé, qui, cinquante-six ans plus tard, sans doute bien vieux et bien pauvre, vit tout seul au Val-de-Travers, à Couvet, où la charité et l'estime publiques ne l'abandonnent pas.

Pour ce qui est d'Henry Claudon, c'est vers 1732 qu'il dut quitter sa patrie, avec sa femme et ses enfants, pour se soustraire à des tracasseries incessantes. Le départ fut d'autant plus pénible qu'il fallut se défaire du patrimoine en le vendant et dire adieu pour toujours à un frère bien-aimé. C'est sur Balé que se dirigea d'abord la famille émigrante avec les deux ânes chargés de son bagage. La petite caravane arriva sans encombre, mais, sur le conseil du pasteur Osterwald, elle se remit en route. Le voyage était moins dangereux, il ne s'agissait plus que de gagner le pays de Neuchâtel. Les réfugiés s'établirent à Colombier, où leur chef ne tarda pas à trouver un tombeau. Les nouvelles reçues de la patrie n'étaient pas faites pour réjouir le cœur des survivants quand même elles durent les affermir dans leur foi. Une lettre écrite de Condé par Humbert, le frère du réfugié Henri Claudon, en octobre 1737, « est un témoignage touchant des persécutions qu'ils avaient à subir en France et de leur résolution à persévérer dans la foi ». Ainsi s'exprime du moins M. F. Godet, quant à ce document, aujourd'hui malheureusement égaré.

La veuve d'Henry Claudon, femme vaillante, fit prospérer ses affaires et, après avoir acquis quelques pièces de terrain, *acheta les communes* de Boudry, puis de Colombier et de Neuchâtel.

Contrairement à l'usage ordinaire des réfugiés, les Claudon ne paraissent pas avoir, dans les mariages qu'ils ont contractés, cherché à conserver sans mélange dans leurs veines le vieux sang français. Ils n'ont rien perdu en s'alliant aux Droz, aux Fatton, aux L'Eplattenier, aux Junod. L'arrière petit-fils des réfugiés, Henri Claudon (1807-1877), pendant trente ans ancien d'église, était président de la commune de Colombier. Son père, Jean-Henri (1766-1843), lui avait donné l'exemple. « Son éloge m'échappe », s'écriait l'honorable pasteur qui fit son oraison funèbre. « Il fut dans cette paroisse un modèle de piété. Pendant plus de vingt ans, je l'ai vu tous les dimanches assister deux fois au temple, à la même place et avec le même recueillement. » Ce jugement impartial de son pasteur honore autant sa mémoire que la charge de justicier dont il fut revêtu pendant plusieurs années. Jusqu'en 1858, il a dirigé un pensionnat à Colombier, où sa famille subsiste toujours.

DE COULON



Le 12 septembre 1731, dans la petite ville de Cornus, près de St-Afrique, dans le Rouergue, naissait Paul, fils de Joseph Coulon et de Jeanne ou Anne née Faliès. Sa famille était originaire de la ville et protestante ; même « elle avait partagé toutes les tribula-

tions de l'Eglise après la révocation et participé aux périlleuses bénédictions de ce hardi ministère exercé par Antoine Court et ses collègues ¹ ».

Elevé par ses parents dans la sainte loi de Christ, Paul Coulon fut, dès sa jeunesse, à même de choisir entre Rome et l'Évangile. Des prêtres tyranniques, en usant à son égard comme à l'égard de beaucoup d'autres enfants protestants, le contraignirent à servir la messe, et il en conserva un souvenir pénible jusque dans sa vieillesse ; mais il fut appelé aussi à prendre une part active dans un culte du Désert.

¹ Godet : *Histoire de la Réformation et du Refuge*.

C'était un dimanche, tous les protestants de Cornus et des environs étaient assemblés, on n'attendait plus que le pasteur, le vaillant, le fidèle Paul Rabaut, qui tardait à venir. Une saillie de rocher devait servir de chaire. Malgré sa jeunesse, ou peut-être à cause d'elle, Paul Coulon fut engagé à y monter et à lire à l'assistance quelques chapitres de la Bible. Il ne put achever; dans le lointain arrivaient les dragons royaux; il fallut fuir en toute hâte pour échapper au massacre. Paul Coulon pouvait juger entre les persécuteurs et les persécutés¹.

Les odieuses lois de 1745 et les mesures rigoureuses qui les accompagnèrent n'épargnaient pas les enfants des protestants. Paul Coulon n'hésita pas à s'expatrier, et fut assez heureux pour réussir. Vers 1750, on le trouve à Genève avec un ami de son âge qui devint plus tard son beau-frère, Jaques Carbonnier. « Il y compléta son éducation, et en subissant l'examen public par lequel on faisait alors précéder la première communion, il provoqua la sympathie de tous les assistants, à ce point que l'un de ceux-ci voulut se charger de son avenir et le plaça dans la maison Rivier et Plantamour qui faisait le commerce de mousseline des Indes. » Après quelques mois d'apprentissage, il quitta Genève où il était arrivé *son sac sur l'épaule*, afin d'entrer comme expert pour les marchandises indiennes, à Neuchâtel, dans la maison de Jaques-Louis Pourtalés qui avait été frappé en diverses rencontres de sa loyauté et de son activité. Vers 1758, il devient le premier et le plus

¹ France protestante.

ancien associé de son patron. L'année 1767 est une année importante de son existence, il se choisit à la fois une femme et une patrie en épousant une jeune réfugiée, parente des Pourtalès, Anne Viala, et en achetant la bourgeoisie de Neuchâtel. La maison Coulon et C^{ie} qu'il fonda en 1796, a duré jusqu'en 1812 à Paris, et c'est dans la richesse et la considération qu'il a terminé sa vie à Neuchâtel, le 7 novembre 1820.

L'église de Cornus, qui n'a plus aujourd'hui que cinquante ou soixante membres, lui doit son temple qu'il fit bâtir presque entièrement à ses frais, dès qu'eût sonné l'heure de la liberté religieuse ; elle lui doit son école à laquelle l'instituteur attribuait, il y a quelques années, le maintien d'une petite population protestante, malgré la propagande acharnée des catholiques. Les réfugiés français sans commune neuchâteloise ont reçu également de Paul Coulon une petite fortune qui a été érigée en fondation.

On sait que la famille d'Isarn de Villefort, dont la dernière représentante vient de mourir à l'Hospice de la Côte, s'est établie à La Béroche en 1793, fuyant la hache des révolutionnaires. Le réfugié Coulon a-t-il ouvert ses bras, sa bourse et sa maison aux fils du persécuteur de ses frères, du chef des dragons surprenant l'assemblée protestante, bref du seigneur de Cornus ? Nous sommes obligé de dire que non, comme d'autres l'ont fait avant nous ; mais nous pouvons ajouter que les émigrés n'auraient pas reçu moins bon accueil chez Paul Coulon s'il avait eu quelque chose à leur pardonner.

Les sentiments de philanthropie chrétienne du réfugié se retrouvent chez ses enfants, chez le major-commissaire des guerres, Paul-Etienne, qui s'occupa en ses loisirs de l'Hôpital Pourtalès et de la Maison des Orphelins, chez Paul-Louis-Auguste, dont il vaut la peine de retracer la brillante carrière. Ses solides études, commencées sous la surveillance du chancelier de Boyve, furent complétées par un séjour en Allemagne et en Autriche. Dans ce dernier pays, en temps de guerre, il tomba aux mains d'une troupe de pandours, et n'échappa que grâce à sa connaissance parfaite de l'allemand qui empêcha de reconnaître en lui un étranger. Sans négliger les affaires de sa maison et ennemi du temps perdu¹, il se mit en relation avec des savants : Persoon, L'Heritier, Lamouroux, de Candolle, etc. ; et, président de la Société des sciences naturelles, il a contribué activement à la fondation du Musée qui eut pour base une collection de coquillages, crustacés et poissons préparés par lui-même. Le fossile le plus caractéristique du terrain néocomien s'appelle de son nom *Postrea couloni*. Homme bienfaisant et généreux, Paul-Louis-Auguste Coulon a fondé la Caisse d'Épargne de Neuchâtel, une des premières de la Suisse, et dirigé l'hospice



Paul-Louis-Auguste Coulon.

1 « Dépêchons-nous de dormir, » disait-il, le soir, à ses commis.

d'aliénés de Préfargier. Quant à sa carrière politique, il fut membre du Grand Conseil (1804), du Petit Conseil (1813), du Corps Législatif (1831), et conseiller d'Etat extraordinaire. Nous empruntons à sa biographie par M. Félix Bovet le récit de l'acte patriotique qui lui valut de la part du roi de Prusse des lettres de noblesse pour lui, ses descendants et ceux de son frère Paul-Etienne.

« En 1847, Neuchâtel ayant refusé de fournir son contingent à l'armée fédérale pour marcher contre le Sonderbund, fut, après la guerre, condamné par la Diète à une contribution de 300,000 livres (fr. 435,000). Cette somme devait être payée le 20 décembre au plus tard. Le Conseil d'Etat de Neuchâtel envoya M. Coulon à Berne pour régler cette affaire. Il se présenta au jour fatal et offrit de la part du gouvernement neuchâtelois des créances hypothécaires d'une valeur égale à la somme demandée. Les créances ayant été examinées ne furent pas jugées acceptables par le caissier de la Confédération et, sur son rapport, le Directoire refusa de les admettre. On pouvait en appeler à la Diète, mais la Diète pouvait refuser le délai que l'Etat de Neuchâtel demandait pour s'acquitter en espèces, et le Directoire menaçait de faire en attendant occuper militairement le canton. M. Coulon ne voulut pas laisser son pays exposé à cette humiliation, il n'hésita pas un instant, négocia des valeurs qui lui appartenaient et remit le jour même au Directoire en écus sonnants la somme de L. 300,000. »

Les armes concédées par la lettre de noblesse étaient, pour l'écu, *d'or à deux fasces de gueules, au*

chef d'azur chargé d'un saint-esprit d'argent; pour le cimier, un demi-vol de sable mouvant d'une couronne d'or. La famille a pris l'habitude d'y joindre deux griffons pour tenants et la devise : « Crois seulement ». Il faut, sans doute, rapprocher ces armoiries de la colombe qui ornait le portail de l'ancienne maison Coulon, et du nom même de la famille, *Coulon, colomb, colombe*. Un buste de M. Paul-Louis-Auguste Coulon, œuvre de Schlath, de Bâle, orne le Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel.

Dans la troisième génération des réfugiés, on remarque Albert de Coulon, directeur de la Caisse d'Épargne, Henri-Louis, membre du Conseil de bourgeoisie et inspecteur des forêts communales de Neuchâtel, Charles-François, maire de Lignières, Paul-Alphonse, avocat, du Grand et du Petit Conseil, maître bourgeois de la ville en 1843, président du tribunal en 1848, Frédéric, docteur en médecine, et surtout Louis, membre du Grand Conseil et du Collège des Anciens de Neuchâtel, inspecteur des forêts de la ville. Après avoir été externe à l'École Polytech-



Louis de Coulon.

nique de Paris, il se voua avec ardeur aux sciences naturelles et travailla à l'organisation du Musée en collaboration avec son père. C'est à lui que Neuchâtel doit d'avoir possédé le grand Agassiz, attaché à notre ville par un modeste traitement de fr. 2,000, que Louis Coulon avait pour ainsi dire collecté de porte en porte. Il eut l'honneur de présider la Société helvétique dont il avait fondé une section à Neuchâtel.

Dans la génération suivante paraissent Paul, pasteur, à Fleurier et à Corcelles, Marie, diaconesse libre, Augusta, directrice de l'établissement de diaconesses du Bon Pasteur, à Strasbourg, Georges-Albert, conseiller général à Neuchâtel, Maximilien-Paul, ingénieur des *Chemins de fer orientaux*, Henri-Frédéric, un des directeurs de la fabrique de câbles électriques de Cortaillod, Robert, vice-consul suisse à Concordia (République argentine), Paul-Alfred-Ernest, inspecteur des forêts de Neuchâtel, Albert-William, docteur en médecine, Charles-Alph., major, instructeur de cavalerie, etc.

Dans la dernière génération enfin, une florissante jeunesse, par des études universitaires et des apprentissages de commerce, se prépare à travailler à la gloire et à la prospérité de sa famille et de sa patrie. Elle ne délaissera pas l'Eglise ni ses œuvres, ses missions surtout tant aimées des Coulon.

DUMARCHÉ

De même que les Viala, les Claparède, les Fleury, les Desplands, et bien d'autres encore, l'ont déjà fait, les Dumarché sont à la veille de disparaître du canton de Neuchâtel, leur patrie d'adoption, où ils ne sont plus représentés par aucun descendant mâle. Ce qu'il y a de particulier, c'est que leur nom a également disparu de Dijon en Bourgogne, leur première patrie, et ne s'y retrouve même plus dans les registres et documents divers des archives. Peut-être Dijon n'a-t-il marqué qu'une étape dans la vie de cette famille, d'humeur guerrière et vagabonde, mais à laquelle il faut peut-être aussi rattacher le pasteur Dumarché. Seul huguenot connu de ce nom, il s'appelait Jacques, comme le réfugié neuchâtelois, et pourrait fort bien avoir été son grand-père, d'après les recherches de M. le baron de Schickler. Etudiant à Genève en 1640, le pasteur Dumarché, originaire du Vivarais, s'est réfugié en Suisse en 1690, après avoir exercé à Beaumont, Montélimart et Dieulefit. Son homonyme, fils de François Dumarché, apparaît pour la première fois, dans les documents que nous avons sous les yeux, à Neuchâtel et le 12 décembre 1729, date de sa naturalisation.

Il n'était pas le seul de la famille à avoir échappé aux murs épais et aux cachots humides de la tour

où l'on enfermait jadis les huguenots de Dijon; et sur les vestiges de laquelle se dresse maintenant le temple protestant de la ville. Il y a en 1730, à Couvet, un autre Dumarché, du prénom de Jean ou plutôt de Jean-David, qui est venu le rejoindre à Neuchâtel quelque temps après. Les réfugiés aimaient à s'arrêter à Couvet, où la population se faisait une joie particulière de les héberger, de pourvoir à leurs besoins, et choisissait souvent parmi eux des parrains et des marraines pour ses enfants; dans l'espoir que, filleuls de pieux Français, ils hériteraient de leurs vertus.

Jacques et Jean-David Dumarché, à côté desquels se remarque encore *le parrain*, Samuel Dumarché, fixé à Lisbonne, semblent s'être trouvés dans des positions assez différentes. Le second est un modeste artisan, un cordonnier; le premier paraît avoir joui d'une certaine fortune. C'est en l'honneur de *Monsieur le grand conseiller* de Pury, qui lui sert de parrain, que l'un de ses petits-fils, né en 1775, s'appelle Jean-Louis. Ce dernier est demeuré le héros de la famille; c'est de lui que l'on aime encore à s'entretenir pendant la veillée, et du récit de ses aventures que l'on berce les petits-enfants. Quand ils rêvent de lui, ils le voient dans son bel uniforme de capitaine français, avec la Légion d'honneur brillant sur sa poitrine. Ils le suivent au milieu des batailles, où sa valeur décide du triomphe, à travers les rivières qu'il passe à la nage, dans le char des tziganes, avec lesquels il s'enfuit, quelque jour de danger, en faisant le muet pour ne point se trahir par son langage; sous la tente, où il peint des miniatures pour se dis-

traire, enfin, à l'autel, où le conduit la baronne de Golkomm, émerveillée de ses hauts faits et fière de l'épouser.

Nous n'avons pas vu les brevets ni la croix de ce héros légendaire, mais nous avons tenu l'acte de décès de son père, brave sergent-major, tombé à Metz au service de la France, et nous trouvons près de lui son frère Jacques, mort au service, à Oran, ses neveux Édouard, Paul et Frédéric, le premier en garnison à Naples, le second en garnison à Naples également, puis surveillant de forteresse à Batavia, le troisième, employé dans les mines en Australie.

Le personnage le plus connu chez nous de toute cette famille, plus amie de la guerre et des voyages que ne le sont en général les réfugiés français, c'est incontestablement Paul Dumarché. Grandi à l'humble mais honnête foyer, où tant de braves aimaient à venir se reposer, il prit du service à Naples et en Prusse. Messager d'Etat de Neuchâtel (huissier du Conseil d'Etat), il est mort, un des derniers rejetons d'une race vigoureuse et saine, à l'âge de quatre vingt-onze ans.

DUVAL



Gaspard-Gouget Duval est originaire de Seurre en Bellegarde, dans le diocèse de Besançon. On ne sait rien de la famille qu'il a pu laisser derrière lui, non plus que des circonstances religieuses qui l'ont amené,

jeune encore sans doute, dans le pays où il s'est réfugié et où il a pris femme. Le plus ancien document qui nous le fait connaître date de 1725. Écrit de sa main, il porte ce titre : « *Conte de mes biens, trésor et richesses* » et nous montre en Duval un émule chrétien de Cornélie. Sous le titre indiqué, nous trouvons, en effet, ceci : « *Le Seigneur nous bénit par sa grâce d'un fils que nous nommerons aujourd'hui s'il plaît à Dieu dans l'église du nom de Simon, Dieu lui fasse la grâce d'être un sage garçon... Par la grâce de Dieu, il nous est né une fille... Le Seigneur a bien voulu par sa bonté nous donner encore une fille... Dieu soit loué à jamais et à toute éternité puisqu'il lui a plu de nous envoyer deux enfants d'une journée.* »

La dernière inscription date de 1732, année où Duval loue pour huit livres tournois son appartement

et une boutique dans la maison Daniel Roy, à Couvet. Le mémoire d'une note pour son propriétaire nous parle d'une perruque frisée pour quatre batz, d'une autre à laquelle il donne de la profondeur et remet des cheveux pour sept ou huit batz, de sorte qu'il n'y a point d'équivoque sur sa profession. Elle ne semble pas avoir enrichi beaucoup le brave homme, car en 1755 sa veuve Suzanne, née Petitpierre, demande à Milord Maréchal, « *notre illustre gouverneur,* » de lui accorder ainsi qu'à ses trois fils qu'elle a « *élevés du mieux qu'il lui a été possible* » la naturalisation dans ce pays, mais en la *déchargeant, vus sa povreté, de la finance considérable pour elle qui est due à Sa Majesté en pareille cas que celui sy et laquelle il lui seret impossible de fournir.* » Cette Suzanne était de la famille considérée des *TV* (ministres) *Petitpierre*, ce qui explique l'accueil très bienveillant fait dans le pays aux Duval; elle est morte le 2 août 1780 à l'âge de quatre vingt-huit ans.

Le 28 octobre 1748, son fils Simon épouse dans l'église de Couvet *honnête* Maria-Henriette Martin. « *Après son mariage béni, il la conduisit dans la maison d'honnête Abram Martin, père de sa dite épouse, où défunt M. Henri Petitpierre, lieutenant-colonel des milices de ce pays, oncle du dit Duval s'étant rendu en compagnie du sieur Ferdinand Guyenet, greffier substitué du Val-de-Travers, après avoir donné sa bénédiction aux nouveaux mariés, il aurait tout de suite, en présence du dit sieur, déclaré verbalement et de la manière la plus positive qu'en faveur et content du mariage qui lui est très-agréable, il s'engageait et promettait de fournir audit Duval son neveu un métier à*

bas pour établir son nouveau mariage, sous la réserve que le dit Duval lui en payerait la rente durant sa vie et celle de Madame Petitpierre. Ainsi commença Simon Duval à fonder ou à développer un commerce et une fabrication de bas au métier qui, malgré des débuts difficiles, a été prospère et a occupé de nombreux ouvriers dans nos villages, surtout à Couvet.

Les papiers de Simon Duval, qui subsistent encore, nous montrent qu'à sa réception comme communier de Couvet, il possède une maison avec verger et forêt taxés onze cent quarante livres. Il nous apprend la mort de sa femme en 1749, son nouveau mariage avec M^{lle} Boiteux, de Travers, et, jusqu'à sa mort survenue en 1795, ses joies et ses peines. Il a acheté du justicier Brand, de Montezillon, un nouveau métier à tisser, et les bas qu'il fabrique sont *blancs, ou cotté de Melon, ou tigrés verd, gris ou bleu.* Il va les vendre à Genève, Pontarlier, Dijon, Lyon, Toulon, Turin, d'où, en bon mari, il rapporte à sa femme tantôt un tablier, tantôt du chocolat. A Lyon, il loge chez M. Colonbin, à vingt sols par repas et à huit sols par nuit. La ballive de Grandson, le major Dupasquier lui achètent ses produits qui vont jusqu'à Alexandrie, mais accompagnés d'un certificat de M. le châtelain du Val-de-Travers, attestant qu'ils ont été fabriqués dans la Principauté « *où par la grâce de Dieu il n'y a aucune maladie contagieuse et qu'on y respire un air très-sain.* Il escompte ses lettres de change à M. le maire Portalaix, avec qui il est en relations d'affaires comme avec M. le maire Perrot, M. l'avocat Berthoud, M. de Chavner, M^{me} la générale Sandoz, etc. Bon commerçant, lors-

qu'il achète un porc, il stipule qu'on ne lui donnera pas à manger la veille du pesage. Bon frère, il prête à son cadet tout ce qu'il lui faut pour son repas de noce. Bon citoyen, il ne néglige pas de payer l'école à ses enfants et prend régulièrement son billet à toutes les loteries de bienfaisance, celle de l'hôpital de Genève entre autres. C'est son fusil de guerre qu'empruntent le plus volontiers les tireurs du prix de M. le banneret.

Ses comptes, très exactement tenus, nous en apprennent long sur lui, mais ne l'empêchent pas d'avoir des jours difficiles. Epargné par l'épidémie de 1768 qui fait voir en un jour neuf morts et cinquante malades à Couvet, il lui avait fallu en 1764 payer à l'apothicaire pour médecine vingt-un florins et huit au médecin pour une saignée, visite et otre. Il écrit en 1771 : « *La chéreté des vivres de cette année est cause de ma dette que je fais, pour la grande quantité qu'il m'en faut pour entretenir mon ménage. Dieu tout Puissant veuille bénir mon commerce et changer ces temps si rudes qui m'accablent malgré tous les soins que je crois prendre, mais surtout qu'il me fasse la grâce de me soumettre à sa sainte volonté.* »

A côté de la belle figure de Simon se place celle, non moins intéressante, de Charles, son frère, grand voyageur, à la plume facile. En 1763, il raconte dans une lettre la mort de sa femme et sa situation difficile. La pauvre chambre où il loge doit être éclairée à la chandelle tout le jour, sauf de dix à deux heures. Au service d'un général Mayer, il va s'embarquer pour Lisbonne. On le trouve après cela à Milan dans la fabrique de M. Ramus, puis à Lyon où il se

remarie. Sa femme *n'a pas de position, mais elle sait bien coudre sur le linge, tricoter et filer, enfin comme les femmes font; elle est d'une assez-bonne famille, c'est-à-dire gens de bonne parenté et mauvaise bourse.*

Avec François et Simon, fils de Simon, la famille Duval voit se multiplier ses enfants et se répéter ses alliances avec les familles du pays. Quoique les deux générations suivantes aient envoyé, l'une M. Charles Duval à Bitschwiller en Alsace, l'autre M. Fritz Duval à Pontarlier, où il s'occupe d'une des spécialités de son village natal, elle est bien représentée au Val-de-Travers. Puisse-t-elle y recevoir longtemps encore la récompense que méritent la fidélité et la foi de Gaspard et de Simon, ses ancêtres.

DUVERNOIS, D'YVERNOIS ET DIVERNOIS



A Cussy ou Cugy, village du Morvan situé à quatre lieues d'Autun, dans le duché de Bourgogne, se trouve le beau vallon du Vernoy. Les deux grands domaines qui le composent et dont les bois de coupe s'exploitaient jadis pour Paris, formaient une sei-

gneurie avec basse, moyenne et haute justice. Cette seigneurie a donné son nom à une famille que des siècles bien reculés ont vue riche et puissante, d'après des recherches et traditions qui la font remonter aux premiers temps de la féodalité.

Vers 1560, maudits par leur père et frustrés de leur héritage à cause de la foi nouvelle qu'ils avaient embrassée avec zèle, les fils de Jean du Vernoy quittèrent, comme Abraham, leur pays et leur parenté pour obéir à l'ordre de Dieu. La tradition neuchâtoise veut que, se séparant de Claude et de Jean venus au Val-de-Travers, un autre du Vernoy, dont le prénom n'est pas conservé, soit allé s'établir à

Montbéliard et y ait fondé une famille bien connue, dont quelques membres, toutefois, seraient restés fidèles au Wurtemberg, lors de l'annexion de Montbéliard à la France; on sait qu'un général allemand, du nom de du Vernoy, a fait la campagne de 1870. Cette tradition est contredite par les historiens Erman et Reclam qui conduisent Claude dans le Montbéliard, et Jean seul dans le pays de Neuchâtel en 1560. Elle est contredite également par la *France Protestante*, qui fait venir le nom et la famille Duvernoy ou plutôt Du Vernois d'un petit village du pays de Montbéliard, et mentionne Bastien Du Vernoy, notaire public, reçu à la qualité de bourgeois de Montbéliard le 21 juillet 1552.

Le jour est difficile à faire sur des questions comme celle-là; n'avons-nous pas eu nous aussi notre Vernier, devenu Auvernier? Bornons-nous à relever que l'armoire des Montbéliardais, telle qu'elle figure sur le cachet du pasteur Charles Duvernoy entre 1660 et 1666, a quelque parenté avec la vieille armoire des Neuchâtelois et porte un chevron accompagné de deux étoiles en chef d'un croissant en pointe et les lettres C D V pour cimier. Relevons encore que les juriconsultes, les ecclésiastiques, les médecins, les naturalistes distingués de la famille montbéliardaise ne le cèdent en rien aux patriciens de la famille neuchâteloise; et puis tenons-nous en à nos documents officiels.

Ce qui est incontestable, c'est que le nom de Jean Divernois, d'Authun, figure à la date du 22 avril 1566 dans le registre des agrégations de la commune de Saint-Sulpice, et que son cadet Claude, établi à

Môtiers, y épousa, peu de temps après, Guillauma, fille de Pierre Barrelet, dernier curé et premier pasteur de la paroisse. Les deux frères n'avaient emporté avec eux que peu d'argent et quelques marchandises, ce qui fait que l'un d'eux est qualifié de mercier dans un acte du temps. Dieu bénit le travail de ces pieux jeunes gens et leurs descendants prirent place bientôt au nombre des familles les plus opulentes et les plus considérées du pays. Même, en 1722, l'arrière petit-fils de Claude, Joseph, époux d'Anne-Marie Guyenet obtint du roi Frédéric-Guillaume, en considération de sa bonne conduite et de ses louables qualités, pour lui et les siens des lettres de noblesse le proclamant l'égal de ceux qui sont, depuis quatre générations, nobles de race, l'autorisant d'une façon exclusive à écrire désormais son nom *d'Yvernois* et punissant de deux mille florins hongrois d'amende quiconque contreviendrait malicieusement et témérairement *aux présentes*. Notons que le Conseil d'Etat de Neuchâtel n'a jamais entériné cette dernière clause pour aucun des nobles créés par ses souverains.

La concession de ces lettres de noblesse était due surtout à l'influence d'un fils de Joseph d'Yvernois, Abraham, négociant du Val-de-Travers, qui avait fait une fortune considérable à Paris au moment des folles entreprises de Law. Gendre du capitaine Jean-Frédéric Tribolet, il obtint du prince les charges de conseiller d'Etat et de châtelain du Landéron, avec la croix de l'ordre de la Générosité. A peine de retour à Môtiers, où un architecte parisien lui cons-

truisit la plus belle maison du Val-de-Travers, il perdit à la fois sa fortune et son fils.

Son frère Guillaume-Pierre a été plus heureux ; conseiller d'Etat et procureur général, mort vers 1770, il a laissé un fils et un petit-fils, tous deux officiers au service de la Prusse, puis Abram, négociant, à Lyon, et père du poète César d'Yvernois, enfin, Charles-Guillaume, conseiller d'Etat, trésorier général, qui avait épousé la fille du pasteur de Montmollin, de Môtiers, et laissa une nombreuse postérité. Il faut mentionner aussi, à côté de ses quatre fils, sa fille Isabelle, moins connue comme l'épouse de Frédéric Guyenet que comme l'amie de Jean-Jacques Rousseau qui avait cinquante ans, elle trente, lorsque commencèrent leurs relations. Elle l'appelle dans ses lettres son *spectacle*, son *digne papa*. Il tint à lui soumettre quelques-uns de ses ouvrages. Elle lui apprit à faire des lacets et, comme cadeau de nocés, en reçut un qui ne mesure plus qu'un mètre quarante, mutilé qu'il a été par des mains amies et par des mains royales. « Songez », écrivait cet Hercule à son Omphale, « que porter un lacet tissu par la main qui traça les devoirs des mères, c'est s'engager à les remplir. »

Un troisième fils de Joseph d'Yvernois, le docteur Jean - Antoine d'Yvernois (1703 - 1764), a joui à l'étranger aussi bien que chez nous d'une réputation méritée comme médecin et comme botaniste. Après d'excellentes études et un séjour en Russie, où il fut nommé membre de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, il prit ses grades à la Faculté de médecine de Montpellier et fut nommé médecin du roi

après son retour à Neuchâtel. Avec Scholl, de Bienne, Gagnebin, de La Ferrière, et Garcin, de Neuchâtel, il se plaisait à explorer les parties les plus reculées du Jura, sous le patronage du grand Haller, qui a rappelé une de leurs excursions dans la *Bibliothèque botanique*. Un fossile végétal, trouvé dans les marnes oxfordiennes du Jura bernois a été appelé de son nom, le *Carpolithes Ivernoisi*.



Dr. Jn-Ant d'Ivernois.

Peu ambitieux pour lui-même, M. d'Yvernois, livrant à Haller ses précieuses observations botaniques, lui écrivait : « *Mihi sat gloriosum erit si vel exiguam aliquam particulam operi tuo attulero.* » Mais il combattait dans le *Journal helvétique* en faveur des savants suisses trop rabaissés par Tollat, de Genève; il attaquait dans le *Mercur suisse* l'abus des médicaments étrangers; il établissait un catalogue manuscrit des plantes de notre flore étudiée avec passion. Cependant, il ne consacrait à ses études et à ses publications que les loisirs d'une pratique très étendue, et le plus beau témoignage que l'on peut rendre à ce fils des huguenois, c'est qu'il a donné les soins les plus dévoués aux pauvres aussi bien qu'aux riches et rendu de très grands services aux populations frappées en ce temps-là par des maladies épidémiques.

Conseiller d'Etat et maire de Colombier, son petit-

neveu César d'Yvernois, mort le 28 mai 1842, à l'âge de 71 ans, est, peut-être, dit la *Biographie neuchâtoise* de Jeanneret et de Bonhôte, « le premier poète de notre pays dont les œuvres soient vraiment dignes de l'impression. » M^{me} de Charrière, dont il était l'ami et le commensal, l'appelle « un petit maire d'infiniment d'esprit », et il en est de tous ses vers comme de ceux dont il écrivait,

« Courez en poste au Prieuré,
Petits couplets timides,
Votre succès est assuré,
Les grâces sont vos guides. »

C'est à quinze ans qu'étudiant en droit à Bâle, il commence sa carrière poétique avec le *Jeu du Boston* qui décele déjà son talent. On a de lui l'*Epître sur les jeux de société*, *Le mari consolé*, etc. Cultiver les muses était pour lui un délassement, non un travail, et il ressemble quelque peu à Lafontaine, avec Boileau, un de ses auteurs préférés; il a la plume facile, quelquefois narquoise. Les circonstances, l'amitié, lui ont très souvent inspiré de petites pièces délicieuses que gardent précieusement leurs heureux possesseurs.

Du sein de la prospérité, les enfants de Claude du Vernois n'ont point oublié les enfants de Jean du Vernois, son frère. Ces derniers, dans une situation modeste, comme, du reste, la plupart des Duvernois que l'on retrouve dans les environs d'Autun, s'occupent en général d'horlogerie et d'agriculture. Très fiers de leur commune de Saint-Sulpice, qui était très fermée aux étrangers, ils se sont alliés aux enfants du Reymond qui a tué la « vuivra » et à

ceux du vieil Huguenin qui, en rentrant un soir d'hiver, a mis le loup en fuite en lui jouant un air de clarinette, après lui avoir jeté tous ses *bric-à-brac*. C'est pour soutenir ceux d'entre les descendants de Jean Duvernois qui pourraient en avoir besoin qu'un fonds de famille de fr. 13,000 a été constitué par legs de noble demoiselle Lucie d'Ivernois.

Le petit-fils du maire de Colombier est bien connu comme officier de l'armée fédérale, c'est le capitaine François d'Ivernois.

FAUCONNET

Nous ne savons si nos compatriotes de ce nom ont le droit de revendiquer comme leur appartenant le *faucón d'or en champ d'azur ou de gueules* dont parlent les héraldistes Jouffroy d'Eschavannes et Grandmaison, à l'article Fauconnet. Nous ne savons pas grand chose, en réalité, de leurs origines. A la fin du siècle passé leur famille était fixée dans les environs de Pontarlier, et elle était catholique; deux branches, celles de Jean-Nicolas et de Frédéric Fauconnet quittèrent la foi et la patrie de leurs pères, mais la seconde branche aujourd'hui éteinte nous est à peu près inconnue. Quant à Jean-Nicolas Fauconnet il était originaire de Lievremont, dans le Saugét, entre Morteau et Pontarlier et la tradition veut que ses parents y aient possédé une tannerie et y aient vécu dans une honnête aisance. Ses goûts le portaient vers la carrière militaire; il se décida à l'embrasser et, en garnison à la Rochelle, il fit la connaissance d'une jeune protestante, personne distinguée et pieuse qui l'amena bientôt à partager ses convictions. Il se fit protestant et menacé par la persécution il se décida à s'expatrier. Les montagnes du

Jura, berceau de sa famille qui l'avait déshérité et maudit, l'attirèrent; il vint habiter, sur le flanc de Chaumont, du côté de Fenin, une petite ferme achetée avec ce que la jeune femme put sauver de son patrimoine. La santé de Madame Fauconnet était malheureusement plus compromise encore que sa fortune: atteinte d'une maladie de langueur, elle dut être conduite dans la vallée d'Aoste, mais n'y retrouva pas la santé. Après l'avoir vue mourir, son mari reprit tout seul et bien tristement le chemin du Val-de-Ruz où il avait laissé ses deux enfants, Hortense et Jean-Frédéric. Ce dernier figure dans les registres de Fenin en 1795 sous le nom de Fauconnay, comme *prosélyte, habitant de Villard, et époux de Rose-Marguerite née Girard, fille du sieur régent d'école Joseph Girond, du Petit-Bayard, aux Verrières*. C'est à l'occasion du baptême de son fils Charles-Frédéric qui eut pour parrain Charles de Tribolet, membre du Conseil étroit de la ville de Neuchâtel; représenté par Georges-Henri Bardon, du duché de Deux-Ponts, et pour marraine Esabeau de Tribolet représentée par Louise Arminjars bourgeoise de Vevey.

Vers 1800, le malheur s'acharne de nouveau sur les Fauconnet. Jean-Frédéric est ruiné par des paysans qu'il avait cautionnés et sa femme meurt en donnant le jour à une fille; il essaye alors du commerce des dentelles et accompagné de son vieux père, il va se fixer au Mont aux Barres au dessus des Verrières où il est mort en 1843 à l'âge de 93 ans.

En 1831 Jean-Frédéric Fauconnet et son fils furent naturalisés neuchâtelois, « à cause » dit l'arrêt du Conseil d'Etat, « du dévouement dont ils ont fait preuve

à nos institutions en 1831. » Les petits-fils du réfugié ont été attribués plus tard à la commune de Cortailod. L'un d'eux, Charles-Jean est allé chercher fortune à Paris, un autre, Frédéric, a été pendant de longues années gendarme aux Bayards.

FAURE



Le nom Faure, avec ses variantes Favre, Fabre, Fabry, etc., qui ne laissent aucun doute sur son étymologie et son sens est d'entre ceux que l'on rencontre le plus souvent. En 1626 il existait déjà dans

les environs du Locle une famille Faure, aujourd'hui éteinte mais portant les mêmes armoiries que la nouvelle famille locloise du même nom. Y avait-il parenté entre elles, ou l'une a-t-elle hérité de l'autre, nous ne le savons. Dans le premier cas, on comprendrait sans peine le choix qu'ont fait les réfugiés de la haute vallée du Locle pour y fixer leur résidence.

Si les dits réfugiés avaient des homonymes dans le pays neuchâtelois, ils en possédaient bien davantage en France surtout dans la France méridionale et dans la France protestante. C'est ainsi que quinze familles dauphinoises du même nom sont parties de Chatillon, Montmor, La Motte de Chalencçon, La Mure, Troisclos, La Baume, Chamaloc, Die; d'autres de Montpellier et d'Orange, la plupart allant en Brandebourg, et assistées en passant à Lausanne, de 1688 à 1700.

Qui établira les liens de parenté qui ont pu unir Michel Faure, souche d'une famille neuchâteloise avec la foule de gens distingués, pasteurs, martyrs, gentilshommes, qui ont porté le même nom que lui ? Il était en tous cas de la même localité, Valdrôme, que ce Jean Faure auquel fut décerné en 1682 par l'Académie protestante de Die un diplôme qui subsiste encore aux archives de l'Instruction publique à Paris, et qui fut signé par cinq professeurs dont un en médecine. De plus, on remarque en même temps que lui, aux Montagnes neuchâteloises, une Esabeau Faure, aussi de Valdrome et un Nussol Faure, qui avait été *régent d'école* à Verdonne (Dauphiné) et qui après avoir été secouru à la Chaux-de-Fonds en 1688 s'en alla exercer sa profession l'année d'après à la Brévine. En 1688 encore il y a à Neuchâtel un Pierre et un Jean Faure, père et fils qui délivrent des *attestations*.

Monsieur le baron de Schickler me suggère l'idée qu'Antoine Faure, indiqué dans tous les documents officiels comme le père du réfugié, pourrait bien être le même personnage que celui qui fut mis à la chaîne comme galérien en 1685. On trouvera aussi dans les notices Monnard et Peytieu des renseignements généraux qui jettent quelque lumière sur l'arrivée dans notre pays de Michel Faure sorti de Valdrôme en 1687, avec sa femme et ses trois enfants dont l'aîné avait huit ans. Etabli d'abord à Neuchâtel, puis à la Chaux-du-Milieu, il y fut incendié et réduit à rien, et mourut aux Eplatures en 1700. Il est resté par excellence le type du réfugié pour nos montagnes.

Une vieille tradition aujourd'hui à peu près oubliée raconte que n'aimant pas à faire constater son identité par les autorités françaises du voisinage et désirant pouvoir à l'occasion rentrer incognito en France, il se mit à exercer le métier de *magnin* (chaudronnier). Les gens du pays doutèrent bien vite que ce fût là son véritable état quand ils le virent manger son potage avec une cuiller d'argent ce que ne font guère les *magnins*.

Une vieille Bible, en partie brûlée, se trouve aujourd'hui religieusement conservée dans la famille. La tradition veut que le huguenot l'ait emportée avec lui en se sauvant de sa maison incendiée par les dragons de Louis XIV. Mais, comme l'observe judicieusement Monsieur le pasteur Chatelain, cette Bible pourrait fort bien être tout simplement celle qui, il y a un ou deux siècles, au milieu d'un grand incendie du Locle, fut sauvée à demi brûlée d'une maison en flammes. Faut-il ajouter que les Loclois qui aiment la famille Faure et s'intéressent beaucoup à son passé lui attribuent l'honneur, assez modeste, il est vrai, d'avoir apporté de France et introduit aux *Montagnes* l'utile instrument qui porte le nom de parapluie ? Le parapluie des Faure était de toile cirée verte et les vieillards d'il y a vingt ans prétendaient l'avoir vu encore.

Mais, laissons Michel Faure et les légendes qui se rattachent à son nom pour dire, avec Monsieur Godet, que son fils Pierre, souche de la famille actuelle, recueillit déjà la bénédiction préparée à sa famille par les prières et les souffrances de son père. Il eut de son épouse, Susanne Perret-Gentil, douze enfants

qui tous après avoir travaillé avec sagesse et vécu avec économie, moururent riches. Lui-même s'était fait naturaliser neuchâtelois ainsi que ses deux sœurs et sa mère, et il avait acquis les droits de communier du Locle en 1708.

Aujourd'hui, grâce à sept générations qui ont vécu dans le pays, sa famille est bien locloise, et elle a fourni des épouses et des mères à beaucoup de Neuchâtelois bien connus. C'est ainsi que dans la génération qui a précédé la nôtre, les deux filles de Charles Faure, Emma et Marie ont épousé l'une l'horloger Sylvain Mairet, l'autre le conseiller d'État, Henri-Florian Calame. On se souvient encore de Philippe, né le 17 octobre 1776 et qui fut justicier, capitaine des milices, membre des audiences générales, député au corps législatif; de Louis, en 1812, officier militaire; d'Auguste, en 1807, et de Charles, en 1783, ancien d'Eglise.

Une branche de la famille est allée s'éteindre en Hollande; Monsieur Charles Faure-Ledouble, pasteur aux Ponts-de-Martel, puis rédacteur de *l'Afrique explorée*, a passé à Genève; mais les Faure sont encore représentés dans le canton de Neuchâtel et spécialement aux Montagnes. Le Dr méd. Ulysse-Théophile à La-Chaux-de-Fonds, les commerçants Edouard et Philippe Faure, à Cortaillod et au Locle, sont bien connus. Et nous avons lieu de croire que dans la *Mère Commune des Montagnes Neuchâtelaises* le nom du réfugié Michel Faure restera longtemps encore inscrit parmi ceux des bons citoyens et des croyants qui s'intéressent à toutes les œuvres philanthropiques et religieuses.

FAVRE

Presque tous les districts de notre canton comptent des Favre au nombre de leurs plus anciens habitants et Le Locle reçoit encore les Favre-Bulle tôt avant la Réformation. Par contre, il n'est venu dans le pays, à notre connaissance, que deux seules familles de huguenots que l'on puisse être tenté de confondre avec les précédentes; ce sont la famille de Jean Favre, d'origine inconnue, établi à Neuchâtel, naturalisé le 7 juillet 1710, qui disparaît de bonne heure, et la famille d'Antoine Favre.

A une date inconnue, un ancêtre de celui-ci, fuyant la persécution qui faisait rage à Besançon, était venu s'établir à Couvet, tandis que son frère qui n'a point laissé de postérité, se fixait dans un village voisin, à Boveresse. C'est donc à Couvet qu'a du naître Antoine Favre, qui fut naturalisé le 3 mars 1777, et agrégé vers la même époque à la commune de Couvet. Il était architecte, fort apprécié comme tel dans la vallée et il a joué un rôle utile dans l'administration communale; c'est lui qui a bâti l'hôtel de l'Ecu de France, qui n'est sorti de sa famille qu'il y a 36 ou 37 ans. Le nom seul de cette enseigne nous prouve qu'il n'avait point oublié son ancienne patrie, malgré son mariage avec une personne du pays, Marguerite-Henriette, fille de

feu David Petitpierre. Ce mariage même fournit à ses enfants la cause et l'occasion de leur retour en France, dix ans après la naturalisation de leur père, en 1787, au moment où les droits civils furent rendus aux protestants.

La famille Petitpierre avait établi à Nantes une manufacture de toiles peintes, dites camayeux, et elles plaça à sa tête le jeune Louis Favre qui fit venir successivement auprès de lui tous les membres de sa famille, sa mère, ses deux sœurs, ses trois frères, Charles, Ferdinand et Henri. Le premier, percepteur des contributions directes, avait épousé M^{lle} Rollin, descendante de l'historien bien connu; ses descendants à lui, les Favre de Vaugelas, ne rentrent plus dans les limites de notre travail. Les deux autres sont morts célibataires. Ferdinand s'était distingué de bonne heure par son initiative dans divers domaines et par son intelligence. En 1793, âgé de 14 ans, il s'enrôla dans la garde nationale de Nantes pour repousser l'attaque des Vendéens. Après avoir rempli diverses fonctions sous le premier empire, nommé maire de Nantes, il participa en 1832 à l'arrestation de la duchesse de Berry et fut élu cinq fois de suite député à la Chambre.

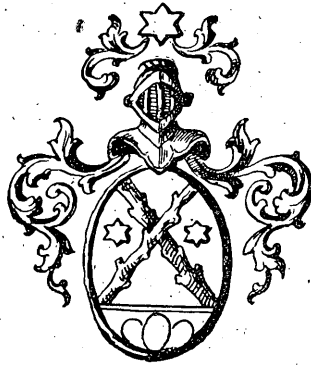
Le gouvernement provisoire de 1848 le révoqua de ses fonctions municipales, ses électeurs l'en dédommagèrent en l'envoyant siéger à l'Assemblée nationale et en le réélisant en 1849 à l'Assemblée législative.

Membre du Sénat dès 1857 et commandeur de la Légion d'honneur, Ferdinand Favre est mort à Paris le 17 juillet 1867. Non seulement il avait conservé

ses droits de communier de Couvet, mais il faisait de fréquents séjours dans son village natal, le dernier date de quelques mois avant sa mort. Ses quatre neveux, fils de son frère Louis¹, n'ont laissé que des filles.

¹ Il avait encore pris femme en Suisse.

GABUS



Un vieux verbe du pays, *gaber*, qui signifie vanter ou encore railler, nous donne sans doute l'étymologie du nom Gabus qui paraît pour la première fois, à notre connaissance, dans un vieil acte de 1554.

Cet acte nous apprend que depuis environ vingt ans, était mort, dans la foi catholique romaine, le vieux Claude Gabus, homme *franc et de franche condition, tel tenu nommé et réputé, parti et issu de bonne compagnie.*

Après avoir vécu sous la juridiction des chevaliers du Temple, il avait été réuni à ses pères, dans le cimetière de leur village, Dannemarie en Franche-Comté. Son fils, Perrin, n'était plus un tout jeune homme, il se laissa quand même enthousiasmer par les nouvelles idées religieuses, qu'il ne fut probablement pas seul à adopter dans sa famille, car, quelques années plus tard, en 1572, un certain Demange Gabus figure comme suspect d'hérésie dans le rôle des gouverneurs de Besançon. Comme cela ressort d'une lettre malheureusement égarée

aujourd'hui, Perrin Gabus se décida à se rendre, pour y habiter, dans un pays où régnait la foi protestante. Accompagné de Jean Barroquier le vieux, de Claude Laurent et d'un troisième ami, il s'en fut à Fresens chez le notaire Beaudot, *coadjuteur des tabelionnes du balliage de Dôle*, qui après serment prêté *sur et aux saints évangiles de Dieu étant en mains de lui*, délivra un certificat en bonne et due forme que nous possédons encore, constatant qu'aucun méfait ne le contraignait à quitter le pays et qu'il s'en allait *pour rencontrer fortune et gagner sa vie honnêtement comme un homme de bien doit faire*.

Neuf ans après, Perrin Gabus, établi au Locle, est agrégé au corps des bourgeois de ce lieu par le comte René de Challant. L'acte du notaire de Fresens parlait des *chers temps qui pour lors regnaient en Bourgogne et de la pauvreté où le dit Perrin Gabus était constitué*. La bourgeoisie du Locle est payée comptant en belles pièces d'or, et à en juger par les nombreux actes demeurés dans la famille, le père et ses six enfants n'ont pas dû se ruiner pour cela. Ils prêtent, ils empruntent, ils vendent, ils achètent, ils échangent; tous les actes les qualifient d'honorables et d'honnêtes; ils concluent d'heureuses alliances; tantôt c'est l'expert-chirurgien Robert qui figure comme beau-père, tantôt le notaire Pétremand comme cousin. Malgré l'opposition de quelques bourgeois qui le trouvent sans doute trop nouveau venu pour un tel honneur, un des fils, Jaques, est nommé gouverneur du Locle, un autre, Perrin, va s'établir à La Chaux-de-Fonds puis au Val-de-St-Imier. Il n'y est que simple paroissien, comme ses descendants du reste, quoique

gros propriétaires et en possession du fief de l'Echelette. Enfin le fils David et la veuve de Jacob Gabus, avec Daniel et Abraham, les deux autres enfants d'Abraham, revinrent se fixer sur terre neuchâteloise, promettant à la Seigneurie qu'ils redoubleraient pour sa prospérité leurs vœux et leurs prières au Seigneur. C'était en 1733. David Gabus et ses frères¹, établis à Thielle avaient déjà été reconnus bourgeois du Locle en 1663. Une autre branche a dû s'établir en Italie, sous le nom de Gabusi. Avec la foi protestante, plus de *pauprété* ni de *chers* temps, c'est l'activité, c'est la vie, avec les bénédictions spirituelles, les bénédictions temporelles. Les années, les siècles se sont écoulés et la famille Gabus a continué à prospérer et à se développer si bien qu'elle est devenue une des familles les plus nombreuses des Montagnes neuchâtelaises, s'étendant même sur les territoires français et bernois de la frontière, tout en restant Locloise. La plupart de ses membres s'occupent d'agriculture, d'industrie, de commerce et parmi eux M. John Gabus-Guinand, qui possède aux Brenets une maison d'horlogerie florissante. Avant lui, Aimé vendait à Paris les pendules de Jaquet-Droz, et Ulysse fondait avec ses deux frères la première maison d'horlogerie suisse à Buenos-Ayres. Quelques-uns d'humeur belliqueuse ont offert leur épée à l'étranger et versé leur sang sur les champs de bataille pour la Prusse, la Hollande, l'Angleterre, etc. Le même Ulysse dont nous venons de parler avait fait comme lieutenant en

¹ L'un d'eux fut choisi comme ancien d'église, mais sous réserve que n'étant pas communier, il ne tiendrait pas la coupe.

second la campagne d'Espagne sous Charles X, et il y a bientôt deux siècles que Jean-Louis Gabus était capitaine au service de l'Angleterre. Il aimait à venir se reposer de temps en temps à La Chaux-de-Fonds, dans sa propriété de Rond-Gabus, où la parenté se réunissait souvent auprès d'un tertre ombragé. Le Rond-Gabus n'est sorti de la famille qu'au jour où il fut vendu volontairement au Dr Droz et à un de ses amis par M. Aimé Gabus, qui, voyageant en Allemagne avec ses montres, fut dépouillé de plus de 40,000 francs à Leipzig, où il se trouvait en 1813. En revanche, le vieux château historique de Worb est devenu récemment la propriété de M. William Gabus, de Moscou.

Le *Livre d'or* neuchâtelois fait figurer parmi les vieux patriotes du Locle, MM. Ulysse, Auguste et Alcide Gabus.

DE GÉLIEU



Lorsque messire Jean, seigneur de la Villotte, près d'Issigeac, en Périgord, mourut dans la seconde moitié du XVI^{me} siècle, il dut emporter avec lui l'illusion què sa famille était attachée pour toujours au pays de France et à la foi catholique romaine.

Vingt-deux prêtres chantaient la messe à son enterrement et il ordonnait dans son testament que son épouse Mariette de Queyraud fût ensevelie à sa mort avec le même cérémonial. De vastes domaines : la Villottè, Gautherey, la Plante, Castagnoles appartenaient à la famille, à laquelle le château de Gélieu (en dialecte du Périgord Gelieu) a donné son nom. Et pourtant, au moment où ce vieux donjon s'écroula, devant la pioche de ceux qui voulaient le réparer, il n'y avait plus de Gélieu français et plus de Gélieu catholiques. Les portes de la Conciergerie s'étaient bien rouvertes en 1793, à la mort de Robespierre, sur l'unique survivant de la famille, mais ce n'était qu'un répit et le fils de celui-là eût été au moyen-âge enseveli comme le dernier de sa race, avec son épée, son casque et le bouclier de ses armes. Par

contre, il y avait toujours des Gélietu protestants et Neuchâtelois dont on se souvenait encore par tradition au vieux pays.

Cette même Mariette de Queyraud, qui devait être ensevelie si catholiquement, avait elle-même conduit à Genève son fils cadet Bernard, âgé de onze ans, pour y être élevé, comme il le désirait, dans la foi protestante et pour y faire des études de théologie. Pour permettre et désirer même ces choses, la noble veuve avait probablement trouvé dans l'Évangile des consolations et enseignements salutaires, peut-être aussi subi l'influence de son fils aîné, Jean de la Gautry (pour l'appeler du nom de sa terre), qui, après avoir passé au protestantisme, s'est rendu en Irlande où sa famille a subsisté jusqu'à la fin du siècle dernier.

A Genève, Bernard Gelius, comme il s'appela lui-même en latinisant son nom à la mode de l'époque, se lia d'amitié avec Théodore de Bèze et épousa, à l'âge de vingt-deux ans, Nicole, fille de Fourguignon de Potterat, syndic de Genève. Antoine d'Ambroise, marquis de Bussy et baron de Choiseul en Champagne, le fit demander au clergé de Genève pour l'établir comme pasteur dans les domaines de sa dépendance; c'était en 1567. Mais, voyant les assemblées religieuses supprimées et son protecteur retenu à la cour avec défense de laisser prêcher dans ses terres pendant son absence, Bernard se décida à retourner à Genève, d'où il fut envoyé à Thonon en Savoie et associé aux dix ministres composant la Classe. Obligé de fuir encore la persécution, il allait retourner dans son pays pour mettre ordre à ses affaires, lorsque le

massacre de la Saint-Barthélemy lui ferma les portes de la France. C'est alors qu'il arrive dans la principauté de Neuchâtel. Le pasteur de Corcelles lui cède la moitié de sa pension pour desservir Cofrane, son annexe. Le vieux Thomas Petitpierre, approchant du terme de son ministère exercé pendant soixante-quinze ans comme curé puis comme pasteur, le prend pour son suffragant à Buttes et à Saint-Sulpice. Enfin, il est nommé pasteur à Saint-Aubin, où il meurt un dimanche matin, au moment où il se préparait à donner la sainte Cène. Il avait quarante-deux ans de ministère et la Vénération Classe de Neuchâtel avait fait de lui son doyen.

Sauf Abraham, tous ses fils furent pasteurs, deux au canton de Vaud, Bernard, à Valangin, à Fontaines et Cernier, à Môtiers, à Saint-Aubin, où il meurt en chaire, après cinquante-quatre ans de ministère et où il est enseveli dans le temple au côté de son père.

Le fils de ce deuxième Bernard signala son ministère dans une circonstance intéressante. Les Verrières étaient désolées par une peste qui enleva entre autres le pasteur, sa femme et tous ses enfants. Pendant deux jours, la Classe, réunie à Neuchâtel, chercha en vain quelqu'un qui pût se décider à aller remplacer le défunt. Enfin, Jacques de Géliou, pasteur à La Chaux-de-Fonds, se leva et dit : « Nous avons juré de servir notre Dieu dans le danger comme dans la sécurité, j'irai ; prenez soin de ma famille. » Pendant que l'on désinfectait le temple, il prêcha sous un arbre. La peste ayant disparu, sa famille put le

rejoindre¹. Doyen de la Classe en 1637, il fut encore pasteur à Corcelles, puis à Fontaines, où il mourut, lui aussi, en chaire, d'une attaque d'apoplexie.

Son fils, un troisième Bernard, pasteur aux Ponts, aux Verrières et à Neuchâtel, doyen de la Vénérable Classe, a-joui de l'estime particulière de M^{me} de Ne-mours qui le créa bourgeois de Valangin.

Il laissa trois fils, Charles-Frédéric, Jonas et Jaques. Le premier, après avoir servi dans l'armée piémontaise avec le grade de capitaine, voulut se rendre en France, mais perdit toute sa fortune dans un naufrage. Passant par Agen, il trouva un certain Bernardin de Géliou de la branche française qui, n'ayant point d'enfants, lui offrit de lui laisser tous ses biens s'il retournait au catholicisme. Charles-Frédéric refusa et s'en vint à Fleurier demander au rude travail de la terre son pain de chaque jour. — Jonas, premier pasteur à Fleurier, et pendant cinquante ans, aida activement ses paroissiens, qui l'aimaient fort, à développer leurs diverses industries. Il fut doyen de la Vénérable Classe et le roi Frédéric-Guillaume voulut lui conférer la noblesse, mais, apprenant qu'il la possédait déjà, ses ancêtres ayant eu en France des fiefs nobles, il la lui confirma pour toute sa famille dans tout le royaume par patente de 1736. — Jaques, après avoir étudié, à Bâle, sous Werenfels, Rocques et Osterwald, fut diacre de Valangin, pasteur aux Bayards et aux Verrières.

Son fils Jonas suivit les traditions de la famille qu'il représenta dignement dans sa génération. Suf-

¹ En 1640, un parti de Bourguignons passant par les Verrières lui vola 3 chevaux.

fragant à Fleurier chez son oncle, puis à Corcelles et à La Chaux-de-Fonds, il fut pasteur à Lignières et à Colombier, où il mourut après soixante-sept ans de ministère et doyen de la Classe. Après la mort de son père et au moment où un incendie venait de ruiner complètement sa famille, il se trouva, tout jeune ministre, avoir à sa charge ses deux sœurs et



Jonas de Gélien, past.

deux frères maladifs; il accepta courageusement sa tâche. Il s'occupait d'apiculture dans ses moments de loisir; plusieurs beaux mémoires sur le sujet lui ont valu le surnom de *père des abeilles*. Le fameux Huber disait : « Sous le rapport pratique, qu'on brûle tout ce qui a été écrit jusqu'à présent et qu'on ne garde que le livre remarquable de M. de Gélien. » Les goûts et les études de ce dernier dataient du temps où, dans la maison paternelle, on lui faisait lire les *Mémoires de Réaumur* et les lettres qu'on recevait de ce savant. Ce fut un grand jour pour l'enfant que celui où on lui donna la seule des ruches épargnée par je ne sais quelle catastrophe. Ami de l'agriculture, il donne l'exemple à ses paroissiens de Lignières en défrichant sa part dans un terrain méprisé et délaissé, devenu aujourd'hui un des plus riches de la contrée. Il s'est occupé aussi d'astronomie, dévoré qu'il était du besoin d'agir; frappé d'apoplexie, il apprit à 80 ans à écrire de la main gau-

ché. « Bientôt je ne serai plus; mais ma vie a été quelque chose, » aimait-il à répéter dans ses derniers jours. Il eut l'honneur d'une visite de Frédéric-Guillaume III et de celui qui fut plus tard Guillaume I^{er}, à cause de sa sœur Salomé qui, après un séjour en Angleterre, *où elle n'a pas fait de grandes affaires, mais où elle s'est beaucoup plu*, fut chargée de l'éducation de la reine Louise de Prusse. Son humble cure était un pied à terre de Pestalozzi; le général Noirol, M^{me} de Cabrise, sœur de Mirabeau, y firent des séjours.

Du mariage de Jonas de Géliou avec la fille du pasteur Frêne¹, de Tavannes, sont nés deux fils et une fille. Les deux fils Jacques et Bernard se distinguèrent comme pasteurs, l'un à La Côte-aux-Fées et à Saint-Sulpice-Bultes, par son esprit profond et ingénieux, son tact et sa débonnairété dans des temps difficiles, l'autre à Colombier, chez son père, et à Neuchâtel, comme suffragant, puis au Locle et à Fontaines, comme titulaire. Il fut doyen de la Classe et exerça encore les fonctions de chapelain des protestants du Landeron, puis des aliénés de Préfargier. Son fils Bernard, bien connu dans le canton de Neuchâtel comme soutien du trône, est parvenu au grade de général, en Prusse, où sa famille s'est établie.

Isabelle, fille de Jonas de Géliou et de Marguerite-Isabelle Frêne, s'est fait une place dans la poésie :

¹ Qui a laissé un journal des plus intéressants racontant entre autres le mariage de Jonas de Géliou en 1770, avec les réjouissances dont il a été l'occasion.

« O vous ! jours fugitifs de mon heureuse enfance,
Comme l'eau qui s'enfuit, je vous ai vus couler ;
Vous n'êtes plus : le temps nous entraîne et s'avance,
Et mes regrets en vain voudraient vous rappeler. »

écrivait-elle à l'âge de seize ans. Six ans plus tôt, en apprenant en un jour tout le Psaume CXIX, elle avait obtenu de recevoir des leçons de latin. M^{me} de Charrière la prit sous sa protection et lui enseigna l'anglais. Des lettres qu'elles s'écrivirent pendant un séjour de la jeune fille à Tavannes, elles composèrent un roman. Mademoiselle de Géliou a traduit et même écrit quelques romans et publié beaucoup d'articles de journaux, ce qui ne l'a pas empêchée d'être, après son mariage avec le pasteur Morel de Corgémont, le modèle des épouses, des mères, et... des ménagères. Le nom de Géliou est encore porté dans notre canton par ses trois nièces, filles des pasteurs Jacques et Bernard de Géliou.

LATOÜR



Léon Latour.

Il est bien rare que dans une même localité de notre pays, tout au moins dans un même village, deux familles existent côte à côte, portant un nom identique, sans avoir une commune origine. Le fait s'est cependant produit à Môtiers dès la fin du siècle dernier, qui amène auprès des de la Tour (Boy) un réfugié dont nous trouvons le nom orthographié Latour, la Tour

et de la Tour, mais toujours sans accompagnement de nom patronymique. Il portait le prénom de Jean-Baptiste. Déjà avant lui était arrivée dans notre pays et avait été naturalisée en 1710, Marie Latour, veuve de ce Jean Peyrol, pasteur à Nîmes, qui fut jugé et condamné par contumace le 26 juin 1684 et pendu en effigie le 3 juillet suivant. On pourrait être tenté de supposer quelques liens de parenté entre cette Marie Latour et Jean-Baptiste Latour, mais ce dernier, arrivé au Val-de-Travers avant 1778, venait de Dunkerque, nous dit le document le plus ancien qui soit demeuré aux mains de ses descendants. Si, d'autre part, nous

fouillons les archives de Dunkerque, nous ne découvrons rien d'utile, parce que les registres de la vieille église réformée ont été emportés, pendant les dernières persécutions, par le pasteur, obligé de fuir en Angleterre, et puis parce que ce nom de Latour n'est point un des noms du pays, faciles à retrouver dans les documents civils.

Nous savons, par contre, que l'église de Calais, ou plutôt de Merck en Calaisis, fondée en 1563, s'était rapidement accrue par l'émigration des protestants des Pays-Bas qui, pour échapper aux bûchers de l'Espagne, étaient allés chercher un asile à Calais. Il nous est donc permis de supposer que la famille de Jean-Baptiste Latour est originaire des Pays-Bas et qu'elle a fui d'abord dans cette France où son nom a été porté et illustré par beaucoup de huguenots. Le nom d'Uston que portait Suzanne-Madeleine, épouse du réfugié, n'appartient pas au canton de Neuchâtel, et nous ne l'avons pas trouvé dans les tables de la *France protestante*.

Jean-Baptiste Latour a peut-être connu la vie affreuse du galérien, son voyage a été en tous cas long et difficile, autant que pénible.

Né après la mort *du réfugié* en 1779, Pierre-Louis Latour épousa le 11 mars 1815, Jeanne, fille du justicier Jean-Henri Clerc, de Môtiers, qui le rendit père de quatre fils ; Henri, époux d'Angélique Yersin ; Eugène, époux d'Elise Duvoisin ; Auguste, époux de Rosalie Jeanrenaud, et Alphonse, époux de Sophie Blaser. La génération suivante n'a pas encore disparu, et cependant ceux qui doivent la remplacer arrivent déjà à l'âge d'homme. Parmi les représentants les

plus connus de la famille Latour, attribuée par la nouvelle loi sur les communes, à Môtiers et à Boveresse, nous citerons MM. Edouard et Léon Latour, le premier, négociant en vins; le second, inspecteur scolaire et un des membres les plus appréciés de la Société cantonale de prévoyance.

LEBEL



« Le 10 décembre 1766, sur la requête d'Antoine Lebel, aux fins qu'il plaise au Conseil de lui accorder des lettres de naturalité, sur quoi, après avoir délibéré, il a été dit que l'on accorde au suppliant les lettres de naturalité par lui demandées, moyennant la finance

ordinaire de 120 livres tournois (L. 1,20) pour le roi », nous apprend le manuel du Conseil d'Etat. A la fin de sa vie, trop tôt terminée, Auguste Bachelin accordait au même homme d'autres lettres de naturalité, meilleures encore, en en faisant le héros de sa dernière œuvre et un type de Neuchâtelois qui vaut mieux que celui que Rousseau, en scène dans le même roman, esquissait en quatre mots : fin, faux, fourbe, courtois.

D'où venait Antoine Lebel ? « De Neufmoutier, diocèse de Meaux en Brie », dit le manuel du Conseil d'Etat ; « du midi, de l'Ariège, où lui et les siens ont eu à souffrir pour leur foi », dit une tradition de la famille qui n'a peut-être pas tort. M. Bouvier, pasteur à Meaux depuis 30 ans, ne reconnaît pas le nom de



Baron Antoine Lebel.

Lebel pour un des vieux noms de sa paroisse, et en 1710, un autre Antoine Lebel vivait à Uzès en Languedoc, d'où sa fille et celle de Marie Lauron son épouse, s'est rendue à Neuchâtel comme réfugiée. Nous ne savons les liens qui pouvaient l'unir à celui que Bachelin a illustré sous le prénom de Pierre. Tout ce qui touche au passé de cet homme est obscur, autant

que sa famille dans l'histoire du protestantisme français. Peut être qu'il était ce héros dont M. Philippe Godet nous dit : « Il aime à se dévouer et non à s'analyser ; il n'a pas honte d'être bien portant ; il a la voix sonore, le geste décidé, l'allure vaillante ; sa belle humeur ne se dément jamais ; il aime à rire et ne pleure que de joie, il est optimiste ». Peut-être aussi que c'est grâce à des vertus plus « réfugiées » qu'il a gagné le cœur de cette douce et fière Marguerite que Bachelin a baptisée du prénom de Sarah, le cœur du vieux gentilhomme, son père, et celui de ses nobles amis d'Ecosse.

La vérité, en tous cas, c'est qu'entré comme intendant du domaine de Cotendart, au service de lord David Wemyss, comte de Wemyss, vicomte d'Elcho et ancien partisan de Charles-Edouard, Antoine Lebel est devenu son gendre par un mariage célébré en 1757 ou 1760 avec sa fille Françoise-Marguerite, personne des plus distinguées à tous

égards. Lord Wemyss, mécontent, d'abord, quitta brusquement le pays; mais il y revint bientôt se réconcilier avec ses enfants et retrouver la terre qu'il avait achetée en 1753, près de Bôle¹.

Le 21 mars 1780, elle fut érigée, par le roi de Prusse en baronie de Cotendart pour Lord Wemyss et ses seuls descendants. Huit ans après, le 28 décembre 1788, son beau-père étant mort en Angleterre, où il avait enfin pu rentrer, Lebel était, du chef de sa femme, mis en possession de la baronie de Cotendart, avec dispense de l'hommage dû par les vassaux immédiats. Rien ne manquait au bonheur de son foyer qu'étaient venus réjouir une fille et un fils, qui fut plus tard cornette dans un régiment prussien. Lebel avait conquis plus encore que la sympathie des « habits rouges » dont parle Bachelin; comme nous le voyons dans un diplôme déposé au Musée de Neuchâtel, le margrave de Bade avait fait de lui son conseiller.

Nous savons encore qu'en 1795 il avait donné la terre de Cotendart en amodiation au comte Le Poul-tier, émigré français, qui cherchait quelque occupation.

Certains réfugiés ont trouvé le bonheur dans leur nouvelle patrie; certains autres y ont mangé le pain amer de l'adversité; la famille Lebel a fait comme les uns et comme les autres, puisque le descendant direct et unique héritier des barons de Cotendart est retourné

¹ C'est dans l'église de ce village que repose sous un marbre magnifique sa femme, née baronne d'Uxhüll, et son fils, décédés en 1777.

à une condition aussi modeste que celle qu'eût d'abord son ancêtre. Facteur postal, l'arrière petit-fils du bourgeois huguenot et de la noble Ecosaise, vieillit paisiblement dans son village natal, au sein de sa petite famille. « La face de ce monde passe, mais la miséricorde de Dieu demeure éternellement. »

DE LUZE



Le nombre des hommes qui portent ce nom là s'écrivant encore Deleuze, Deluze, Deluz, Delouze, Deleuzière, est extrêmement considérable et il l'était déjà, il y trois siècles, mais surtout chez les protestants du midi de la France. A l'heure des persécutions religieuses, il en est sorti d'Alais, d'Aduze, de Cartagnoles et de Cros dans les Cévennes, de Nîmes, de St-Andéol, de St-Jean de Gardonnenque, de St-Germain de Calberte, de tout le Languedoc; il en est arrivé à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel, à Halberstadt, à Cassel, à Berlin, en Hollande, en Angleterre; jeunes et vieux roturiers et gentilshommes, ecclésiastiques et laïques, tous portaient dignement le vieux nom qui leur était commun et qu'ils ont fait respecter partout, se conduisant en vrais huguenots, justes vertueux et fidèles.

D'après la *France Protestante* qui fournit du reste une généalogie inexacte, le Jacques de Luze qui nous intéresse serait probablement venu de cette ville d'Alais où les Deluze sont encore nombreux aujour-

d'hui et où l'un d'eux était secrétaire du Consistoire en 1672. Il faudrait sans doute aussi identifier le réfugié neuchâtelois avec ce Jaques Deluze, fils de Pierre, qui en 1686 s'engage pour six ans chez noble Jacques de Normandie, marchand drapier de Genève. D'après M. Godet, Jacques de Luze viendrait de Chalais en Saintonge et aurait dû y abandonner, en partant, des biens considérables. Les documents et traditions de la famille sont à l'appui de ce dire. Ils établissent encore que Jacques de Luze, dont le nom, dès le quinzième siècle et peut-être antérieurement, s'écrivait en deux mots, était fils de Jacques de Luze et de Marguerite née Tartarin. Il se rattacherait à l'antique famille qui tire son nom de la terre de Luze en Champagne et la possédait encore en 1592, mais qui est cependant originaire de la Saintonge où on la trouve déjà en 1210.

Ce qui n'a jamais été contesté, c'est que Jacques de Luze s'est d'abord réfugié en Hollande, où il étudia les procédés divers de la peinture sur étoffe que les Portugais avaient rapportés des Indes et qui, passés dans des mains nouvelles, y étaient demeurés stationnaires. Il les introduisit d'abord, avec l'aide de la veuve Labran et de ses fils, au Val-de-Ruz, où il reçut, le 2 décembre 1690, des lettres de naturalisation, et, trois mois après, des lettres de bourgeoisie neuchâteloise. Il était devenu un des grands industriels de la principauté; ses manufactures de la Poissine, près Cortaillod, puis de Cressier, de Couvet, de Saint-Blaise, de Marin, de la Borcarderie, des Isles, et surtout du Bied sur Neuchâtel, fondée, celle-là, en 1734, fleurirent plus encore que les établisse-

ments rivaux dans tous les autres lieux et pays où la concurrence ne tarda pas à implanter la fabrication de l'indienne. C'est après avoir étudié les différents procédés en usage dans la manufacture du Bied et en s'entourant d'ouvriers neuchâtelois que G.-G. Schmolzer fonda en 1745 la première fabrique d'indienne de Mulhouse. Oberkampf, le directeur de la fabrique de toiles peintes de Jouy, reconnaissait lui-même avoir appris à Neuchâtel tout ce qu'il savait de l'art d'imprimer les étoffes. Devenu très riche et ayant retrouvé la valeur des propriétés qu'il avait dû abandonner pour quitter la France, Jacques de Luze mourut paisible et heureux dans sa nouvelle patrie, au sein de la famille qu'il avait fondée en 1688 par son mariage avec Marguerite Bourgeois, veuve d'Esaië Gaudot.

Son fils cadet Abram s'est consacré au ministère pastoral et l'a exercé à Valangin, aux Verrières, à Neuchâtel, où il fut nommé après un sermon sur Psaume CXXII, 6. Sa postérité ne lui a pas survécu longtemps; puisque son fils et homonyme Abram, comme lui pasteur, mais à Colombier, est demeuré célibataire, puisqu'un autre fils, François, procureur de ville, n'a eu que des filles, et qu'un troisième, Jean-Frédéric, qui se livrait au commerce, a vu demeurer stériles les mariages de ses deux descendants immédiats, dont l'un, Jean-Frédéric (1769-1839), maître des clefs et grand conseiller, avait épousé sa petite cousine, Henriette de Luze.

Le fils aîné du réfugié portait le prénom de Jean-Jacques. Il a donné une impulsion nouvelle et puissante aux affaires de son père en prenant L. Meuron

comme associé et en confiant aux frères Du Pasquier la direction de la fabrique du Bied, où Jacques-Louis, fils de Jérémie Pourtalès, entra comme apprenti. Neveu du chef de la maison, ce Pourtalès devint en 1753 son associé, tandis qu'en 1741, Pierre Meuron, le fils du premier associé, devenait le gendre de Jean-Jacques de Luze. Affaires commerciales et affaires de famille se faisaient et prospéraient ensemble pour ce dernier, que la confiance de ses concitoyens appela à la dignité de maître-bourgeois en 1741; il était déjà président de la *Chambre des Blés*, membre du Petit et du Grand-Conseil.



Banneret de Luze.

Né en 1728, son seul fils, appelé aussi Jean-Jacques, ne lui fut inférieur ni au point de vue des capacités, ni au point de vue des succès. Il a acquis des droits tout particuliers à la reconnaissance de ses concitoyens en faisant lever les défenses fatales qui empêchèrent l'exportation des grains, à la suite des spéculations et des mauvaises récoltes de 1770 et 1771. Banneret de la ville, dont il orna les promenades en abandonnant ses appointements, et président de la *Chambre des Blés*, il ne recula devant aucune difficulté; par un beau dévouement, laissant ses propres affaires pour celles de l'Etat, il se rendit auprès de l'Electeur Palatin et du Margrave de Baden, qui cédèrent enfin à ses sollicitations. Frédéric II

reconnut ses services par des lettres de noblesse en date du 7 novembre 1772, entérinées le 18 mai 1773. J.-J. de Luze était un ami de J.-J. Rousseau.

Avec ses quatre fils, la famille de Luze se développe encore; des alliances sont conclues avec le banquier de Bethmann, de Francfort, avec le grand industriel Feer, de Mulhouse, avec le capitaine de Mezerac, du régiment de Champagne, avec le lieutenant-colonel Osterwald, au service de la Hollande, mais arrière petit-fils du savant traducteur de la Bible et fidèle pasteur de Neuchâtel. Tandis que Jules-Alexandre et Frédéric-Auguste de Luze¹ rentraient au service de l'ancienne patrie de leurs pères comme officiers dans les gardes suisses, leur frère Jean-Jacques, troisième du nom, continuait ou plutôt essayait de continuer la fabrication des indiennes et de lutter encore contre des concurrents auxquels des mesures prohibitives vinrent donner gain de cause. Sans que le prince de Neuchâtel, alors pourtant le maréchal Berthier, pût l'empêcher, par deux fois, en 1803 et en 1806, l'entrée des indiennes suisses fut interdite dans l'empire français et dans le royaume d'Italie. La fermeture de la fabrique du Bied en 1814 et, plus tard, sa réouverture à Thann, en Alsace, furent le signal de la dispersion de la famille. Jean-Jacques de Luze vit deux de ses fils, James et J.-J.-Frédéric, partir pour le Brésil, afin de s'y livrer au commerce; un troisième, Georges, s'est rendu à Paris, où est né M. Edouard de Luze qui représente la branche française de la famille et qui a été

¹ Il échappa comme par miracle au massacre de la garde suisse, le 10 août 1792, et son nom est inscrit sur le monument de Lucerne.

nommé en 1895 préfet de l'Yonne, en 1896, préfet de l'Isère, actuellement préfet des Côtes du Nord.



Baron Alfred de Luze.

Le dernier fabricant et propriétaire du Bied a eu, par son frère Charles-Henri, deux neveux; Louis-Philippe et Georges-Henri-Alfred. Le premier, consul suisse à New-York, a encore en cette ville des enfants et petits-enfants. L'autre, consul de Hesse à Bordeaux, reçut de l'Allemagne le titre de baron. Une partie de ses descendants, à la suite sans doute du mariage de

son fils aîné avec M^{lle} de Venoge, de Chigny sur Morges (Vaud), se sont fixés dans le canton de Vaud et alliés aux de Charrière, d'Albis, etc.; citons parmi eux : M. Jean-Jacques de Luze, inspecteur des forêts et officier d'infanterie. D'autres sont demeurés à la France et parmi eux : MM. Albert, Henri et Maurice-Camille de Luze, lieutenant de husards, ingénieur, le dernier, inspecteur en chef des forêts dans les Landes. A la Flèche est mort, le 15 février 1871, Francis-Charles de Luze, chef d'ambulance.

Comme l'attestent les registres du Consistoire de Montguyon, la famille de Luze¹, de Chalais, est demeurée, après le départ de Jacques de Luze, fidèle à

¹ Une branche cadette, demeurée catholique, a fourni un député au Tiers Etat en 1789 et est encore honorablement connue à Coutras sous le nom de de Luze-Létang.

la foi de ses pères. Tantôt, c'est un ancien d'Eglise qui reste onze ans en charge dans des temps difficiles, tantôt un enfant de onze ans qui, avant de mourir, refuse courageusement d'abjurer. Heureuses les familles qui conservent dans leurs annales de semblables souvenirs!

MICHAUD



« Le scientifique, docte et savant Grégoire Michaut exerçait le ministère à Neufville quand, le 5 septembre 1583, il fut reçu bourgeois par les Quatre Ministraux et le Conseil de ville de Neuchâtel. Il exerça ensuite, par longues espaces d'années, le saint ministère tant à la dite Neufville, Champion, en langue allemande, et finalement à Diesse, où il serait devenu malade et impotent de la goûte, ne pouvant plus monter en chaire, L. L. E. E. de Berne l'auraient congédié aux gages et bénéfice pour durant sa vie, il serait retiré en ceste ville¹ avec sa femme Guillauma, fille de feu honorable Jean Favre, lui vivant, maître-bourgeois et maire de Boudevilliers, Pierre et Sébastien, leurs fils, où ils ont séjourné et vécu fort chrétiennement et sans reproche, en instruisant une bonne partie de la jeunesse jusqu'à leur décès. »

Ainsi s'exprime le plus vieux document que nous ayons réussi à découvrir sur la famille Michaud,

¹ Neuchâtel.

une reconnaissance de ses droits à la bourgeoisie de Neuchâtel, dont la lettre primitive avait été perdue. Cette reconnaissance nous apprend également qu'après la mort des deux bons vieux, leur fils, le « scientifique » Sébastien Michaud, fut diacre à Zofingue. La bourgeoisie était confirmée à ses fils et à sa veuve qui, originaire de Grandson, s'était retirée dans cette dernière ville auprès de ses parents.

La famille Michaud, dont le nom dérivé de Michel s'écrit encore Michaut et Michauld, a dû venir de la Champagne, de Langres ou plutôt de Troyes, où elle a encore beaucoup d'homonymes, mais où on ne paraît pas avoir gardé le moindre souvenir d'elle. Le peigne des cardeurs de laine qui figure dans ses armoiries nous apprend sans doute quel fut son ancien métier.

Grégoire Michaud était trop jeune pour qu'on puisse en faire le compagnon et l'ami de Veluzat et de Louvet, ses compatriotes. Le *Clerus Rauraliac reformatus* de Germiquet dit qu'il commença son ministère à Lignières avant 1580 et quitta Diesse en mai 1602. Il était certainement fort estimé car, en 1593, la Classe le choisit pour faire partie du tribunal arbitral, composé de trois conseillers d'Etat, de plusieurs bourgeois de Neuchâtel et de cinq ministres « doctes et craignant Dieu » auxquels le pasteur Cyprien Isnard avait promis de se soumettre dans l'affaire du livre d'Alberius.

Sept générations de Michaud ont passé depuis la mort du vieux pasteur. Son petit-fils Jean-Pierre, époux de Judith Steiner, tailleur, mort à 80 ans sur le lit de douleur, où la maladie le clouait depuis

treize ans, a laissé dix enfants; son arrière petit-fils David, époux de Suzanne Barbe, en a laissé onze. Toute la famille n'est pas demeurée à Neuchâtel; ainsi, en 1808, la « Croix fédérale » de Serrières appartient à Jean-Pierre Michaud, et la plus ancienne maison de commerce des Verrières a été fondée par



Louis Michaud.

François Michaud né en 1778 et époux de Suzanne-Marie Guye. La famille de ce dernier, qui fut député de la Constituante, s'est trouvée en rapports avec le fameux tribun Mirabeau dont elle possède plusieurs lettres et qui lui a confié pendant quelque temps la garde du manuscrit des *Essais sur le despotisme*.

Les représentants actuels de la famille Michaud sont beaucoup moins nombreux que leurs prédécesseurs. Chez eux, on trouve encore sinon des pasteurs, le dernier étant mort à Lignièrès il y a quelques années, au moins des anciens d'église. Ils se font remarquer par un certain goût pour la jurisprudence. L'un d'eux, M. H.-Albert Michaud, est notaire à Bôle; un autre est juge au tribunal cantonal, M. le Dr Louis Michaud. Le père de ce dernier portait le

même prénom que lui et, justicier, membre de la Cour de justice et du Conseil de ville de Neuchâtel, il fut encore capitaine des Armourins et prononça en cette qualité le discours d'hommage au souverain, lorsque la fête fut rétablie après les troubles de 1831.

MONNARD

La Révocation n'a point passé inaperçue dans la haute vallée de La Sagne et des Ponts. « Louis XIV, roy de France, a fait un esdit le 19^e octobre 1685 par tout le royaume et terre de son obéissance, que tous ceux de la religion réformée eusse à l'embrasser la romaine sous peine des gallaires pour les hommes et confiscation de cors et biens pour les femmes, ou sortir du royaume dans vingt-quatre heures et quinze jours pour les ministres, » écrivait le justicier Jaques Bressel dans son journal, et les Ponts devenaient quelques années plus tard le séjour et la commune d'une famille de réfugiés de la Révocation, la famille Monnard¹.

Elle est originaire de Valdrôme et elle a partagé les tribulations des 190 familles protestantes qui composaient l'Eglise de l'endroit en ce temps de persécution. Elle a vu son pasteur, Paul de La Faye, contraint de quitter la France en 1683, étant excepté de l'amnistie pour avoir prêché dans un lieu interdit, et se trouvant encore heureux d'échapper comme par miracle à la compagnie de dragons qui était venue chez lui pour l'enlever, mais qui le manqua d'un

¹ Monnard est un vieux mot signifiant moulier.

quart d'heure, des amis l'ayant prévenu. Elle a vu son Eglise supprimée, son temple démoli par un arrêt du Conseil du roi en date du 6 mars 1684. L'annexe Charens, où elle était domiciliée, avait même eu son exercice de la religion réformée condamné par forclusion déjà en 1664.

Nous ne savons rien du voyage qu'ont dû faire les Monnard pour arriver dans nos montagnes, en compagnie d'une trentaine d'autres habitants de Valdrôme, dont les registres du Locle nous ont conservé les noms, à l'exception de celui de « *l'homme ayant femme et deux enfants qui a oublié de s'inscrire* ». Nous savons, par contre, qu'ils étaient de ces « *pauvres âmes affamées de leur dévotion, affligées d'être fugitifs de leurs lieux, déchassés; mis en prison, souffrant toutes cruautés pour la mort de Jésus-Christ et de son saint Evangile, ayant abandonné leurs terres, maisons et tous biens temporels pour suivre directement leur doctrine,* » comme le dit un rapport du temps. Simple cardeur de laine, Daniel Monnard ou Monart, fils de Marc et de Marguerite née Bossier, n'avait point d'autres richesses à emporter que sa foi. En 1687, en décembre, il faisait sa première apparition au Locle, accompagné de sa femme, Marie Boustiers, et de leurs trois enfants; il eut de la peine à choisir l'endroit où il se fixerait et se rendit à Grandson, où le pasteur Duvoisin lui fit bon accueil. Nos montagnes avaient dû lui paraître hospitalières; car on le retrouve à La Chaux-de-Fonds et au Locle en 1689, mais dans quel état! « *y ayant pitié, les enfants ayant les pieds gelés, extrêmement pauvres et ayant perdu leurs papiers.* » En

1710, il est à La Brévine et c'est là qu'il reçoit la naturalisation neuchâteloise. En 1713, il est déjà mort, mais les choses ont bien changé pour sa famille. « Le 10 septembre, Abram Jean Mairet, ancien d'Eglise des Ponts, fait lire en assemblée de la paroisse des Ponts et par son pasteur, M. Chaillet, une requête en faveur d'honorable Nicolas, fils d'honorable Daniel Monnard, demandant à devenir membre de la paroisse. Cela lui est accordé, considérant ses bonnes intentions et bon comportement et qu'il est nay d'une famille honorable, enfin que quoi que réfugié, il a été naturalisé pour vrai sujet de nos anciens souverains seigneurs. » L'acte dont nous avons donné un extrait porte encore qu'il a payé 75 livres faibles.comptant, et est signé Cornu, notaire, avec paraphe.

Depuis ce temps, la famille Monnard n'a point cessé de prospérer; elle a fourni quelques magistrats aux autorités des Ponts-de-Martel, et une des cloches de cette localité, celle qui a été fondue en 1771, porte le nom de A.-F. Monnard, gouverneur, gravé sur le bronze. Moins connue que son homonyme du canton de Vaud qui a donné à notre Eglise le pasteur actuel de Môtiers, la famille neuchâteloise des Monnard compte beaucoup d'industriels et de commerçants, mais surtout d'horlogers et de cultivateurs. Elle a conservé très vives et très pures la foi et la piété de ses pères et est très nombreuse.

PATTUS

Le 12 janvier 1820, le maître boulanger François Pattus, domicilié alors à Peseux, achetait, pour le prix de L. 71,900, l'hôtel de la Couronne, à Saint-Aubin, et, à cette occasion, fut dressé le premier acte constatant la présence de sa famille dans le canton de Neuchâtel. C'était bien tard et l'on pourrait confondre les Pattus avec les d'Isarn, les Nardin, tous ceux que des raisons politiques, commerciales, ou autres amenèrent dans notre pays au commencement de ce siècle, si l'état-civil ne nous apprenait que François Pattus est né à Bienne le 24 juin 1787. Son père François-Adias s'y était depuis assez longtemps réfugié, puisqu'il avait épousé une personne du pays, Sophie Joner. Il venait *du royaume de France, du département du Gard, d'Egguévive en Languedoc*, nous dit un acte de 1823, riche en détails, mais d'orthographe fantaisiste, comme on le voit. Lorsqu'il secoua la poussière de ses pieds contre le Midi qui venait de pendre le pasteur Rochette, de décapiter les trois frères Grenier, de rouer vif le vieux Jean Calas, à Toulouse, en 1762, de surprendre et d'attaquer une assemblée religieuse près d'Orange, en 1767, qui fit longtemps encore payer de lourdes amendes et subir de ruineuses extorsions aux religionnaires, il laissait

derrière lui, à Aiguevive, une famille encore aujourd'hui nombreuse et florissante.

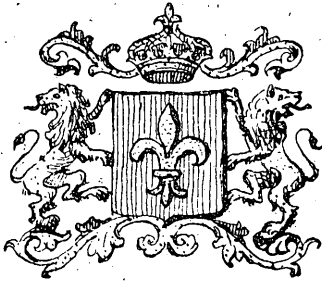
De François-Adias Pattus, nous savons peu de chose, pas même la date et le lieu de sa mort. Mais nous retrouvons chez son fils unique François l'esprit de foi et de piété que le vénérable Paul Rabaut sut faire souffler sur tout le Languedoc. Dans une lettre qu'il écrit à ses fils, en 1834, pour leur annoncer qu'il a posé la première pierre de sa nouvelle maison *en Bayard*, « *Dieu veuille*, dit-il, après une exhortation à la persévérance, vertu dont ses enfants peuvent voir l'effet, que tout se fasse pour notre bonheur. Prions notre bon Père que cela soit pour notre bonheur à tous quatre. »

L'année même où était né ce croyant, un édit de tolérance avait enfin été accordé aux protestants français, après cent deux ans de persécution. François Pattus ne songea pas plus à en profiter que son père ne l'avait fait. Après avoir passé son enfance à Bienne et avoir été successivement voiturier à Neuchâtel, boulanger à Peseux, hôtelier à Saint-Aubin, il acquit en 1826 la nationalité neuchâteloise, et peu après la commune de Vernéaz. Il avait épousé une Vaudoise de Villars-le-Grand, Louise-Catherine Jauvin, et mourut en 1847, laissant derrière lui deux fils qui ajoutèrent à leur métier d'aubergiste celui de boulanger qu'avait exercé quelque temps leur père.

François Pattus avait acheté des terres à Saint-Aubin; il repose dans le cimetière de ce village, mais sa famille n'était pas destinée à prospérer dans la contrée. Elle y est cependant la seule représentante du refuge, à notre connaissance et à celle des

hommes compétents qui ont bien voulu nous renseigner. Les enfants d'Alphonse Pattus sont restés fixés à Rheineck (Saint-Gall), où leur père avait épousé, en 1740, M^{lle} Sophie Dutoit, et la descendance mâle de Charles-Frédéric, frère du précédent, est presque éteinte. Peut-être la riante Béroche s'est-elle trouvée trop âpre encore pour les enfants du bouillant Languedoc. Parmi eux, plus d'un est tombé sous les atteintes d'une maladie de langueur comme la plante que l'on transporte sous un ciel trop sombre pour qu'elle puisse fleurir. Néanmoins subsistent encore et le nom et la maison du fidèle huguenot réfugié, de l'hôtelier; qui sut adorer jusqu'au bout le petit enfant pour lequel l'hôtellerie de Bethléhem n'avait pas de place, il y a 1900 ans.

PERRINJAQUET



Très fréquents un peu partout en général et surtout dans notre canton, les deux noms qui composent celui de Perrinjaquet se rencontrent beaucoup plus rarement réunis. Les Perrinjaquet

neuchâtelois apparaissent assez tard après la Réformation dans les environs de Travers et ils doivent avoir pour ancêtre un ancien curé français du Midi, qui se convertit au protestantisme et se réfugia sur les terres de Marguerite de Laviron, dame douairière de Vaumarcus et de Travers dès 1587, morte en 1627. Elle a dû lui donner à défricher la *prise* située au-dessus de Travers et appelée de son nom : Prise Perrinjaquet. Longtemps, jusque vers le milieu de ce siècle, ses descendants sont restés groupés autour du vieux domaine, mais aujourd'hui ils se sont un peu dispersés. Longtemps aussi on a gardé précieusement dans une vieille cassette des actes et des documents que le père transmettait scrupuleusement à son fils aîné; mais aujourd'hui il n'en reste plus que des souvenirs et des débris, par exemple les armoiries que nous reproduisons et qu'accompagne cette lé-

gende : « Ainsi est la devise des Perrinjaquet, de Travers, originaires des Gaules cisalpines, c'est-à-dire de la France méridionale. »

L'ancêtre des Perrinjaquet pourrait fort bien, nous dit-on, avoir été un Perrin ayant ajouté à ce nom celui de Jaquet pour se distinguer d'homonymes ; mais les Perrin n'étaient pas nombreux autrefois au Val-de-Travers et nous avons retrouvé qu'en 1757 un acte d'origine était délivré à un certain Daniel Perrinjaquet, fils de Daniel, fils de Jean. Une autre tradition de famille veut qu'un ancêtre, appelé Jaquet, demandé souvent comme parrain, ait reçu le surnom de « le parrain » Jaquet, d'où serait venu l'appellation actuelle. Ce qui est certain, c'est que, jusqu'au commencement de ce siècle, les deux noms étaient séparés par un trait d'union.

Il est difficile d'aller demander au Dauphiné ou au Languedoc l'origine d'une famille sur laquelle nous savons si peu de chose. Tous agriculteurs autrefois, les Perrinjaquet le sont encore pour la plupart aujourd'hui, quelques-uns cependant s'occupent de négoce, de mécanique, etc. Nous trouvons parmi eux des anciens d'Eglise, une diaconesse, une institutrice, un instituteur missionnaire, etc. Leur ancêtre, sans doute, avait rêvé pour eux, qu'adonnés au travail de la terre, ils ne manqueraient ni de pain ni de repos, au fond de la vieille vallée. Ajoutons encore que M. Pierre-Ferdinand Perrinjaquet, mort en 1826, était chef de la branche aînée et dépositaire de la fameuse cassette dont nous avons parlé, et qu'un de ses petits-fils, M. Jules Perrinjaquet, s'est établi comme négociant à Bordeaux.

DE PERROT.



Le nom de Perrot est un des plus anciens qui aient retenti dans la vallée du Doubs au sein du peuple de bergers et de bûcherons qu'attira sur ses terres sauvages le monastère, très réputé à son origine, de Morteau. Mais tandis qu'en 1680, le patriarche de cette tribu de Perrot qui existe

encore et qui est demeurée obscure, le vieux *tschevri* (chevrier) du hameau du Pissoux, dont on retrouve encore le nom sur un registre à demi consumé, mourait rassasié de jours, alors naissait, sur terre neuchâteloise un autre Perrot qui devait obtenir du roi de Prusse les honneurs d'une lettre de noblesse pour sa famille venue, elle aussi, de Morteau, mais se rattachant, nous dit-on, aux illustres Perrot d'Ablancourt.

C'est vers 1545 que Guillaume, le premier des Perrot neuchâtelois, nous arrivait de Morteau et venait mettre son zèle de néophyte au service de notre Vénérable Classe. A la requête de Christophe Fabry, elle l'envoya d'abord à Vienne en Dauphiné, puis elle le nomma maître d'école à Neuchâtel et

enfin pasteur à La Chaux-de-Fonds. Comme Farel, qui le prit en amitié, elle semble l'avoir fort prisé et fit de lui son secrétaire en 1566, son doyen en 1568, et l'un des membres du jury « *docte et craignant Dieu* » qui jugea et condamna Cyprien Isnard, pasteur de Neuchâtel. Quand la vieillesse paralysa son activité, un diacre lui fut accordé en la personne de Guillaume Favre et jusqu'au moment où la *nécessité* de la Classe ne permit plus de lui donner aide et soulagement dans ses fonctions pastorales. Il appartenait alors au clergé de Bienne qui, en 1569, l'avait nommé à St-Imier malgré lui et malgré le Seigneur de Valangin qui ne voulait point le congédier. La Classe, qu'il accuse cependant une fois de se conduire envers lui comme une marâtre et non comme une mère, décide à cette occasion qu'il assistera toujours à son conseil et qu'il y sera « *comme l'un de nous* ». Elle avait du reste pour lui les prévenances les plus gracieuses, à preuve cette assurance qu'elle lui donne que « *faisant son office, s'il advenait qu'il fut chassé, il sera toujours reçu au milieu de nous* ». Non seulement il ne fut pas chassé, mais lors de son élection comme pasteur de La Sagne en 1589, les Jurassiens Bernois ne le laissèrent point partir et eurent, après lui, à St-Imier son fils Gédéon, ainsi que les descendants de ce dernier. Le 20 octobre 1591, Guillaume s'était présenté devant la Classe exposant « *comme il aurait pris peine de faire profiter son fils nommé Christoffle et l'ayant continué par les escholes aux fins de le faire savoir à Dieu, priant les frères de le recevoir du nombre de la Classe et de le faire servir en quelque lieu, ce qui lui a été octroyé et de fait lui a été concédé d'estre bachelier* »

à Neuchâtel »: Guillaume mourut avant 1622, mais la dynastie des ministres Perrot était fondée.

Dans la seconde génération, outre Gédéon, établi à St-Imier, nous remarquons Jacob, pasteur de St-Imier et de Boudry, puis Christophe, diacre de Môtiers, pasteur de Dombresson et d'Engollon, après avoir été maître d'école à Peseux et autorisé par la Classe à faire la prière publique pour soulager le pasteur. — La troisième génération compte Daniel, pasteur à Engollon, aux Ponts et à La Sagne; Olivier, diacre de Môtiers, ministre de camp, pasteur à Cornaux, à Neuchâtel, à Boudry, pour la cinquième fois doyen de la Classe en 1665; Samuel, pasteur à Lignières; Jean-Jaques, aux Verrières, à St-Sulpice, à Môtiers et à Morat; Elie, diacre de Neuchâtel, puis pasteur à Lignières; Abram, à Cortailod, aux Ponts, à St-Martin, de nouveau à Cortailod où il mourut en 1677. — Dans la quatrième génération, il y a Abram, à La Côte-aux-Fées, St-Martin et Neuchâtel, six fois doyen; Jean-Henri, diacre de Môtiers, pasteur aux Ponts, aux Verrières et à St-Sulpice; Jean-Frédric, aux Ponts, à Cortailod et à La Sagne. — Le seul représentant de la cinquième génération fut pasteur à La Côte-aux-Fées, à Cornaux et au Locle. — Il n'y a point de pasteur dans la sixième, ni dans la septième génération. — La huitième a Claude, docteur en théologie de l'université de Bâle, pasteur à Travers, et à Serrières, professeur. — La neuvième génération a Henri qui, après avoir étudié en Suisse, en Hollande et en Bavière, fut pasteur à La Brévine jusqu'au moment où la santé de sa femme le contraignit à quitter cette Sibérie neuchâteloise pour le canton de Vaud où il

fut pasteur à Trey, Payerne et Morges. — Ses deux fils sont avec lui dans la carrière pastorale, Edmond à St-Croix (Vaud) et Gustave en Belgique, M. Bernard de Perrot, fils du colonel Louis de Perrot, vint également de recevoir vocation en Auvergne.

Ces dix-huit pasteurs, et il y en a eu d'autres dont nous ne possédons pas la filiation exacte, n'ont pas manqué de jouer un certain rôle dans le pays et d'y être mêlés à des affaires importantes. Nous avons encore l'extrait des papiers d'un ancien notaire du Locle, à la fin du dix-septième siècle, racontant l'installation des banne-rets par Abram Perrot, le troisième du nom, qu'il appelle *un des grands ministres de la ville* et dont il résume tout le sermon.



Claude de Perrot.

Claude Perrot, docteur en théologie, déjà consacré à l'âge de vingt-un an (1810), donna presque tout seul et pendant de longues années tout l'enseignement théologique aux proposants neuchâtelois. Il a publié en 1831 un grand ouvrage en trois volumes sur *l'Eglise et la Réformation*, puis un *Catéchisme de la Réformation* suivi de la *Religion de l'Enfance*. Devenu aveugle, il donnait encore des leçons de philologie grecque et

latine dans les auteurs dont il connaissait par cœur les principaux morceaux. Ce bon vieillard, mort un soir tout-à-coup en terminant son culte de famille « joignit », dit le *Journal Religieux*, « au zèle ardent d'un Elie et à la sagesse d'un St-Jaques, la sincérité et la droiture de cœur d'un Natanaël ». Il était remarquable par son éloquence et par sa charité.

Dans le XVII^e siècle, les pasteurs de Perrot ont presque tous été mêlés aux grands débats entre la Seigneurie et la Classe, concernant la question de la présentation aux cures vacantes. En 1637, le gouverneur se plaint d'avoir été insulté par Guillaume Perrot, député à Berne. Guillaume se défend victorieusement et rédige un factum sur les droits de la Classe. Le prince Henri II de Longueville demande sa destitution que refusent les autres pasteurs. Pour ne pas les compromettre, leur fougueux collègue se retire à Boudry. En 1655, le deuxième Abram est moins heureux : des députés du Conseil d'Etat lui reprochent un catéchisme qui les injurie. Perrot « offre de redire son papier, mais refuse de s'en dessaisir » ; il se retire à Londres et finalement on lui pardonne en lui recommandant de « ne plus prêcher contre les seigneurs et monarchies ». Le plus fougueux de tous ces pasteurs semble avoir été le troisième Abraham qui, délégué par la Classe auprès du roi de Prusse, fut anobli avec ses deux collègues, le doyen Choupard et le vice-doyen Vittel, en 1727. Lorsqu'il attaquait l'Eglise romaine, il avait coutume de dire : « Mes frères, un coup de fouet à la bête », et lorsqu'il faisait sa tournée de paroisse, il soulevait avec son index l'émine d'orge qui lui était payée comme traitement.

Ce dut être, dans la famille, une exception que ce Christoffle qu'il fallut transporter de Dombresson à Engollon parce qu'il « ne pouvait se faire entendre bonnement dans le temple à cause de sa voix basse, grêle et petite. »

A côté des pasteurs, il faut faire la place des soldats : Antoine, maître-bourgeois de Neuchâtel en 1663, est qualifié de capitaine. Frédéric, allié Cuche a fait sous Napoléon I^{er} de 1807 à 1814, les campagnes de Pologne, d'Autriche, d'Espagne, de Russie, d'Allemagne et de France. Le prince Berthier lui disait : « Perrot, vous serez capitaine jusqu'à



Colonel Louis de Perrot.

trênte ans et en deux ans, je vous fais général ». En désaccord avec les anciens royalistes de Neuchâtel, il prit part au premier mouvement républicain de 1830 avec le grade de lieutenant-colonel et alla mourir à Cudrefin. Louis de Perrot, officier d'artillerie de la garde prussienne de 1848 à 1857, a été, dès cette dernière date instructeur d'artillerie suisse et a reçu en 1875 le grade de colonel.

La famille de Perrot a eu quelques-uns de ses membres dans le haut commerce et dans l'industrie. L'un est aujourd'hui médecin, le Dr Auguste de Perrot ; un autre, Fritz de Perrot-DuPasquier, mort à quarante-cinq ans, était avocat distingué. Les affaires publiques et l'administration ont absorbé les talents et les forces

dé beaucoup d'autres. Dans la troisième génération, Antoine a été hospitalier, puis maître-bourgeois de Neuchâtel. Dans la sixième, Jérôme-François fut receveur des parties casuelles, commissaire des bâtiments, maire de Rochefort, châtelain de Boudry et conseiller d'Etat. Dans la septième, Charles-Auguste¹ a été châtelain de Boudry et conseiller d'Etat; Abram-Henri, receveur de Môtiers; Jean-François, conseiller d'Etat et secrétaire du roi de Prusse. Dans la huitième génération, Charles, allié Pourtalès, a été conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel; un des derniers et des plus fermes soutiens du régime monarchique dans la principauté, il fut emprisonné pour cela en 1848. Son frère Frédéric, allié Reynier, fut président du Grand Conseil. Auguste de Perrot a pris part à la révolution badoise en 1848.

La rapide énumération que nous venons de faire suffit à donner une idée de la prospérité qu'a trouvée sur terre neuchâteloise et des services qu'a rendus à sa nouvelle patrie, cette famille à laquelle peuvent se rattacher les Perrot du Jura Bernois, peut-être ceux de Genève, et dont la généalogie incomplète qui nous est fournie ne mentionne pas la branche de La Chaux-de-Fonds, aujourd'hui éteinte. On peut lui appliquer ces vers du pasteur Henri de Perrot, écrits à l'occasion de la mort d'un cousin.

¹ Docteur en droit et professeur très versé dans les questions théologiques et d'une grande piété qui lui permit de supporter avec résignation la cécité dont il fut frappé. A diverses reprises député à la Diète, il représenta la Suisse dans les négociations pour le traité de Zurich. Charles X le créa officier de la Légion d'honneur, le 10 juillet 1828.

« Il était tourmenté par un mal dévorant,
« La soif de l'idéal que la lutte ou le doute
« N'arrachèrent jamais du cœur le plus aimant,
« Soif ardente que rien n'éteint dans ce monde,
« Ni travail assidu, ni repos mérité,
« Ni le bien que l'on fait, ni la douceur profonde
« De se donner à tous, d'aimer et d'être aimé.

Guillaume Perrot et ses fils ont été reçus bourgeois de Neuchâtel en 1609. Antoine fut reçu bourgeois de Cudrefin (Vaud), en 1663, avec permission de pouvoir *« mettre sur nos pasquiers et pascages du bétail à lui nécessaire pour la mélloration et le maintient du peu de bien qu'il a rièrè nous... assavoir trois chevaux outre deux juments et leurs suivants, trois vaches, trois brebis et leurs suivants avec deux porcs sans rien plus »*. L'entree était de trois cents florins, avec un vase d'argent qui doit se trouver encore aux archives de la commune et... un verre de vin aux conseillers de Cudrefin.

PEYTIEU.

Un vieux procès-verbal nous montre trois réfugiés français, tous marchands au Locle, faire, en 1708 et sur l'initiative, sans doute, du premier d'entre eux, des démarches collectives pour obtenir les droits de *communier* du village. C'étaient Jacques, fils de feu Pierre Peytieu¹, de Villard-Saint-Pancrace, bailliage de Briançon en Dauphiné; Charles, fils de feu Guillaume Berlemond; du Puy-Saint-André, même bailliage, et Pierre, fils de feu Michel Faure, de Valdrôme, diocèse de Die. Le 29 avril, une assemblée tenue au temple décida que les postulants devaient donner au moins 500 livres, mais que les gouverneurs et commis avaient à *s'accomoder* avec eux pour en tirer davantage, réservé l'avis des communiens des deux Chaux. Les intéressés offrirent 515 livres et, le 6 mai, en présence des chefs de famille de la Chaux des Tallières; il fut décidé qu'ils en payeraient au moins 1000, et encore par faveur, comme réfugiés. Ceux de La Chaux-de-Fonds avaient accepté la somme de 515 livres. C'était beaucoup, mais on avait tenu compte de la fortune des trois marchands et quelques mois après on ne réclamait que 35 écus d'un réfugié pauvre appelé Brenard.

¹ Peytieu doit signifier soldat de pied.

Les communiens des deux Chaux ayant été invités à venir s'entendre, La Chaux-de-Fonds renouvela sa déclaration favorable par lettre. Mais la Chaux des Tallières, dont le sieur Jean Montandon était l'orateur, vint soutenir sa décision et chercha même querelle à propos de communiens qui n'ayant pas prêté serment n'avaient, disait-on, pas le droit de voter. Il fut passé outre à leur protestation, et, *après que le peuple a été sorti, le plus posé sur les portes du temple a été unanime à recevoir* les trois réfugiés comme communiens du Locle, moyennant 515 livres faibles et les offres d'ameublement et réparation qu'ils avaient faites en voyant les négociations traîner en longueur et pour en finir. Il s'agissait de *lambrisser et boiser le côté du vent du grand poêle de justice, suivant l'ordre du piedestal, pareil à ce qui est déjà fait et travaillé, faire les deux portes du dit poêle et l'assemblage dicelles du haut en bas, le tout en noyer, trois bancs de même bois avec leur dossier et enfin un tapis d'un beau drap garni de franges de soye pour la table du dit poêle.*

Pour en revenir à l'assemblée de commune du 11 novembre 1708, les acceptants de La Chaux-de-Fonds étaient au nombre de 246; des opposants de la Chaux des Tallières ou Brévine (45) réclamaient un entrage plus fort et un ne voulait pas recevoir les réfugiés. Ceux-ci payèrent comptant et le notaire Robert leur fit expédition de l'acte à la place du notaire Joseph Matthey, arrêté par la mort au moment où il allait prendre la plume.

Jacques Peylieu était franc-habergeant du Locle depuis le 3 mars 1708. Il s'y était réfugié après avoir,

dit-on, vu brûler son vieux père dans un tonneau d'huile. Le fait n'est pas pour surprendre, les dispositions hostiles des catholiques de Villard-Saint-Patrice, annexe de Briançon, étaient telles qu'après la promulgation de l'édit de Nantes, Lesdiguières, l'un des commissaires protestants, jugeait plus sage de ne construire dans la localité ni temple ni église. Deux des frères de Jacques Peytieu étaient partis avec lui, l'un l'avait accompagné au Locle, l'autre s'était rendu à Genève, mais seul il a fait souche. Par lettre du 21 juillet 1727, le roi le créa bourgeois de Valangin et, le 13 avril suivant, les modernes maîtres bourgeois, vu le bon rapport fait sur sa personne, l'acceptèrent dans leur corporation moyennant entrage raisonnable. Son fils Jean-Jacques achetait une maison, le 20 mars 1762, au Locle, où la famille a demeuré jusqu'à ces derniers temps. M. Charles Peytieu est aujourd'hui imprimeur à Colombier.

DE POURTALES



Une ancienne tradition accréditée dans les Cévennes fait venir les Pourtales originairement d'Espagne et descendre d'un capitaine espagnol, qui serait venu s'établir dans le Languedoc pendant le XIV^e siècle. Leur nom, qui s'écrivait anciennement Portalis, semble donner d'autant plus de poids à cette tradition qu'il existe encore en Espagne une famille qui porte le même nom et qui jouit de quelque considération, puisque le gouverneur de la province du Venezuela s'appelait, en 1726, don Diego Portalis.

Les Pourtales demeuraient à La Salle, dans le département du Gard, et embrassèrent avec zèle la Réformation, vers 1556¹. Ni la Saint-Barthélemy, ni les guerres religieuses, ni la révocation de l'Edit de Nantes ne les décidèrent à quitter leur patrie, et l'orage même semble les avoir merveilleusement

¹ Il y eut un prophète camisard du nom de Charles Pourtales, qui déposa les armes et s'exila en 1706 avec Jean Allut et d'autres.

épargnés, car il n'est nulle part question de persécutions dans les lettres et documents qu'ils ont laissés et qui nous prouvent la considération dont ils jouissaient. Jean Pourtalès fut même consul à La Salle en 1679 et y épousa la fille du seigneur de Pierredon. Toutefois, après sa mort survenue en 1714, son fils Jérémie se décida à émigrer, « *voulant,* » nous est-il dit, « *célébrer en toute tranquillité le culte protestant auquel il tenait beaucoup* » : En même temps que lui, ses trois frères partirent pour l'exil et laissèrent le vieux foyer désert, chacun se dirigeant sans doute du côté où il espérait le mieux réussir : Louis allait à Genève, Etienne à Hambourg. Paul¹ se contentait de changer de province et de passer à Valenciennes. Enfin, Jérémie se rendait à Neuchâtel, où nous le retrouvons en 1720. La dissémination fut complète, puisque son neveu Jean prit du service en Hollande.

Après avoir passé par Genève, où il séjourna quelque temps chez son frère qui lui avança les 5,000 livres suisses nécessaires à son établissement, Jérémie Pourtalès se rendit à Neuchâtel, où il entra comme employé, puis comme associé dans la maison d'un réfugié de la Saintonge, M. Jacques de Luze. Il épousa sa fille Esther-Marguerite, de six ans plus âgée que lui, et devint, par ce mariage, le beau-frère du maître-bourgeois de Neuchâtel et du doyen de la Vénération Classe.

Vrai type de réfugié français, il avait la taille moyenne, mais très bien prise, le regard vif, l'air

¹ Probablement l'ancêtre de ce maire catholique de Valenciennes, qui s'illustra en 1793 par l'impulsion qu'il donna à la résistance de l'héroïque cité contre les Autrichiens.

gai et ouvert. De santé excellente, il ne craignait pas, à l'âge de quatre vingts ans, de se jeter au lac, du môle du Crêt, et de nager en pleine eau. De mœurs pures, très sobre, très économe, il s'habillait cependant fort bien et aimait les belles choses. Il était connu pour son caractère enjoué, ses réparties promptes et heureuses, et on se racontait volontiers en ville ses mots pleins d'originalité, qui, prononcés dans son accent languedocien, étaient des plus piquants. Le portrait ne serait pas exact si nous n'ajoutions pas, ce qui va pourtant de soi, que, très attaché à sa religion, il ne manqua jamais à ses devoirs de chrétien et fréquenta régulièrement le culte public tant qu'il put encore sortir. C'est sur ce rocher que fut bâtie cette maison neuchâteloise dont la fortune a été, comme le dit M. Weiss, une des plus merveilleuses du siècle.

L'un de ses fils, Paul, allié de Genillat, n'eut que des filles. Un autre, Henri, allié de Tribolet, a laissé trois fils : Samuel-Henri de Pourtalès, pasteur, à Engollon, et Paul-Gabriel de Pourtalès, qui moururent sans descendance mâle, puis Jacques-Louis de Pourtalès, allié de Boyve, duquel naquirent MM. Adolphe, Georges et Edouard de Pourtalès. Ce dernier, allié de Pury, vécut de 1802 à 1885 et fut sous-lieutenant du bataillon neuchâtelois des tireurs de la garde, membre aussi du Conseil des Quaranté. Seul peintre que la France protestante ait fourni à notre pays, il s'est fait un nom comme paysagiste. En rapport avec Max de Meuron, Léopold Robert, Horace Vernet, il parcourut l'Italie et les Alpes, puis se mit à administrer lui-même ses domaines de Concise,



Edouard de Pourtalès.

Pour ses tableaux, il aime les motifs de grande étendue et les encadre volontiers à la manière antique avec des arbres groupés sur le côté. Le Musée de Neuchâtel possède de lui un certain nombre de toiles.

Le fils aîné du réfugié Jérémie Pourtalès a été une personnalité des plus marquantes. Epoux, comme son père, d'une de Luze, il retourna

momentanément en France, à Lyon, où on l'avait surnommé le roi des négociants, et où il fit baptiser ses enfants en secret par un Neuchâtelois, le ministre Guy d'Haudanger. Il y fonda la maison Lavergne, Pourtalès & C^{ie}. Naturalisé Neuchâtelois le 12 juin 1724 et reçu bourgeois de Neuchâtel au prix de mille livres faibles, le 26 décembre 1729, il est, de 1732 à 1736, à Londres, où il fonde la maison de commerce Pourtalès, Simons & C^{ie}, et, en 1739, à Neuchâtel, où il conclut un traité de société avec son beau-frère Jean-Jacques de Luze et M. H^{ri} Chaillet, sous la raison de Luze, Chaillet & Pourtalès. De là, il passe à la maison de Luze, Meuron & C^{ie}. Son génie s'était développé, sa hardiesse réfléchie lui faisait entreprendre et conduire à bien des opérations hors de proportion avec ses moyens et qui effrayèrent ses associés et leur firent désirer de se séparer d'avec un homme aussi entreprenant. Le voilà donc fondant sa propre maison; la maison Pourtalès & C^{ie}, qui fut transformée

en 1795 et dura jusqu'en 1801. Jacques-Louis Pourtalès fait lui-même le calcul très modéré que, de 1753 à 1807, il a dépensé environ 266,000 livres suisses en frais de poste pour 12,000 lieues par an. Mais aussi il avait la sobriété et la bonne constitution de son père. En voyage, il ne dînait pas. « *Pendant qu'on digère, disait-il, j'opère.* » Napoléon lui demanda un jour comment il avait si étonnamment réussi. « *D'une manière bien simple, répondit-il, en achetant cher et en vendant bon marché.* » Il le faisait si bien qu'une vente de Lorient fut remise d'un jour, parce que M. Pourtalès, qui ne manquait jamais de s'y rendre n'était pas arrivé.

Le résultat de tout cela fut une impulsion définitive donnée à l'industrie des toiles peintes, une fortune de plus de vingt millions pour les habitants de la somptueuse demeure bâtie au Faubourg et là où est actuellement la banque Pury et C^{ie}, enfin des lettres de noblesse accordées par le roi Frédéric-le-Grand. A cette occasion furent augmentées les armoiries du consul de La Salle qui étaient « *d'azur au pélican avec ses petits d'argent* ».

Le grand Pourtalès, comme l'ont appelé ses concitoyens, a d'autres titres à leur admiration que la fortune acquise, comme il ne voulait pas qu'on l'oublîât, grâce au travail, à l'ordre et à l'économie. Certains traits de sa générosité, aussi rare qu'originale, sont devenus historiques. Un soir, c'est en grondant sa servante, qui, après avoir allumé la lampe, jetait une allumette ayant encore un peu de soufre, qu'il remet neuf cents francs, pour leur-hospice, à deux frères quêteurs du Saint-Bernard.



J.-L. de Pourtales, fondateur
de l'hôpital.

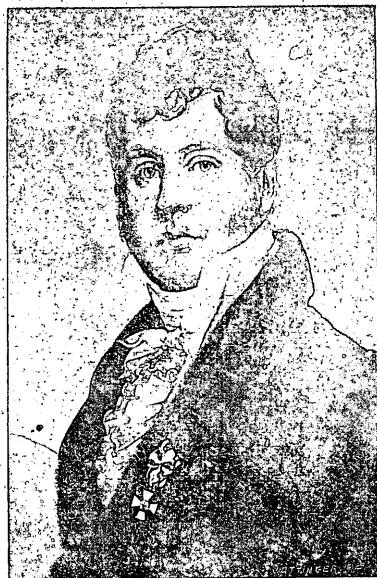
« C'est justement parce que j'utilise les deux bouts des allumettes que je puis donner une telle somme à votre hospice, » ajoute-t-il en voyant l'étonnement peint sur leur visage. Une autre fois, il ramasse une vieille plume jetée par un de ses commis. « Je puis encore m'en servir, » déclare-il à la grande confusion du jeune homme. Puis il s'en sert en effet pour préserver de la ruine un

pauvre débiteur en lui ouvrant un nouveau crédit et en reculant d'un an le remboursement d'une dette de cent mille francs. On ne s'étonnera plus qu'il ait donné en 1808 une somme de six cent mille francs, auxquels il ajouta plus tard cent nouveaux mille francs, pour la construction et l'entretien perpétuel de l'hôpital qui porte son nom. Autorisé par lettre du prince de Neuchâtel en date de janvier 1808, inauguré en 1814, cet utile établissement a, depuis la mort de son fondateur en 1814, reçu de nouveaux dons de la famille Pourtales. Son éloge n'est plus à faire et les services qu'il rend au pays sont incalculables.

Parvenus à l'âge d'homme, les trois fils de Jacques-

Louis de Pourtalès furent créés comtes prussiens en 1814 par Frédéric-Guillaume III. Le premier, Louis, a été maire de Boudevilliers, conseiller et président du Conseil d'Etat, inspecteur général de l'artillerie fédérale. Il a signé le pacté fédéral pour le canton de Neuchâtel en 1813, et

repose dans le cimetière de l'hôpital Pourtalès, établissement qui fut, pendant quarante ans, l'objet de sa discrète et immense charité. Le second comte, James-Alexandre, fut seigneur de Gorgier; voué au culte des Beaux-Arts, il a réuni une collection de tableaux et d'antiques fort estimée. Le troisième, Jules-Henri-Charles-Frédéric, servit d'abord en Prusse.



Louis de Pourtalès.

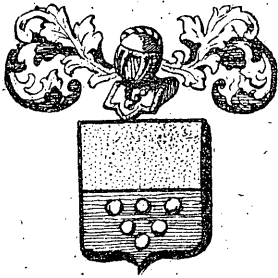
En 1806, à Prentzlau, quittant son régiment entouré par l'ennemi, il se fit jour et s'échappa. Momentanément au service de la France, il reçut de Napoléon l'ordre de la Légion d'honneur et le titre de comte, pour avoir passé le Danube à la nage devant l'ennemi. Il fut maître des cérémonies à la cour de Berlin.

Avec ces trois hommes, la famille se divise en branche suisse, française et allemande. Les fils de

Louis se fixèrent : Louis-Auguste à Neuchâtel, Charles-Frédéric à la Metten, près Berne, et Alexandre-Joseph aux Crénées, près de Genève. Robert et Edouard, fils de James-Alexandre, s'établirent à Paris, l'un de leurs frères Henri étant mort à Gorgier et l'autre, Charles, étant parti pour la Silésie. Enfin, les fils de Frédéric, le maître du château de Greng, près de Morat, servirent tous deux la Prusse, Albert-Alexandre comme ambassadeur à Paris, Guillaume comme officier, et laissant, après sa mort, son fils Fritz, conseiller de légation, aux affaires étrangères à Berlin.

Pour être complet et ne rien négliger d'intéressant, lorsqu'il s'agit d'une famille comme celle des Pourtalès, il faudrait avoir à sa disposition un volume plutôt que quelques pages, parler longuement blason et alliances. Qu'on nous permette de nous restreindre et de rappeler seulement en terminant que les Neuchâtelois connaissent bien les quatre fils du comte Alexandre, MM. Auguste, Hermann, Léopold et Max de Pourtalès, et qu'avec nos soldats marche, sous le drapeau fédéral, un petit-fils du même comte, M. Bernard de Pourtalès, officier du bataillon 18. Dans notre ville habitent MM. Ernest et Maurice de Pourtalès. Le premier jouit d'une réputation de bravoure acquise dans les guerres de la Prusse contre l'Autriche ; le second, depuis longtemps président de l'Hôpital, est tenu, avec raison, pour un des plus éclairés et des plus chrétiens de nos philanthropes.

DE REYNIER



Originaire probablement de Toulouse, la famille de Reynier était depuis un temps indéterminé, mais déjà long, fixée à Dieulefit en Dauphiné, lorsque fut prononcée la trop fameuse révocation de l'édit de Nantes. Le livre du consistoire et les mémoires de 1676 pour les députés généraux racontent tout ce que cette église florissante eut à souffrir, en particulier comment le curé Thomé, homme emporté et despote, tourmenta à maintes reprises les protestants, tantôt s'introduisant à main armée dans leurs maisons, les jours de jeûne, pour vérifier le menu de leur repas, tantôt obsédant leurs malades pour les faire abjurer ou brutalisant leurs enfants, ou les trainant en justice sous les prétextes les plus futiles, pavoisant lui-même leur temple aux fêtes catholiques, les faisant frapper d'impôts extraordinaires, condamner à loger les gens de guerre, etc. Dans son *Histoire des protestants du Dauphiné*, le pasteur Arnaud parle d'une jeune Reynier qui, avec une de ses amies, fille du bourgeois Piguët, subit le dernier supplice pour le fait d'assemblées. Lorsqu'on

leur demanda pourquoi elles étaient allées au prêche : — « Par curiosité », répondirent elles. — « Vous irez aussi à la potence par curiosité », leur répartit le juge avec une ironie cruelle.

Rien d'étonnant à ce que, deux ans environ après la révocation, Pierre-Louys Reynier se soit décidé à s'expatrier pour pouvoir servir librement son Dieu selon sa conscience, abandonnant sa fortune et sa manufacture, car il était fabricant de laine et marchand drapier. M. F. Godet raconte un détail du voyage en ces termes : « Il s'agissait d'emporter quelques effets, un peu d'argent, et, avant tout, son enfant encore au berceau. Les femmes portaient alors, comme aujourd'hui (rien de nouveau sous le soleil en fait de mode surtout), des jupons fort amples. Mais dans ce siècle, moins civilisé que le nôtre, des paniers d'osier, en forme de cage à poulet, tenaient lieu de l'étoffe que nous sayons. La femme de Pierre Reynier substitua pour cette fois aux paniers de jonc deux cassettes dans lesquelles elle avait renfermé son argenterie et ses objets les plus précieux. L'enfant fut placé dans un panier à bras et recouvert d'une épaisse couche de citrons. La mère portant ainsi sur sa personne tous ses trésors, passa la frontière avec son mari... L'une des cassettes, complices de l'évasion, et l'argenterie ainsi sauvée sont conservées dans la famille comme de précieuses reliques. »

M. Godet ajoute : « C'est de l'enfant, sauvé, comme Moïse dans une corbeille, qu'est descendue toute la famille Reynier établie au milieu de nous. » Malheureusement ce jeune Louis, né le 3 août 1687, disparaît de très bonne heure sans laisser de traces.

Il est probable qu'il est mort très jeune et que c'est en souvenir de lui que son père a pris l'habitude de se faire appeler Louis, prénom sous lequel nous le voyons plus ordinairement désigné à la fin de sa vie.

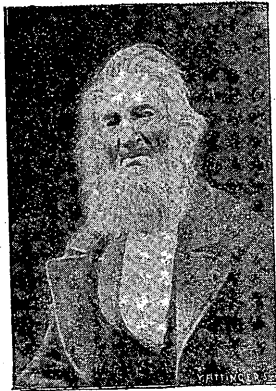
Arrivé sans avoir été inquiété à la frontière, avec sa famille et l'âne qui portait sa fortune, Pierre-Louis Reynier s'établit à Genève, où l'on trouve inscrites dans les registres la naissance et la mort de six de ses enfants; en 1700 il est à Corcelles, où son fils Daniel figure comme parrain dans je ne sais quel baptême. Après il est à Auvernier, puis à Neuchâtel où il reprend son commerce de drap et où il devient bourgeois de Valangin en 1707, bourgeois de la ville en 1719.

Son fils Daniel épousa Mademoiselle Pierrot de Langres. Il avait dû faire sa connaissance à Auvernier où la famille Pierrot s'était réfugiée et sa femme lui apporta en dot la maison située rue des Halles 41, qui était l'ancienne Monnaie et que ses descendants ont très longtemps conservée.

Un second Daniel, puis un troisième, ce dernier portant encore le prénom de Jacques, se succédèrent directement dans les affaires et sur l'arbre généalogique de la famille. Avec Jacques-Daniel Reynier, qui fut membre du Grand Conseil, commence une nouvelle phase, toute de prospérité et de succès. Ses quatre fils méritent chacun une mention spéciale. L'aîné, Daniel-Edouard (1790-1840), fut vingt-six ans pasteur aux Planchettes où sa mémoire est rappelée par une table de communion, don de sa famille, avec cette inscription : « Du vrai, du beau, du juste, il fut l'ami sincère. — Il sut à la science unir un cœur

chrétien. — De ses paroissiens le modèle et le père.
— Il n'a vécu que pour le bien. »

Astronome distingué, ce pasteur était en relation avec les observatoires de Paris et de Londres, en rapports d'amitié et en correspondance avec P.-L. Guinand et avec Herschell. La grande lunette installée devant son presbytère a passé à l'Observatoire de Genève avec ses autres instruments et sa bibliothèque.



Dr Léopold de Reynier.

Charles de Reynier, né en 1795, est parvenu très tôt en Prusse au grade de lieutenant-colonel. Chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, etc., il fut anobli en 1826, mais par des lettres qui lui conservaient les vieilles armoiries apportées de France sur un cachet ayant comme support un cerf sculpté dans la pierre. Il mourut sans postérité et ses titres firent retour à ses deux frères, Henri, membre du Grand Conseil, retiré à Berne, et Léopold.

Ce dernier, né en 1808, est fort bien connu comme ancien médecin de l'Hôpital de la Ville. Agé de quarante-vingt-onze ans, il se porte encore à merveille, pratiquant son art parmi les pauvres de la Coudre où il s'est retiré et où il demeure le grand ami des malades. Avec lui commence la lignée des docteurs de Reynier : son fils, M. Ernest de Reynier, chevalier de

l'ordre de Gustave Vasa, et qui est médecin de l'hospice de Beau-Site; enfin, son petit-fils, M. Edmond de Reynier.

« Celui qui cherche sa propre vie la perdra, mais celui qui la donnera pour l'amour de moi, la retrouvera, » dit Jésus. Une autre branche de la famille Reynier a pu faire une expérience douloureuse de cette parole. Après la Révocation, demeurée à Dieulefit, où trois cents familles protestantes abjurèrent, sans, cependant, qu'il y en eût plus de dix pour se décider à suivre le culte catholique, cette branche de la famille Reynier s'empara de la fabrique et du patrimoine des réfugiés. Ses enfants ne sont plus, aujourd'hui, paraît-il, que de pauvres cultivateurs; chétive a été sa récompense.

ROQUIER

Les traditions de famille sont souvent erronées, car, en passant de bouche en bouche, elles peuvent se dénaturer ou s'amplifier. Nous en avons une preuve dans l'histoire de Jacques Roquier, qui passait pour être arrivé dans notre pays, vers le milieu ou vers la fin du XVII^{me} siècle, jeune enfant d'environ sept ans, après avoir vu tomber à ses côtés tous les membres de sa famille, dans le long voyage entrepris de Nîmes à Neuchâtel. Ainsi pensaient ses descendants, chez lesquels on veut quelquefois reconnaître l'accent et le type du réfugié, ou sa taille, ou son caractère, suivant l'idée qu'on s'en fait dans le village qu'ils habitent.

Il est aujourd'hui avéré que Jacques Roquier, originaire de Saint-Martin-de-Lansouscle dans les Cévennes, est arrivé au Val-de-Travers, il y a environ deux siècles, venant de la Franche-Comté, puis des Montagnes neuchâteloises. Loin d'être seul, il avait dû faire le voyage avec ce James Roquier, son frère, sans doute, ou son parent, qui est, comme lui, à Couvet en 1706, avec sa femme et ses trois enfants. Jacques Roquier, lui-même retenu quelque temps en arrière, au Locle, par la fatigue ou la maladie à laquelle il était sujet, se trouvait accompagné de sa jeune femme, Jeanne de Sauges, et d'un jeune enfant,

qui ne paraît pas avoir survécu longtemps aux périls du voyage.

Un vieux registre du Locle nous donne l'explication de la légende qui s'est formée sur la personne de Jacques Roquier, en nous apprenant que ce charitable personnage avait adopté une pauvre petite orpheline, sa parente, du nom de Marguerite Rasson. Une confusion s'est évidemment faite dans la suite entre l'enfant et son protecteur.

C'est en 1705 qu'on trouve, pour la première fois, le nom du réfugié dans un acte de notre pays. Cette date est éloquent : en 1674, le fils de Madeleine Rocquier ou Rouquier, Etienne de Brais, ministre et professeur de Saumur, avait été élu recteur de l'Académie; en 1680, Bernard Roquier ou Roquière avait été condamné par le Parlement de Toulouse à *prise de corps, ajournement à trois brefs jours et saisissement des biens*; et il est probable qu'il y avait quelque lien de parenté entre l'un ou l'autre de ces personnages et celui qui nous occupe. En 1705 encore, la guerre des Camisards venait de finir, et si les Roquier ont attendu ce moment pour chercher un refuge à l'étranger, c'est qu'ils étaient du nombre des vaillants soldats des Cévennes. Nous nous les représentons tantôt assiégeant ce château-fort et cette caverne de bandits qu'était le presbytère de l'archiprêtre du Chaylà, tantôt triomphant des troupes royales dans ces batailles rangées où, après avoir essuyé le premier feu, un genou en terre, les Camisards marchaient ensuite au chant du Psaume LXVIII^{me}. Peut-être des liens particulièrement étroits ont-ils uni Roquier à son chef, Jean Cavalier, si tant

est que ce ne soit point un homonyme de ce dernier, qui est assisté quelques années plus tard, à Couvet, comme réfugié.

S'il a été fidèle, s'il a été brave, s'il a été charitable, Jacques Roquier n'a pas reçu, comme ç'a été le cas de beaucoup d'autres, moins méritants, une récompense matérielle et terrestre, longue à venir aussi pour ses descendants. En 1705, c'est au Locle qu'il arrive, dénué de tout, après un voyage pénible; malade en 1706, il part néanmoins pour Couvet, où il cherche en vain du travail. Ce dernier et généreux village continue à s'intéresser à lui, malgré son départ pour Fontainemelon, où il se fixe définitivement. Il serait peut-être plus juste de dire qu'il y a été arrêté par la maladie, car, à partir de 1710, nous ne le voyons plus mentionné qu'une fois en 1712, à l'occasion des douleurs dont il souffre et c'est sa vaillante femme qui doit subvenir aux besoins du ménage, avec les quatre jeunes fils qui, de 1707 à 1716, ont remplacé celui qui était venu de France entre les bras des réfugiés.

Jeanne Roquier, née de Sauges, semble être morte vers 1721; d'origine réfugiée, comme son mari, mais d'une famille qui nous est inconnue, elle sortait de Domartin. A la naissance du cadet de ses enfants, Frédéric, baptisé le 27 septembre 1716, le ménage s'était fixé provisoirement à Chévard et soutenait encore d'affectueuses relations avec ses anciens compagnons de voyage et d'infortune, parmi lesquels il choisit pour parrain et marraine : Frédéric Alberge et Jeanne Berger. C'est d'un autre de ses enfants, Jacob, né en 1709, et qui fixa son domicile

à Montezillon, que descendent les Roquier actuels. Comme son père, avant lui, et comme, après lui, son fils Frédéric-Louis, il était maître-maçon. Naturalisés Neuchâtelois en 1823 seulement, établis les uns à Corcelles, les autres à Rochefort, leurs communes respectives, nos nouveaux concitoyens s'occupent d'agriculture et d'industrie, voire de pédagogie, et ont exercé quelques fonctions communales.

SAUVIN



Ernest Sauvin, pasteur.

Quoiqu'il y ait eu dans le Midi de la France toute une lignée de Sauvin gentils-hommes, par exemple ce Pierre, seigneur du Cheylard qui, en 1562, commandait, sous le baron des Adrets, dans l'armée protestante du Dauphiné, nos compatriotes de ce nom se confessent très humblement et très gaiement roturiers, descendants d'agriculteurs et sans le plus maigre blason. Ils n'ont probablement pas tort; le Baltazard Sauvin, établi d'abord à Montélimar, mais originaire sans doute de Mizoy, dont plusieurs habitants l'accompagnent à Genève en 1572, était simple marchand. Lorsqu'aussi l'un d'entre eux voulut, il y a déjà quelques années, visiter le berceau de sa famille, le premier objet qui frappa ses regards dans le village de Mizoy fut une enseigne portant ces mots : *Sauvin, charpentier et menuisier*.

Aussi bien que l'illustre gentilhomme, l'obscur agriculteur a, cependant, pris l'épée pour la défense de la foi évangélique. Jusqu'à la fin de la guerre des

Camisards, il combattit vaillamment sous Cavalier, qu'il accompagna probablement à Paris à la conclusion de la paix. C'est dans cette ville de Paris qu'il acheta, avant de partir pour l'étranger, un carnet couvert en parchemin, qui subsiste encore et dut lui faire bon service, car une note de ce carnet nous le montre, vingt ans plus tard, épousant Suzanne Besson, d'Engollon.

Le réfugié Simon-Jacques, usuellement Jacques Sauvin, « n'emportait pour toute richesse, » dit un de ses descendants, « que ce qu'il avait sur le corps et son bon courage. » Il nous paraît avoir joint à ce dernier un certain nombre de vertus sans parler de sa foi et l'homme de guerre a su être homme de paix, car en relatant sa naturalisation, le 2 novembre 1723, le Manuel du Conseil d'Etat dit que Sauvin ne payera que « 15 livres tournois, vu les bonnes relations que l'on a avec lui ». A ce témoignage rare se joignent deux indications. Le réfugié, depuis vingt ans dans le pays, est originaire d'Alizei dans le Dauphiné. En d'autres inscriptions, on trouve encore au lieu de Mizoy, Misonin et Mizoen.

La famille Sauvin, très peu connue d'abord, semble avoir vécu bien heureuse et bien unie dans la ville de Neuchâtel; ce sont les oncles qui servent de parrains aux enfants, jusqu'au jour où bonne connaissance a été faite avec M. Charles de Meuron; avec le sieur capitaine Louis Brun des troupes au service de la France, et avec bien d'autres encore. Les vieux laboureurs dauphinois avaient laissé de côté la charrue et la faux, pour prendre le même métier que leur homonyme catholique de Mizoy, ils

s'étaient faits charpentiers et se livrèrent également au commerce. « Ils ont, » dit M. Godet, « reçu bien des gages, même terrestres, de la bénédiction divine. Peut-être retrouverait-on chez eux quelque chose du feu camisard. »

Depuis longtemps, en tous cas, bien devenus Neuchâtelois par le sang nouveau qui coule dans leurs veines et par l'esprit qui les anime, les Sauvin ont vu leur famille entrer dans une phase d'histoire nouvelle et plus heureuse, avec Charles Sauvin, né à Neuchâtel, en 1820. « Il était étudiant en théologie, lorsqu'il perdit son père, simple artisan, qui n'avait, pour élever sa jeune famille, que sa vaillance au travail et sa droite conduite. L'aîné des enfants, visiblement béni de Dieu, à force de savoir-faire, de courage et de foi, parvint à mener de front ses études, bientôt heureusement achevées, l'entretien du ménage et l'éducation de ses frères et sœurs. » Consecré en 1847, il demeura, comme beaucoup d'enfants de réfugiés auxquels on n'en saurait faire un reproche, fidèle au gouvernement qui avait si bien accueilli ses pères; après dix ans de ministère non officiel et d'un professorat que ses aptitudes et connaissances firent beaucoup apprécier, il accepta vocation de l'église de Friedrichsdorf en Hesse. Pendant un quart de siècle, il y exerça un ministère fidèle et apprécié, puis il se retira pour mourir à Neuchâtel, où il rendit encore quelques services à l'église indépendante, dans laquelle travaille son fils Ernest. Pasteur très estimé à Chézard-Saint-Martin, ce dernier est une des colonnes de l'œuvre de la Croix-Bleue dans le canton.

SUCHARD



« Mes amis, vos ancêtres nous ont rendu un fier service en nous chassant; si nous étions restés, nous serions à l'heure qu'il est aussi peu avancés que vous. » Ainsi parlait Philippe Suchard aux principaux habitants de Com-

bovin (Dauphiné), berceau de sa famille, à la table du banquet qu'il leur avait offert en un de ses voyages. Il avait raison.

C'est en 1696, que Louis et Pierre Suchard, travailleurs en étoffe de laine, à Boudry, achètent, pour le prix de *vingt écus blancs, les deux*, la nationalité neuchâteloise, comme nous l'apprend un Manuel du Conseil d'Etat. D'où venaient-ils et qui étaient-ils? George-Auguste Matile, dans son *Musée historique*, fait de Suchard et de Soguel des synonymes venant du latin *socer*, qui signifie gendre, et le premier de ces noms est quelquefois orthographié Suchar, Suchart, Souchard. Quant au village de Combovin, le Manuel du Conseil d'Etat en fait Combauvis; un acte quelconque le transforme en Combe-au-véau, et sous la plume, sans doute, de quelque farouche

compagnon de Marat, il devient à l'état-civil de Boudry, *la Combe-au-vin, dans le ci-devant Dauphiné.*

D'après Arnaud, dans son *Histoire des protestants du Dauphiné* (II, 220), la communauté protestante de Combovin a dû se former très tard. En 1614, moins heureuse que celle de Barcelone, elle n'était pas encore annexe de Châteaudouble, l'église paroissiale la plus voisine.

En revanche, Combovin était le village du proscrit Moïse Chabrier, frère du pasteur de Poët-Célar. L'épée au côté, on est, de là, comme de tout le voisinage, descendu à Châteaudouble pour y entendre deux étudiants en théologie qui ont été, depuis, les *postillons* de l'Évangile, *proposer* (22 juillet 1683) sur les ruines du temple. Celui-ci avait été démoli en 1673 sous les prétextes les plus futiles, et à la sollicitation du syndic du clergé diocésain de Valence. Bien près, à la Beaume-Cornilliane, le *Camp de l'Éternel* a été formé (12 août 1683) par les protestants molestés et attaqués. Bien près encore, a eu lieu le combat de Bourdeaux, après lequel, furieux d'avoir été longtemps arrêtés, presque mis en fuite, par des adversaires cinq ou six fois moins nombreux, les dragons du sinistre et brutal Saint-Ruth se sont répandus dans toute la contrée pour opprimer et martyriser les infortunés vaincus.

Valence était peu éloignée aussi avec son évêque intolérant et fanatique, Cosnac, qui a tant travaillé à la Révocation, et au côté duquel se signalait un débauché, un larron et un empoisonneur, l'ancien valet Guichard, dont le plus grand bonheur était de

s'entourer de *malvivantes* pour martyriser, avec leur concours, les femmes des huguenots.

Nous ne savons au juste quand; ni au prix de quels sacrifices, la famille Suchard a réussi à s'enfuir; nous savons seulement qu'une tradition nous la montre s'agenouillant au milieu des Alpes, à la frontière, pour rendre grâce à Dieu. Elle n'est pas partie tout entière, car en 1744, un des anciens de l'église de Combovin et Barcelone, s'appelle Souchard de Liéval, et ce nom aristocratique, à rapprocher du blason suggestif assigné à la famille neuchâteloise dans l'armorial de Mandrot, jette un peu de gloire humaine sur l'obscur passé des pieux fugitifs de Combovin, Pierre et Louis Suchard, fils de Jean.

Le premier des deux hommes disparaît sans laisser de traces. L'autre, en 1709, se fait recevoir bourgeois de Boudry, *pour la vie seulement*, ce qui lui coûte 300 livres faibles, un *cellet de cuir* (sceau à incendié), et la promesse de se comporter en homme de bien. Il était resté en rapports intimes avec les autres réfugiés et avait choisi pour marraine de son premier enfant, M^{me} Bonnet, de Boudry; mais il ne tarda pas à nouer d'excellentes relations avec les meilleures familles du pays, entre autres celle du justicier Beindit, qui lui devint deux fois parent par mariages. Il mourut en 1751, un an avant sa femme Marie, née Du Puy.

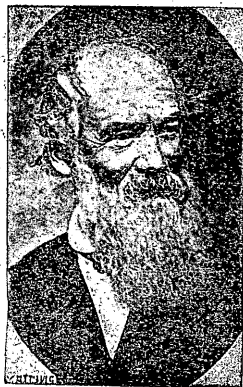
Nés de 1708 à 1722, ses cinq fils et sa fille virent leur commerce de draps se développer, la famille crut bien faire en fixant son domicile à La Chaux-de-Fonds, mais le grand incendie de 1794 vint anéantir toutes les espérances. Guillaume Suchard,

petit-fils du réfugié, reprit le chemin de Boudry, où il loua la maison de commune. Tenant auberge, cultivant un petit domaine, il trouva moyen de faire des économies, tout en élevant ses sept enfants, aidé qu'il était par sa courageuse, intelligente et tendre compagne, la fille de Philippe Dubey, curial de Grandcour.

Leurs cinq fils furent des hommes entreprenants et travailleurs; l'aîné, Louis, entreprit un voyage au Pôle-Nord et mourut journaliste à New-York; le second, Frédéric, eut une confiserie à Berne, des bains à Blumenstein, acquit le château d'Oberhofer, vendu depuis à la famille de Pourtalès, mais vint mourir à Serrières; le troisième, Henry, a été chimiste à Mulhouse, il était très estimé dans toute l'Alsace. Il attira auprès de lui le cadet de ses frères, Henri, fabricant d'indiennes, qui fut le père du docteur Suchard, de Lavey, bien connu du monde protestant.

Le quatrième des hommes de cette génération, Philippe Suchard, *le père Suchard*, comme on l'a appelé dans la suite, a droit à une mention spéciale. En 1814, après avoir séjourné bien peu de temps à l'école, petit paysan malingre et chétif, il partait pour Berne afin d'y apprendre *l'art des biscômes* chez un frère aîné, confiseur émérite. Malin et soir il travaille devant son four, complète son éducation, apprend l'anglais. Ayant puisé dans Robinson Crusôé le goût des voyages, il consacre, à vingt-deux ans, ses premières économies à un voyage en Amérique dont il a publié le récit. Confiseur à Berne, puis à Neuchâtel, il se met à fabriquer du chocolat à

Serrières, en employant les procédés de son frère. Il était un *lanceur*, pouvant s'occuper de bien des choses à la fois. Pendant quatorze ans il est demeuré le capitaine de cet *Industriel*, de ce premier vapeur du lac de Neuchâtel, qu'il avait voulu y voir flotter, poursuivi qu'il était par ses souvenirs d'Amérique. Il donne une flotille au lac de Thône, organise un service de navigation de Bâle à Rotterdam, publie des brochures qui font grand effet sur la correction des eaux du Jura, fonde une société pour l'exploitation de l'asphalte au Val-de-Travers, cherche à implanter la culture du mûrier et du ver-à-soie, organise des ateliers, etc., enfin rêve la fondation d'une colonie suisse l'*Alpina*, en Amérique. Ce fut son dernier rêve et il se changea bientôt en déception.



Philippe Suchard.

Nous reviendrons sur sa fabrique qui a pris en trente ans un immense essor et dont il laissa de bonne heure le poids à son fils. Il parcourt l'Algérie, le Maroc, la Palestine, le Portugal, l'Espagne. Un accident de voiture l'empêche de partir pour la Suède et la Norvège, il s'en venge par une chasse au tigre dans le Bengale et par le tour du monde fait en cinq mois, à soixante-quinze ans. Incapable, après cela, de faire autre chose que le tour de son jardin, il dessine sa pierre tumulaire et choisit pour l'y faire graver, cette parole bien digne d'un réfugié :

« *Les biens et la miséricorde de l'Éternel m'ont accompagné tous les jours de ma vie.* » Cinquante-deux journaux ont publié sa nécrologie; cinq cents personnes ont suivi son cortège funèbre et, ce qui est plus beau encore, cent pauvres ont reçu, dans sa commune, un substantiel repas, le jour de ses funérailles. Il avait su, en 1870, se souvenir de ses origines françaises, et il s'était rendu sur les champs de bataille de l'Alsace pour y soulager de son mieux les vaincus.

Le chalet du Pré aux Clées, à un endroit où Philippe Suchard a manié la faux et le râteau, à l'entrée de ce sentier qu'il a pour une bonne part contribué à établir dans les Gorges de la Reuse, rappelle au passant, aussi bien que les coupoles dorées de sa maison orientale de Serrières, la mémoire du vieux huguenot. C'est ce que fait aussi, et mieux encore, sa fabrique de chocolat. Cette dernière n'a pas connu des jours aussi malheureux que la magnanerie qui, en plein rapport dès 1843, avec ses 3000 mûriers, ses 18 ouvriers, ses métiers hydrauliques, fût ruinée par le grand ouragan de 1844; néanmoins, elle a eu ses jours difficiles. Après avoir vendu le chocolat de son frère de Berne, Suchard s'était mis à en fabriquer avec les anciens appareils du major Touchon, et à utiliser la chute d'eau de la Serrières pour faire mouvoir le cylindre qui transformait chaque jour, en pâte liquide, 200 livres de cacao. Or, au premier étage de la maison, demeurait un tailleur, qu'incommoda le bruit des machines fonctionnant sans surveillance pendant la nuit. Il voulut retrouver son repos en détournant chaque soir le cours d'eau; mais quand, le premier matin, il essaya

de remettre tout en mouvement avant qu'on s'en aperçut, la pâte était durcie et les machines se brisèrent. En 1830, nouveau mécompte, le commis qui fait un premier voyage en Suisse, ne réussit à placer en plusieurs semaines que six livres de chocolat. Philippe Suchard ne se laisse pas rebuter : Il avait loué toute la maison et mis à la porte le tailleur, il offre son chocolat aux passagers de l'*Industriel*, et en Allemagne où il va pour des concessions d'asphalte, il obtient la clientèle de la cour de Prusse. Enfin, la première exposition universelle de Paris lui accorde une mention honorable et en attirant sur lui l'attention, donne un puissant essor à ses affaires.

Disséminée dans 41 bâtiments où travaillent 220 ouvriers, 225 ouvrières, 45 employés, sans compter 20 commis-voyageurs, la fabrique de chocolat possède 3 turbines, 5 roues, 4 machines à vapeur et une à gaz de 412 chevaux de force, auxquels vont s'ajouter 100 chevaux électriques fournis par les usines de la Reuse; la succursale de Lœrrach (Bade), compte 230 ouvriers; celle de Bludenz (Autriche), 75. A la mention honorable obtenue à l'exposition de 1856, sont venues se joindre des médailles en 1860, 62, 63, 67, 68, etc.

Une organisation magnifique, fait des ouvriers de la maison Suchard un petit peuple privilégié. Leur salaire augmente avec leurs années de service; les maladies, les accidents, les deuils, les trouvent enrichis par des caisses d'assurances et de secours, des facilités leur sont faites pour leur logement, leur alimentation, leur instruction, à leur mariage, à leur service militaire, etc.

L'honneur de toutes ces choses revient en partie à M. Philippe Suchard fils (1834-1883), homme d'une intelligence très vive, d'un grand esprit de suite et d'un coup d'œil très sûr, associé à son père en 1857. Il revient aussi à M. Carl Russ-Suchard qui, après avoir travaillé pendant vingt ans dans la maison, devint associé en 1882, et donna son nom à la fabrique en 1884.

TERRISSE



Charles Terrisse,
professeur.

Le premier ancêtre connu de la famille aujourd'hui toute protestante et toute suisse des Terrisse, n'a pas seulement vécu dans une autre patrie et dans une autre foi que celles de ses descendants ; il a même porté un autre nom que le leur. Le pasteur Arnaud¹, et d'autres encore, nous le présentent en la personne d'André Castel, originaire de la ville de Laurac, l'ancienne

Lurgovia, située près de Largentière, au pays du Vivarais. Il était bachelier, prédicateur et professeur dans l'ordre des Frères prédicateurs de théologie catholique à l'Université de Cahors dans le Quercy. Belle et austère figure de moine, il paraît être arrivé sans grandes secousses à ces convictions protestantes qui ont été pour lui déjà, la source de si grands changements.

En 1636, année de sa conversion à la réforme, le marquis de Gouvernet l'adressa à l'église de Milhau,

¹ Dans son *Histoire de l'Académie de Die, en Dauphiné*.

et l'église de Milhau à celle de Die. André Castel crut alors prudent de changer de nom et il s'appella David-Théophile Terrisse, d'une terre qui appartenait à son père et dont le nom est encore porté par une famille du pays.

Le nouveau converti n'était pas pour longtemps à Die; le 24 novembre 1637, l'église de ce lieu l'envoyait à l'académie de Genève où l'on trouve son nom au livre du recteur, le 21 novembre 1638. Un an et deux mois plus tard, ses études étaient terminées, et il était nommé professeur à l'académie protestante de Die. Après vingt-deux ans d'enseignement, il se vit obligé de partir inopinément et se retira à Lausanne, où l'académie le recueillit et lui confia tour à tour l'enseignement du grec, de l'hébreu et de la catéchèse. Cela n'était pas pour embarrasser Terrisse qui pratiqua même l'art de la médecine; cependant, il ne demeura que fort peu de temps à Lausanne. Parti de Die en avril 1662, il y était de retour en septembre 1663, et y reprenait en octobre 1665 la chaire de philosophie que lui confia de nouveau le synode de Montélimar. Il résigna sa charge en 1674 pour prendre, avant de mourir, un repos bien mérité.

On put croire quelque temps que le vent de la persécution et de l'adversité ne chasserait pas sa famille de la terre de France, car son fils Jean se fit recevoir avocat au parlement de Grenoble, mais son petit-fils Gabriel-François, né vers 1708, tourna ses regards vers Genève, où il se rendit et fut reçu habitant le 27 janvier 1748. Il demanda à deux reprises la bourgeoisie de la ville, qui fut accordée.

à ses fils, véritable noblesse, reconnue même au dehors et qui conférait entre autres privilèges, celui de prendre des armoiries, ce que ne semblent pas avoir fait les Terrisse. La tête de cheval d'argent sur champ d'azur, de l'armorial de Mandrot, est postérieure et de fantaisie.

Gabriel-François Terrisse s'était rendu à Genève où il passa la moitié de sa vie, et il avait épousé une Genevoise, la fille de Jean Bérard et d'Angélique Archinard; reçus bourgeois de Genève, ses fils commencèrent, André-César, la branche neuchâteloise; Jean-André, la branche vaudoise, et Théodore, la branche genevoise de la famille Terrisse.

Né le 6 janvier 1748, André César, le seul qui importe ici, ne donne sans doute son cœur et sa descendance au pays neuchâtelois que grâce aux mariages qu'il contracta avec Rose-Sophie DuPasquier, dont l'unique fille, Marie-Sophie, ne vécut que trois ans, et avec Henriette-Sophie d'Ivernois. Bourgeois de Genève et de Rolle (Vaud), on le trouve à Lisbonne en 1790, en 1792 à Paris, où il épousa sa seconde femme.

Un acte le mentionne cependant comme établi à Neuchâtel en 1777, et c'est dans cette ville qu'il est mort. Il possédait l'hôtel de la Fleur de Lys en 1815.

Par leurs alliances avec les familles les plus distinguées de Neuchâtel, les de Coulon, les de Meuron, les de Reynier, etc., ses descendants se sont attachés tout à fait à notre pays. Le vénéré pasteur Louis-Constant Nagel, si précieux à l'Eglise nationale neuchâteloise, est allé chercher dans leurs rangs la

compagné de sa vie et la mère de son fils, le sympathique pasteur des Verrières. Du reste, la vocation ecclésiastique n'a pas fini en même temps qu'elle a commencé pour la famille Terrisse, dans la personne de l'ancien moine David-Théophile. Consacré au saint ministère, à Neuchâtel le 28 septembre 1864. M. Charles-André Terrisse est encore aujourd'hui professeur d'hébreu à la faculté de théologie de l'Eglise indépendante. Il a été fait bourgeois de Féchy (Vaud) en 1889, à l'occasion de son mariage, et les vacances qu'il y passe dans sa charmante et rustique propriété du Saugey, le voient presque chaque dimanche alléger la lourde tâche de quelqu'un des pasteurs voisins, en montant dans la chaire à sa place. Son père Frédéric-Eugène a été, en 1831, maire de Travers.

A notre connaissance, un seul membre de la famille neuchâteloise des Terrisse est retourné à la France, M^{lle} Rose Terrisse qui a épousé, en 1875, le professeur Louis Trial, de Lunel (Hérault).

VASSEROT

« *Nous n'avons point ici-bas de cité permanente* », dit l'Évangile. Ainsi doit penser quelquefois, en songeant au lac et aux montagnes de Neuchâtel, la jeune femme qui est partie pour l'œuvre missionnaire sous les cieux brûlants de l'Afrique. Ainsi, sans doute, ont pensé ses ancêtres, quand, à Boudry, Saint-Imier ou Renan, ils ont songé au Queyras, avec ses glaciers, ses hauts sommets, ses gorges profondes, ses forêts de mélèzes au vert tendre, ses villages pittoresques placés bien en vue sur les hauteurs ou cachés dans les vallons retirés. Ainsi encore ont dû penser, avant ces réfugiés de 1760, leurs pères, fidèles huguenots, quand, des hameaux de Molines, Saint-Véran, Fontgillarde ou Pierregrosse, ils tournaient leurs regards vers le col Lacroix, vers les vallées piémontaises et vaudoises d'où sont sortis les Vasserot, comme les Tholozan, comme bien d'autres encore.

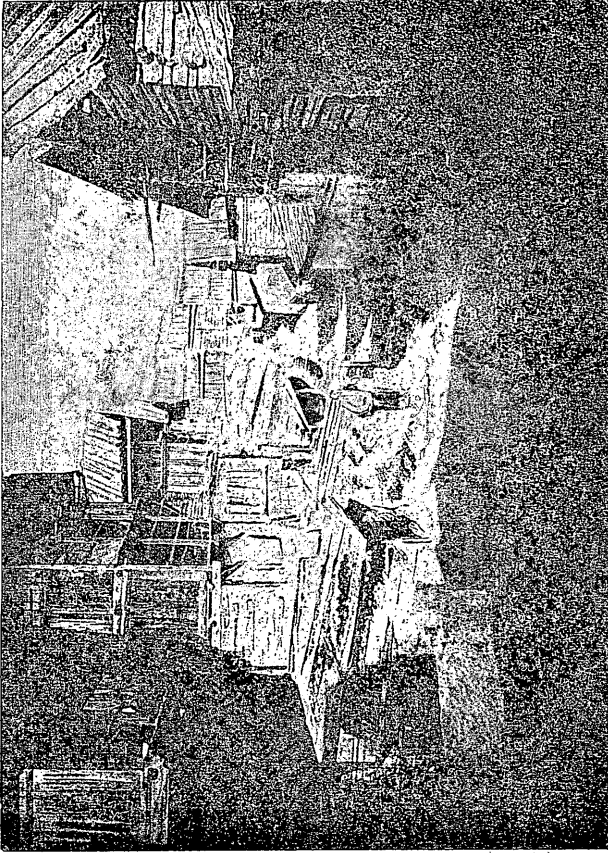
C'est dans la commune de Molines, à Fontgillarde surtout, le hameau le plus élevé et le dernier du côté de la frontière italienne, que la famille Vasserot semble avoir le plus prospéré. La maison la plus vieille y porte, au-dessus de l'entrée, avec le W d'usage (vive), les initiales P. V. (Pierre Vasserot). Et, malgré les persécutions, malgré les départs, il y a encore, à Fontgillarde, à côté de quatre ou cinq

familles Vasserot catholiques, une fois plus de familles protestantes, entre autres, celle de Pierre Vasserot, dit *des Abeilles*, qui voit huit enfants s'asseoir autour de sa table et qui a pour homonyme le pasteur actuel de La Mure (Isère).

C'est de Molines ou des environs que sont partis, tôt après la révocation de l'Edit de Nantes, les Vasserot qui se sont fixés à Genève et y ont prospéré, puis d'autres encore, Judith Vasserot, avec ses cinq enfants, et les frères Jean et Jacques Vasserot, avec Marthe Gauthier, leur tante, et le vieux Pierre Vasserot, accompagné de ses deux filles, que nous trouvons tous aux montagnes neuchâteloises entre 1688 et 1700. Ils avaient dû laisser derrière eux une famille nombreuse encore, car, en 1689, un Pierre Vasserot est condamné aux galères par le Parlement; un autre, en 1768, est consul de Molines; un autre, souche d'une famille neuchâteloise encore existante, recevait, en 1760, de la Compagnie des marchands de Cortaillod et Boudry, l'autorisation de se livrer au commerce dans le territoire de son ressort. On parle encore quelquefois de lui, auprès de l'âtre, pendant les longues veillées d'hiver, à Molines.

Né en 1732, ce Pierre Vasserot avait fait un apprentissage chez *l'horlogeur* Fine, de Pierregrosse, où est encore le presbytère, puis il était parti pour l'étranger comme marchand. Les rigueurs ne cessaient de diminuer en Dauphiné; mais elles continuaient toujours et si les persécuteurs se lassaient, les persécutés pouvaient bien faire de même. Le jeune réfugié de 1760 était assez âgé pour avoir assisté au martyre du pasteur Ranc; autour de lui retentissaient

les plaintes des parents auxquels on ravissait encore leurs enfants pour les élever dans la religion ro-



Hameau de Molines.

maine; enfin, il pouvait lui-même être en butte aux vexations et aux tracasseries des fanatiques.

Le métier de Pierre Vasserot était peut-être de tradition dans sa famille et en rapport avec son nom qui est quelquefois écrit Vasserol ou Basselot. Des

Italiens, de même nom et peut-être de même origine, ont pour armoiries une sorte d'aiguière ou de *vase* d'argent en un champ d'azur. En tout cas, de même que l'exemple de ses devanciers, l'horlogerie et la joaillerie qu'il fabriquait et vendait ont dû pousser Pierre Vasserot vers le pays neuchâtelois. A son nouveau foyer, il a vu s'implanter une industrie qui lui était familière, et sa femme employer activement les fuseaux de mélèze et le coussin à dentelles, présent habituel des jeunes Dauphinois à leur fiancée.

Son mariage avec Marie Jacot-Guillarmod, acheva sans doute de le décider à rompre les derniers liens qui l'attachaient à la France. Muni d'un certificat de bonne vie et mœurs des consuls de Molines, de deux autres à lui accordés par les autorités de Saint-Imier et de Renan, où il avait séjourné, enfin d'un de ces permis de sortie du Briançonnais que l'on accordait aux jeunes gens allant travailler au dehors pendant l'hiver, il demanda et obtint la bourgeoisie de Boudry en 1768. Le prix en fut pour lui de *douze louis d'or neufs qui font cent écus petits et seize batz* qu'il paya comptant, plus *un sceptre garni d'argent* qu'il fabriqua lui-même et qui est au Musée de Neuchâtel.

Bijoutiers et orfèvres, chapeliers, typographes, ses descendants ne sont point tous restés à Boudry, où leur père avait acquis une maison et un domaine. Pierre-Frédéric s'est fixé à Lausanne en 1783 et ses petits-fils Samuel et Charles ont fait souche en Algérie et en Espagne, tandis que d'autres se dispersaient dans le canton de Vaud. De cette branche de la famille est sorti un pasteur, M. Louis Vasserot, qui

exerce maintenant à Roanne (Loire) et que son fils Théodore se prépare à suivre dans la carrière.

Le fils cadet du réfugié, Ferdinand Vasserot, a épousé une bourgeoise de Boudry, Marguerite Verdonnet, mais l'un de ses petits-fils, M. Charles-Frédéric Vasserot, est venu faire souche au Locle, où il est bien et avantageusement connu. C'est de son foyer que, fidèle aux pieuses traditions de la famille, sa fille Alice vient de partir pour l'Afrique, après avoir épousé le missionnaire Paul Ramseyer.

Inscription latine gravée sur une maison appartenant à la famille Vasserot, de Molines :

17 SEPTEMBRE 1731

PECC	VIV	GENER	CRIM	MORTE
ATOR	ENS	AVIT	INE	M
SALV	MORI	REPAR	SANGU	VITA

Les mots de la première et de la troisième lignes correspondent et ont une même terminaison, placée entre eux sur la seconde ligne :

« Le pécheur, en vivant, enfanta la mort par son crime.

« Le Sauveur, en mourant, rendit la vie par son sang. »

VELUZAT

En l'année 1539, maître Jacques Veluzat, originaire de Troyes, en Champagne, arrivait à Neuchâtel muni de lettres de recommandation de « *Messieurs de Genève et d'ailleurs* », comme dit l'attestation de bonne vie et mœurs de Tite Veluzat. Il était amené par le pasteur de Dombresson, Robert Lonnaz (Louvaz ou le Louvet), qui semble avoir été son parent par alliance, puisqu'il portait le même nom de famille que l'épouse du nouveau venu, Jeanne née Lonnaz. Veluzat entra au service du sieur commissaire Guillaume Hory et fut bien accueilli par « *les ministres de par deça, lesquels firent tout devoir pour lui trouver une maison en cette dite ville de Neuchâtel, ce qu'ils firent et en l'année après, 1540, le logèrent avec le sieur Compain, où il fut quelque temps* ». La même année, un fils lui naissait, qui eut pour parrains le commissaire Hory, Pierre Michon et Blaïze Junod, *compaire* et receveur de la seigneurie de Valangin; pour marraines, Claude, femme du commissaire Hory, et Marguerite, veuve d'André Gruet. Bientôt ordonné par les ministres de Neuchâtel, il fut choisi pour Valangin, dont il devint le premier pasteur. Boyve prétend que *n'ayant pu obtenir de gage, il n'y put subsister longtemps*. Cependant, *il y a durant toute sa vie bien et fidèlement exercé son ministère, et lui et sa*

dite femme ont toujours été de bonne fame, bon renom, sans aucun vitupère; quant à leur vie et conversation, n'a jamais ouy n'y entendu faire à iceux aucune chose de répréhension, ains ont toujours vécu honnestement par deça au St-Estat du Mariage, raconte l'attestation de bonne vie et mœurs déjà citée. Cette attestation fut donnée à Tite Veluzat par Hory et Junod, qui avaient connu la famille en 1539 déjà, quand ils faisaient les extentes de la seigneurie. Ils étaient parrains du jeune homme, en faveur duquel ses deux marraines et la veuve de son troisième parrain voulurent aussi témoigner devant le maire de Neuchâtel, Guillaume Bourgeois, en 1571.

Nous apprenons par le même document que, lorsque maîtres Guillaume Farel et Jean de Belly, choisis et députés par les ministres de Neuchâtel pour se trouver à la fête aux noces de maître Jean Calvin, le réformateur de Genève, furent de retour de leur voyage, ils trouvèrent que Dieu avait appelé à sa part et était décédé de ce monde le dit maître Jacques Veluzat. Sa santé l'avait peut-être empêché d'être de la députation, car, plusieurs fois cité dans les lettres de Calvin sous le nom de *Jacobus*, il a été son ami, et, en outre, seul dans le pays à avoir fait des études théologiques en langue allemande, et, ayant séjourné à Tubingue, il avait déjà été nommé député à une assemblée de pasteurs protestants à Strasbourg.

De Tite Veluzat, son fils, le document déjà cité nous raconte qu'il n'a fait chose sinon ainsy qu'un jeune enfant et depuis venu en âge d'homme doive faire, s'est toujours porté en homme de bien et d'hon-

neur, soit du temps qu'il a été tenu jeune aux écoles, ou du présent et singulièrement à son ministère à Cornaux. Il a aussi été de bonne fame, bon renom, sans aucune vitupère, ni reproche, déclare le témoin qui, après cela, plus n'en a dit.

Tile Veluzat désirait, pensé M. le professeur Herminjard, établir fortement les preuves de sa descendance, pour réclamer en France les grands biens que sa famille avait dû abandonner pour partir. Après Cornaux, il desservit Saint-Martin; et c'est là qu'il était encore lorsque, ayant pris femme à Saint-Blaise, il fut reçu communier de ce dernier village, le 24 mai 1586, au prix de trois cents livres de monnaie faible, un banquet aux autorités, et un setier de *bon vin blanc, sain, net, recevable*, mesure de Neuchâtel, de cens annuel et perpétuel. Il en donnait, comme gage, hypothèque sur sa vigne de Saint-Blaise, *ès Plantées, de la contenance de deux hommes et qui joûte devers uberre* une autre vigne lui appartenant encore. Il l'avait acquise de Claude Petter et de Louise, sa femme.

Ses trois fils, Jacques, Pierre et Jean furent reçus, moyennant quinze livres faibles chacun, francs-sujets rière la chatellenie de Thielle, par Jacob Vallier, le 6 septembre 1608. Leur père leur ayant laissé *quelques petits moyens pour eux entretenir et nourrir, il était en leur pouvoir de eux retirer où bon ils trouveroyent.*

Moins d'un siècle après, leur famille s'était définitivement fixée à Saint-Blaise, comme nous l'apprend le plus ancien registre des baptêmes de la paroisse. De 1680 à 1706 sont enregistrés les baptê-

mes de huit fils de Pierre, de Jean-Jacques, de Siméon et de Daniel Veluzat. C'est du premier, Pierre, que descendent, par son fils Jonas-Pierre, né avant 1680, tous les Veluzat actuels. Ils semblent avoir adopté la devise du sage : « Pour vivre heureux, vivons cachés ». Leur nom ¹, honorablement connu à Saint-Blaise, doit être porté encore aujourd'hui par une marnière qui fut autrefois exploitée, grâce à l'initiative d'un de leurs ancêtres, le premier dans le pays à employer la marne comme engrais et pour l'amélioration des terres.

¹ De l'ancien mot veluz qui signifie velours.

Familles franc-comtoises.

Dans son intéressante notice sur les Brenets, lue à la Société d'histoire, en juillet 1874, et publiée à la même date dans le *Musée neuchâtelois*, M. Hippolyte Etienne émet une hypothèse bien faite pour plaire à beaucoup d'anciennes familles des Montagnes neuchâteloises, qui prêtent à leur arrivée dans le pays, des motifs religieux. M. Etienne n'admet pas l'entière tranquillité dont prétend avoir joui le prieuré de Morteau à l'époque de la Réformation; il a retrouvé dans d'anciens actes et parchemins, antérieurs à 1500, des noms de famille qui se rencontrent également dans les mairies du Locle, de La Sagne et des Brenets; il observe que quelques-uns de ces noms ont à peu près disparu du Val-de-Morteau, et sont largement répandus sur la rive neuchâteloise du Doubs. Le fait qu'« ils sont portés par une foule de hameaux de nos mairies voisines, que la population des Brenets s'est accrue rapidement à l'époque de la Réformation que caractérise la tendance au groupement par affinité religieuse, ne s'expliquent d'une manière rationnelle », pour lui, « que par l'arrivée chez nous de familles franc-comtoises protestantes ».

Nous avons contrôlé nous-même dans le *Livre Noir* de Morteau les noms qui ont frappé M. Etienne et qui appartiennent à l'acte de Bourgeoisie délivré en 1388 aux principaux habitants du Val-de-Morteau, à l'acte du 21 mars 1457, de Rodolphe de Hochberg, auquel la gardiesmeté du Prieuré était contestée par Guillaume de Châlons, enfin à l'acte du 13 avril 1461 de Guillaume de Berne, relatif à la nomination annuelle des gouverneurs et prud'hommes. Voici les résultats auxquels nous sommes arrivés¹ :

Bergeon.

Il y avait déjà à Neuchâtel des bourgeois de ce nom en 1550, nous n'en connaissons point qui soient originaires des Montagnes.

Calame.

On trouve un Calame, franc-habergeant, du Locle, en 1511 dans une pièce du Recueil des franchises de Valangin.

Courvoisier.

Une légende de cette famille parle d'un enfant, d'un orphelin protestant, que des parentes auraient sauvé du massacre et apporté en pays neuchâtelois ;

¹ Nous avons fait des recherches pour d'autres familles encore que celles dont parle M. Etienne, et nous avons trouvé, par exemple, que les Racine doivent venir du Jura bernois; que les Bobillier étaient déjà au Val-de-Travers et les Bersot aux Brenets, longtemps avant la Réformation. Seuls, les Gauthier, famille éteinte, doivent, d'après M. Gustave Petitpierre, avoir fui au Val-de-Travers, les premières persécutions.

il s'agit probablement de quelque ancêtre maternel, car la légende n'existe que dans une branche de la famille. Cette dernière est déjà mentionnée par Boyve et bourgeoise de Valangin en 1502.

Cuche.

Si l'oranger qui figure dans une armoire des Cuche est une preuve de leur origine méridionale, cette origine est bien reculée, car une fiche communiquée par le Dr G. Matile, du Tribunal souverain, à M. le notaire J. Cuche, établit qu'en 1428 un certain Cuche, de notre pays, a été affranchi de la main-morte.

Droz.

On sait qu'en 1303, Jean Droz, de Corcelles, a dû bâtir la première maison du Locle. Dans la branche des Droz-dit-Busset, déjà mentionnée pour 1507 dans le Recueil des franchises de Valangin, on remarque une lignée de médecins distingués, dont le dernier a été le Dr Alfred-Sidney Droz, 1858, et dont le premier aurait été un chirurgien fixé à Paris et sauvé avec et par son maître, Ambroise Paré, lors de la Saint-Barthélemy. Il aurait reçu de lui un bassin d'argent, conservé longtemps avec respect dans sa descendance. L'incendie des Brenets a détruit, en 1848, les pièces qui pourraient permettre d'éclaircir la question.

Girard.

Il y avait déjà des Girard à La Béroche en 1340 ; au Val-de-Ruz en 1400.

Grandjean.

En 1529, le boursier du Conseil Etroit de Neuchâtel, était un Grandjean.

Guinand.

Cette vieille race franc-comtoise figure dans les plus anciens actes des Brenets, et elle est même une des quatre familles qui formèrent la commune de cette localité, en 1519. Le nom et l'origine sont les mêmes que celles du réfugié Guinanth qui devint baron et pair de Bavière.

Huguenin.

Une chronique de famille qui doit dater des premières années du siècle passé, fait descendre les Huguenin d'un disciple de Pierre Valdo. Ils auraient habité le midi, d'abord, puis Genève. Les vieux documents des archives du Locle nous montrent des Huguenin dans cette localité en 1378, 1507, 1538, etc.

Humbert.

Pierre Humbert-Droz était franc-habergeant, du Locle en 1511. Il avait déjà des homonymes à La Béroche en 1398.

Jeanneret.

Le Locle a déjà, d'après un document privé, un justicier de ce nom en 1501. Les documents publics du siècle suivant mentionnent un grand nombre de Jeanneret, mais sans jamais en présenter un seul comme réfugié. Cette dernière observation peut se

faire pour toutes les familles de ce chapitre et de celui qui suit.

Jeannot.

Un ancêtre des Jeannot actuels était franc-habergeant aux Brenets en 1529. Il s'appelait Guinand et c'est du prénom, Jeannot, d'un de ses petits-fils, qu'une partie de sa descendance a tiré son nouveau nom de famille.

Landry.

Déjà bourgeois de Neuchâtel en 1550, les Landry se remarquent plutôt encore aux Verrières (1337) et au Val-de-Travers.

Perret.

Vieille famille de La Sagne, promptement répandue dans toutes les terres de Valangin, probablement originaire des bords du lac Léman. En 1529, le meunier de la localité de ce nom est un Pétremand Perret, auquel René de Challant accense le cours des *aigues qui chiesent*.

Quartier.

Ils étaient déjà franc-habergeants en 1529. Une branche de la famille a pris l'habitude d'orthographier son nom Cartier.

Rossel.

On en trouve au Val-de-Travers en 1537, à Hauterive en 1463. Ils sont nombreux aussi dans le Jura bernois.

Familles bisontines.

On sait qu'après la surprise de Besançon par les protestants, en 1575, une colonie bisontine se forma à Neuchâtel, comprenant les Gaudot, les Ytheret, les Legoux, les Bugillot, les Revillod, les Dombelles, les Barbut, les Lardier et bien d'autres familles aujourd'hui éteintes. M. F. Godet indique parmi eux Claude Girardbille, devenu bourgeois de Neuchâtel en 1589, et nous devons à la complaisance de M. le professeur Monvert, une liste extraite des rôles des gouverneurs de Besançon et contenant près de 200 noms de personnes soupçonnées ou convaincues d'hérésie dans la seconde moitié du XVI^{me} siècle. Il nous a paru intéressant de nous arrêter à ceux de ces noms qui se retrouvent dans les registres de notre pays, et nous sommes arrivés aux résultats suivants :

Béguin.

Béguin, Claude, n'a pas dû chercher de refuge chez nous. Son nom est répandu dans la Côte-d'Or (France) et dans le canton de Vaud; on le trouve à la fin du XVI^{me} siècle, peut-être avant, à Neuchâtel et à Rochefort.

Benoit.

Benoit, Thiébaud, se trouve dans le même cas, ou plutôt, il ne saurait y avoir pour lui d'hésitation, son nom étant déjà porté par des bourgeois de Neuchâtel en 1550.

Cornu.

Cornu, Etienne, n'a rien de commun avec les Cornu neuchâtelois, déjà à Gorgier en 1496.

Girardbille.

Girardbille, Claude, est bien devenu bourgeois de Neuchâtel en 1589; mais sa descendance était éteinte déjà en 1749, et ne doit pas être confondue avec les Girardbille actuellement existants, communiens du Locle et de Boudevilliers d'où ils sont probablement originaires.

Maire.

Maire, Claude, a un nom et un prénom qui se rencontrent souvent joints ensemble, dans nos Montagnes, ou l'on trouve encore un *Cernil Claude-Maire*. C'est une pure coïncidence, attendu qu'il y avait déjà dans notre pays un Claude Maire bien connu, et membre d'une nombreuse famille, en 1550.

Pannier.

Pannier, Jacques, a bien un homonyme à Neuchâtel; mais ce dernier, quoique de famille bizantine et protestante, ne peut guère être envisagé comme réfugié, son grand-père n'étant venu se fixer chez nous que dans les dernières années du siècle passé.

Réfugiés et indigènes homonymes.

Certains noms de famille, surtout ceux qui sont d'anciens prénoms ou qui tirent leur origine d'un métier, d'un lieu, etc., se rencontrent dans tous les pays, sans qu'il y ait aucun genre de parenté entre ceux qui les portent. C'est ainsi qu'une confusion s'est certainement établie entre certaines vieilles familles neuchâteloises et quelques familles réfugiées. Elle a été facilitée par M. F. Godet, indiquant, dans son *Histoire de la Réformation et du refuge*, ceux qui sont encore connus d'entre les noms des réfugiés français ayant prêté le serment comme sujet de l'Etat, du 6 janvier 1710 au 28 décembre 1711. M. Louis Junod, dans son *Histoire populaire du pays de Neuchâtel*, est plus positif encore; au nombre de ceux qu'il indique comme nous étant venus de toutes les parties de la France, mais surtout du Midi, à l'époque du refuge, il est des hommes qui n'ont pas fait souche à Neuchâtel et qui, malgré leur naturalisation, n'y sont jamais venus séjourner. La confusion est, du reste, facile à dissiper :

Aubert.

Jean Aubert, teinturier en soie, à Berné, d'Embrun en Dauphiné, fils de feu Pierre et de Suzanne née Pellolier, figurant sur la liste des réfugiés de 1710 et 1711, n'a évidemment rien de commun avec les Aubert de Cortaillod, hommes comands, en 1527; ou de Savagnier, dont un des ancêtres, Huguenin-Aubert, était déjà bourgeois de Valangin en 1547.

Banderet.

Samuel Banderet, Languedocien, a été naturalisé neuchâtelois le 19 juin 1724. Or, cinquante ans plus tôt, La Béroche possède déjà et depuis longtemps peut-être une nombreuse famille de Banderet.

Borel.

Les réfugiés de ce nom, au commencement du XVIII^{me} siècle, sont : Jean Borel, de La Mure; David Borel, de Serre-Chabrand, à Lausanne, fils de Pierre et de Marguerite née Puis; Pierre Borel, de La Mure, à Bienne. Longtemps avant que le Dauphiné eût chassé ceux-là, notre pays avait déjà ses Borel, qui sont signalés au Val-de-Travers dès la première moitié du XIV^{me} siècle.

Bouvier.

Depuis bien longtemps ressortissants de la commune de Peseux, les Bouvier neuchâtelois n'ont aucun lien quelconque de parenté avec Suzanne Bouvier, de Valence, ou avec Jean Bouvier, fils d'Etienne,

de Montpellier, qui ont bien séjourné à Neuchâtel, mais sans y laisser de postérité.

Clerc.

On trouve déjà un Pierre Clerc, chanoine de Neuchâtel, en 1532, un Guillaume Clerc, au Locle, en 1508. Nous ne connaissons point de postérité à D^r Clerc, de Cret, naturalisé chez nous en 1740.

Colin.

Il faut peut-être donner aux Colin, de Corcelles, la même origine qu'aux Coulin, primitivement Colin ou Collin, du Val-de-Travers et de Corcelles. L'un d'eux était déjà justicier en 1684 et nous ne rencontrons de Colin, parmi les réfugiés naturalisés neuchâtelois, qu'en 1712 et en 1716.

Delachaux.

Le Val-de-Travers a, comme les Montagnes, ses Delachaux, qui n'ont peut-être pas une même origine; quoique le nom se rencontre dans le pays déjà en 1519. Certaines traditions, déjà vieilles, assignent des raisons religieuses à l'arrivée des deux familles dans la contrée; cependant, leur arbre généalogique n'a aucune place pour André Delachaux ou pour Pierre, tous deux de Saint-Auban, le dernier, domicilié à Genève, fils de feu Jean-Baptiste et de Marguerite née Duchemin.

Dubois et Du Bois.

De toutes les familles neuchâteloises, celles qui portent ce nom sont peut-être les plus difficiles à dis-

tinguer et à étudier au point de vue de l'origine. L'une a pour tradition qu'elle descend des Albigeois Du Bosc; une autre est citée comme issue, avant la Réformation, d'un cadet de Gascogne du nom de Darilac ou Dunilac; une autre encore, arrivée du pays de Montbéliard et fixée au Val-de-Ruz, est celle du professeur Du Bois-Reymond, de Berlin. Nous n'avons trouvé aucune descendance de Luc Du Bois, de Vouillé-les-Vignes, à Cressier, le 25 novembre 1726, réfugié, non plus que des enfants, réfugiés aussi, de Daniel Dubois et de Jeanne née Simon, de Vitry-le-François en Champagne, savoir Daniel, marchand, Antoine, per-ruquier, et Marianne, naturalisés Neuchâtelois, le 7 juillet 1710.

Grandpierre.

Signalée au Val-de-Travers avant 1500, la famille Grandpierre, de Couvet, subsiste encore aujourd'hui, quoique peu nombreuse, tandis que Pierre Grandpierre, de Sainte-Marie-aux-Mines, réfugié, n'est signalé en pays neuchâtelois qu'aux environs de 1710.

Guyot.

Les Guyot sont les plus anciens bourgeois externes de Valangin. Leur famille ne doit donc pas se confondre avec celle d'Etienne Guyot, marchand, à Berne, fils de Jean et de Marie née Vincent, des Granges (Val-de-Pragelas), qui n'a jamais habité notre pays, mais y fut naturalisé en 1710.

Jaquet.

Un certain Jaquet vivait aux Verrières en 1337, un autre, dit Gerba, fut créé bourgeois externe de

Valangin en 1362 et, depuis, le nom de Jaquet s'est répandu à Lignières, à Rochefort, aux Montagnes, sans que le réfugié Jean Jaquet, de Triaucourt en Champagne, *ci-devant taillandier et à présent mercier*, habitant Hauterive, y ait contribué non plus que sa parente, Marie Jaquet, fille de François et de Judith.

Joly.

Il y avait déjà en 1499, à Fontaines, un Bastian Joly, bourgeois et conseiller de Valangin. La destruction des archives de Travers a empêché jusqu'à présent les intéressés de vérifier si, comme nous le pensons, la famille actuelle des Joly est indigène. Elle pourrait descendre de Jean Joly, de la Ruaz, ou d'un prosélyte venu de Villers-le-Lac (Doubs) en 1633, Daniel Joly. Mais nous ne le pensons pas.

Martin.

Une vieille famille de ce nom a fourni à l'ancienne église catholique neuchâteloise le chanoine Amédée Martin. Une autre est venue du pays de Vaud à Couvet en 1567. Nous ne connaissons aucune postérité au réfugié Jacques Martin de Maletaverne (Auvergne).

Matthieu.

Les Matthieu de Corcelles descendent des pharmaciens Matthie, venus de la Suisse allemande. Nous croyons qu'il ne reste pas plus de descendants de Matthieu (Antoine), prévôt des marchands en 1453, que de descendants des réfugiés Jacques Matthieu,

du Dauphiné, domicilié à Orbe (Vaud), et Claude Matthieu, d'Auvergne, domicilié à Yverdon (Vaud), naturalisé Neuchâtelois en 1710.

Perrin.

Il est possible que, comme le veut une tradition, les Perrin vaudois aient la même origine que les Perrin neuchâtelois, mais il n'est pas possible que les uns et les autres descendent du réfugié de 1710. Jacques Perrin, originaire de Vals, dont la postérité a vécu et s'est promptement éteinte aux Brenets. Il y a des Perrin au Val-de-Ruz déjà en 1400, à Saint-Aubin en 1532, etc.

Richard.

Depuis longtemps dans notre pays, les uns sont faits bourgeois de Valangin en 1502, les autres de Neuchâtel en 1560 déjà. Nous ne connaissons pas de descendants neuchâtelois de Pierre Richard ou Ricart, menuisier, de Pignan (Languedoc), naturalisé au début du XVIII^{me} siècle.

Robert.

Il y a un certain nombre de réfugiés de ce nom : Abram Robert, gantier, de Vitry-le-François en Champagne; David Robert, cordonnier, de Pounet en Dauphiné, etc. Mais nos concitoyens de ce nom peuvent tenir pour certain qu'ils descendent d'une famille Robert, déjà nombreuse au Val-de-Ruz en 1400.

Sagne.

Le seul réfugié de ce nom qui ait été naturalisé Neuchâtelois; Jean Sagne ou plutôt Sagnes, tailleur, de Fougères, près Béziers, habitait Yverdon en 1710. A cette époque, les Sagne, de La Sagne et de Renan, étaient déjà nombreux dans nos montagnes.

Familles neuchâteloises.

Le goût du jour, des traditions, parfois des documents faux, font assigner une origine *réfugiée* à un très grand nombre de nos familles, même à quelques-unes dont le nom ne sonne pas d'une manière très française.

C'est à un ouvrage sur les origines de la population neuchâteloise qu'il appartiendrait de détromper les intéressés, s'ils ne veulent faire eux-mêmes les recherches nécessaires.

D'autre part, il est un certain nombre de familles¹ dont les traces sont très difficiles à trouver antérieurement à la Réformation. Les plus anciens Manuels du Conseil d'Etat ont disparu, et le Seyon a entraîné dans le lac un certain nombre de ceux de la ville de Neuchâtel; dans diverses communes du pays, les

¹ Ainsi les familles Ladame et Parel, toutes deux avec des homonymes en France; la première réclamée comme branche collatérale par certains Ladame du Midi, qui racontent qu'un de leurs ancêtres s'est réfugié en Suisse. Ladame et Parel pourraient n'être que des seconds noms, comme on en rencontre fréquemment dans le canton de Neuchâtel. Il y a eu des Quartier dit Ladame, et des Jacot dit Parel. Jean Parel, propriétaire au Locle en 1707, est qualifié de réfugié à Stendal (Prusse).

archives ont été visitées par l'incendie ou bien leur classement laisse à désirer.

Enfin, à côté des familles auxquelles il serait inutile ou ridicule de rechercher des ancêtres huguenots, on en trouve une dernière catégorie pour lesquelles le travail serait hors de proportion avec les résultats. Nous voulons parler des familles devenues, depuis peu de temps, neuchâtelaises et n'ayant pas conservé de documents justifiant leur prétention à descendre de réfugiés, ces familles sont assez nombreuses aux frontières bernoise et vaudoise.

Sans vouloir décourager aucun de ceux auxquels il plairait de fouiller un passé toujours intéressant, même et surtout, quand il s'agit des enfants du pays, nous nous bornerons à parler, en terminant, de quelques familles sur lesquelles nous ne partageons pas l'opinion d'honorables historiens qui nous ont précédé :

Blanc.

Sans être confondue avec la famille du dauphinois Jean Blanc, naturalisé en 1710 ou 12, la famille Blanc, de Travers, a été à plusieurs reprises, et récemment encore dans la *Monographie des Communes neuchâtelaises*, attribuée au refuge. Or, le clerc de Marguerite de Laviron était un David Blanc, et un Jean Blanc figure déjà dans le nécrologe de la Chartréuse de La Lance.

Breguet.

Les frères Haag, dans la *France protestante*, et après eux Jeanneret et Bonhôte dans la *Biographie*

neuchâteloise, disent cette famille sortie de Picardie à l'époque de la Révocation. La seconde édition de la *France protestante* s'inscrit en faux contre cette affirmation et, en effet, nous trouvons déjà les Breguet dans le pays de Neuchâtel en 1472 (Annales de Boyve).

Brun.

Sortie de Clerval (Doubs) à la fin du siècle passé, cette famille n'a rien de commun avec les anciens bourgeois de Neuchâtel qui ont porté le même nom mais n'existent plus. Elle a servi chez nous le roi de Prusse et a cependant été attribuée à la France en 1830.

Fabry.

« Elle s'est conservée jusqu'à cette heure et a toujours consacré, de génération en génération, quelqu'un de ses enfants au service de l'Eglise, qu'avait contribué à fonder son chef », dit M. le Prof. F. Godet au sujet de cette famille, dans *l'Histoire de la Réformation et du Refuge*. M. le Prof. Herminjard nous affirme ne pas connaître ces descendants de Fabry-dit-Libertet, le compagnon de Farel. La famille actuelle des Fabry ne possède aucun document de ce passé glorieux, et est originaire du Val-de-Ruz, où l'on trouve déjà des Fabry en 1400.

Fatton.

M. Louis Junod les place avec les Fabry, dont nous venons de parler, au nombre des descendants de ces pasteurs distingués qui s'établirent au milieu

de nous dès la Réformation. Or, il y a bien eu un pasteur Fatton qui fut même l'ami de Farel, mais les Fatton n'en sont pas moins du nombre des plus anciens colons du Val-de-Travers.

Fauche.

La *France protestante* fait naître le libraire Fauche-Borel en 1762, d'une famille de réfugiés. Non seulement nous n'avons trouvé aucune preuve à l'appui de ce dire, mais nous voyons des Fauche dans notre pays en 1400 déjà, et nous savons qu'il en est qui ont émigré à Morteau pour ne pas accepter le protestantisme.

Girardet.

Dans son article paru sur cette famille d'artistes dans le *Musée Neuchâtelois* de 1870, A. Bachelin donne à entendre qu'elle était peut-être réfugiée. Nous n'avons retrouvé nulle part ailleurs cette supposition, ni découvert aucune preuve à l'appui.

Grellet.

M. Arnaud, dans son *Histoire des Protestants du Dauphiné*, indique Genot Grellet comme réfugié à Boudry au moment des persécutions ordonnées par François I^{er}. Or, il résulte de documents aux mains de M. Jean Grellet que le soi-disant réfugié vivait déjà à Boudry en 1380.

Jeanrenaud.

Une tradition, qui a trouvé crédit dans la *Monographie des Communes neuchâtelaises*, fait des Jeanrenaud des réfugiés, mais des recherches opérées à diverses reprises par plusieurs membres de la famille n'ont amené aucune découverte utile.

Minet.

Les *Archives Héraldiques* nous apprennent comment, à la suite de services rendus à la commune de La Chaux-de-Fonds, celle-ci fit don de la bourgeoisie d'honneur aux Minet et obtint pour eux la naturalisation gratuite. Ces Minet, réfugiés de Boulogne en Angleterre, appartiennent, historiquement parlant, au refuge dans ce dernier pays.

de Montmollin.

On a dit et même écrit quelquefois que les de Montmollin descendent d'Albigeois émigrés au Val-de-Ruz. La famille, nous affirme un de ses membres, n'admet pas cette manière de voir que rien ne paraît autoriser.

Perrochet.

Sur la foi de vagues traditions, MM. F. Godet et Junod indiquent cette famille comme venue de France tôt après la Réformation. Il résulte de documents aux mains de la famille Perrochet qu'elle existait avec le second nom de Procerupe et avant la Réformation, à Auvernier, d'où elle semble originaire.

Ravenel.

M. F. Godet conclut de l'apparition de ce nom sur les registres de Neuchâtel, tôt après la Réformation, que la famille Ravenel est d'origine huguenote, mais nous trouvons antérieurement ce nom de Ravenel au Val-de-Ruz, à Serrières, même à Rochefort.

FIN



TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Préface	7
Introduction	11
de Belly	15
Bertrand	22
Bon	25
Bonnet	28
de Boyve	35
Cachelin	44
Carbonnier	46
Caumont	49
Claudon	53
de Coulon	56
Dumarché	63
Duval	66
Duvernois (Divernois et d'Ivernois)	71
Fauconnet	78
Faure	81
Favre	85
Gabus	88
de Gélien	93
Latour	100
Lebel	103
de Luze	107
Michaud	114
Monnard	118
Pattus	121
Perrinjaquet	124
de Perrot	126

	PAGES
Peytieu	134
de Pourtalès	137
de Reynier	145
Roquier	150
Sauvin	154
Suchard	157
Terrisse	165
Vasserot	169
Veluzat	174
Familles franc-comtoises	179
Familles bisontines	185
Réfugiés et indigènes homonymes	187
Familles neuchâtelaises	195



TABLE DES FAMILLES

	PAGES		PAGES
Aubert	188	Cûche	181
Banderet	188	Delachaux	189
Béguin	185	Droz	181
de Bellý (Debély)	15	DuBois (Dubois)	189
Benoit	186	Dumarché	63
Bergeon	180	Duval	66
Bersot	180	Duvernois (Divernois et d'Ivernois)	74
Bertrand	22	Fabry	197
Blanc	196	Fatton	197
Bobillier	180	Fauche	198
Bon	25	Fauconnet	78
Bonnet	28	Faure	81
Bôrel	188	Favre	85
Bouvier	188	Gabus	88
de Boyve	35	de Gélicu	93
Breguet	196	Girard	181
Brun	197	Girardbille	186
Cachelin	44	Girardet	198
Calame	180	Grandjean	182
Carbonnier	46	Grandpierre	190
Cartier	183	Grellet	198
Caumont	49	Guinand	182
Claudón	53	Guyot	190
Clère	189	Huguenin	182
Colin	189	Humbert	182
Cornu	186	Jaquet	190
de Coulon	56	Jeanneret	182
Courvoisier	180		

	PAGES		PAGES
Jeannot	183	Perrinjaquet	124
Jeanrenaud	199	Perrochet	199
Joly	191	de Perrot	126
Ladame	195	Peytieu	134
Landry	183	de Pourtalès	137
Latour	100	Quartier	183
Lebel	403	Racine	180
de Luze	407	Ravenel	200
Maire	186	de Reynier	145
Martin	191	Richard	192
Matthieu	191	Robert	192
Michaud	114	Rossel	183
Minet	199	Roquier	150
Monnard	118	Sagne	193
de Montmollin	199	Sauvin	154
Pannier	186	Suchard	157
Parèl	195	Terrisse	165
Pattus	121	Vasserot	169
Perret	183	Veluzat	174
Perrin	192		